

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 13 juin 2023

Délibération n° 081-2023

Point 04.09

### Point 04.09. de l'ordre du jour

**Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 - Faculté des sciences de la vie**

#### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2023-2024.

La Commission MECC s'est réunie le 05 juin 2023 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2023-2024 de la Faculté des sciences de la vie

#### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2023-2024 de la Faculté des sciences de la vie**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des sciences de la vie

Fait à Strasbourg, le 14 juin 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

Strasbourg le 21 avril 2023

**Jacky DE MONTIGNY**

Doyen de la Faculté  
des sciences de la vie

Madame la Vice-Présidente, Chère Alexandra,  
Madame la Vice-Présidente déléguée, Chère Camille,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un résumé des modifications et dérogations apportées par la Faculté des sciences de la vie au calendrier universitaire 2023/2024 ainsi qu'aux MECC générales et spécifiques de la composante pour l'année 2023/2024.

Ces différents éléments ont été étudiés en commission d'enseignement le 11/04/2023 et validés en conseil de Faculté le 20/04/23.

### **MECC générales**

Les MECC générales de la Faculté des sciences de la vie pour l'année universitaire 2023/2024 ont été adoptées à l'unanimité en conseil de Faculté le 20/04/23.

Nous avons intégré et précisé au paragraphe 9 de nos MECC générales 2023-2024 les éléments relatifs au régime spécial d'études (RSE) validé en CFVU le 25/10/22.

Pour davantage de clarté, nous avons répertorié les différentes situations prévues par le RSE dans un tableau annexé à nos MECC générales.

Deux profils supplémentaires spécifiques ont été prévus à notre niveau avec établissement automatique d'un contrat pédagogique : les étudiants bénéficiant d'un aménagement "oui si" sur Parcoursup et les étudiants en année de césure.

Nous avons également maintenu les dérogations habituelles que nous intégrons depuis plusieurs années dans EVA :

- Absence aux épreuves de substitution

Dans le cas d'une absence à une épreuve avec convocation, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant. Néanmoins, face à la recrudescence d'absences justifiées et répétées aux épreuves de substitution, nous rappelons que la substitution proposée pour ce type d'épreuves n'est pas automatique et que seul le jury de semestre est compétent pour statuer. Il peut décider la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- Dérogation au principe des 42%

Nos MECC générales déterminent que lorsqu'il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS). L'ECI ne prévoit pas de note unique. Néanmoins, si un étudiant était absent aux épreuves principales et qu'il doit passer une seule épreuve de substitution, le coefficient de cette épreuve de substitution sera supérieur à 0.42.

- Nombre d'inscriptions en Licence

28 rue Goethe  
F-67000 Strasbourg  
Tél. : (33) 03 68 85 18  
10  
Fax : (33) 03 68 85 20  
02

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées. Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master. Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la Vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

- Dérogations liées à notre partenariat avec la Licence mention sciences pour la santé

Des dérogations/ajustements ont été intégrés pour tenir compte des MECC générales de la licence mention sciences pour la santé (consultables directement dans EVA).

L'ensemble de ces dérogations est directement saisi dans EVA.

#### **MECC spécifiques 2023/2024**

Le principe général adopté à la Faculté des sciences de la vie est en adéquation avec les directives de la gouvernance et il a été présenté en assemblée générale de la composante le 8 mars 2023.

En effet, l'ensemble des enseignants de la composante ont été informés que l'année 2023/2024 constitue la dernière année de l'accréditation actuelle, ce qui signifie que les méthodes d'évaluation choisies les années précédentes sont à présent largement éprouvées et ne nécessitent donc plus de changement.

Ainsi, pour 2023-2024, nous avons clairement demandé à ce que les MECC spécifiques à chaque UE soient reconduites en l'état et correspondent ainsi à celles appliquées en 2022-2023.

La seule exception concerne une UE du parcours de M2 Ecophysiologie, Ecologie et Ethologie.

Il s'agit d'une UE de 9 ECTS intitulée « Ecophysiologie animale » et dispensée en M2 S3.

Trois épreuves sont supprimées car il s'agit de modalités d'évaluation de travaux pratiques expérimentaux liés à un agrément vétérinaire d'une durée de 5 ans. L'agrément est arrivé à échéance, aucune demande de renouvellement n'a été formulée par la Faculté des sciences de la vie, l'offre de formation étant revue pour 2024-2029.

Le nombre de crédits de l'UE reste inchangé, les coefficients et les modalités des épreuves restantes ont donc été revisités pour la dernière année de l'accréditation actuellement en cours.

Les MECC spécifiques 2023/2024 sont directement traitées dans EVA. Elles ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de Faculté du 20 avril 2023.

## Calendrier universitaire

### *Principes généraux de fonctionnement à la Faculté des sciences de la vie*

Le calendrier universitaire 2023-2024 de la Faculté des sciences de la vie poursuit différents objectifs tenant compte des besoins pédagogiques des équipes enseignantes et favorables à la réussite de nos étudiants et à leur insertion professionnelle :

- Optimiser la durée du semestre afin de réduire la charge hebdomadaire de travail étudiant et favoriser le travail personnel.
- Optimiser la durée du semestre pour réduire la pression sur les locaux et favoriser la disponibilité des salles.
- Assurer une continuité pédagogique entre les semestres pour favoriser le rythme de travail des étudiants.
- Permettre aux étudiants de pouvoir prévoir un stage ou un contrat de travail le plus tôt possible en juin
- Travailler étroitement avec les composantes partenaires lisser les enseignements sur l'ensemble des semaines
- Permettre à nos étudiants de M2 de débuter leur stage en laboratoire le plus tôt possible soit dès la semaine du 8/01/24
- Favoriser l'accueil des étudiants en mobilité entrante

### *Spécificités de nos formations - demandes de dérogations*

En ce qui concerne le calendrier universitaire 2023-2024, pour les étudiants de L2, L3, M1 et M2 les réunions de rentrée auront lieu la semaine du 4 septembre. Des enseignements pourront débuter au cours de cette semaine, mais uniquement à des dates postérieures à celles des réunions de rentrée.

**Afin d'assurer une continuité pédagogique entre les semestres et ainsi favoriser le rythme de travail de nos étudiants dans le cadre de l'évaluation continue intégrale, nous demandons à déroger à la période d'inter-semestre prévue dans le calendrier universitaire afin de poursuivre nos enseignements.**

Nous souhaitons également formuler un certain nombre de dérogations pour répondre à nos besoins pédagogiques :

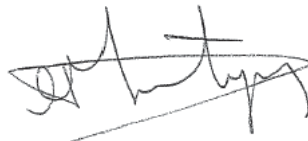
- Permettre à nos étudiants de M2 de débuter leur stage en laboratoire le plus tôt possible soit dès la semaine du 8/01/24
- Permettre aux étudiants de M2 du parcours enseigner les SVT ainsi que ceux des préparations à l'agrégation et au Capet de suivre des enseignements au cours des vacances universitaires d'hiver et de printemps afin d'être en phase avec les dates des concours.
- Concernant le master 1 Ecophysiologie et éthologie afin que la période de stage au S2 puisse débuter le 3 mai 2021 pour s'adapter aux spécificités du terrain (observation d'animaux dans leurs milieux naturels)

- Concernant les parcours de master en biologie végétale (plantes biologie moléculaire et biotechnologies/ plantes environnement et génie écologique/ plantes molécules bioactives et valorisation) afin de tenir compte du projet pédagogique Végélab (projets de recherche de partenaires du monde socio-économique sur lesquels nos étudiants sont mobilisés) qui nécessite d'assurer des manipulations durant les congés universitaires.
- Prévoir la possibilité de tenir des oraux de stage de M2 début septembre, après la fin des stages des étudiants
- Accueillir les étudiants en mobilité entrante dès le 28 août, en accord avec les directives de la DRI
- Les étudiants en apprentissage du parcours PENGE (M1 et M2) sont susceptibles d'être présents en dehors des périodes de formation, sur la base du calendrier d'apprentissage transmis par le CFAU.

Le calendrier universitaire et les demandes dérogatoires ont été votés à l'unanimité par le Conseil de Faculté du 20 avril 2023.

Je reste à votre écoute pour toute question supplémentaire.

Amitiés,



Jacky de Montigny  
Doyen de la Faculté des sciences de la vie

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des sciences de la vie

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

L1 - Sciences de la Vie - franco-allemand	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
L2 - Sciences de la Vie - franco-allemand (étudiants Allemands)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
L2 - Sciences de la Vie - franco-allemand (étudiants français)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
L3 - Sciences de la Vie - franco-allemand	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 1 - Sciences de la Vie - Tronc commun	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Biologie cellulaire et physiologie des organismes	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Biologie moléculaire et cellulaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Chimie biologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Métier du médicament	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Préparation au professorat des écoles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Préparation concours B	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la Vie - Santé	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 2 - Sciences de la vie - Sciences de la Vie et de la Terre	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Licence 3 - Sciences de la Vie - Agronomie et agroalimentaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la Vie - Biologie cellulaire et physiologie des organismes	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la Vie - Biologie moléculaire et cellulaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la Vie - Chimie biologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la Vie - Préparation au professorat des écoles	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la Vie - Préparation concours B	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Licence 3 - Sciences de la vie - Sciences de la Vie et de la Terre	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

## LICENCE

### Règles applicables à tous les diplômes LICENCE sélectionnés

Additionnels : 16

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>ère</sup> année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 18

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 1

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 1



L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 1

## Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Additionnels : 17

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

## Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Additionnels : 15

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 1

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 1

---

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

---

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

---

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 1

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Document Intermédiaire

---

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

---

Dérogations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

### Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 1

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 1

L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Dérogations : 0

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Dérogations : 0

### Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.	Dérogations : 0
Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).	Dérogations : 0
En cas de <b>redoublement</b> , et/ou de <b>modification du diplôme</b> , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.	Dérogations : 0

### Calcul de la moyenne générale en licence

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des six semestres, sans pondération des semestres.

### Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.	Dérogations : 0
Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.	Dérogations : 1

### Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	
Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.	Dérogations : 0
En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.	Dérogations : 0
L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.	Dérogations : 0

### Diplôme intermédiaire de DEUG

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4. La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.	
En cas de dispense de semestre, la moyenne obtenue au DEUG est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.	

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

## Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 1

## Règles applicables aux diplômes LICENCE en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 17
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 1
<b>Absence aux épreuves</b>	Additionnels : 17
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 17
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	Dérogations : 0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.</li> <li>• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.</li> </ul>	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 1

Responsable(s) : Joern Putz

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés

(D) rencontrées.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

(D)

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A)

**Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention

(A) au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Diversité du monde vivant	Paul KLOSEN	6	2		1	Diversité du Monde Vivant cours (CM) controle de connaissances	E	01:00	O	
					1.5	Diversité du Monde Vivant cours (CM) controle de connaissances	E	01:15	O	
					0.25	Diversité du Monde Vivant (TD)	A		N	
					0.25	Diversité du Monde Vivant (TD)	A		N	
					3	Diversité du Monde Vivant (TP) controle continu	A		N	
Biologie S1	Vincent LECLERC	3	1		1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
Les bases de la biologie cellulaire	Petra TOTH	3	1		1	QCM 2	E	00:30	N	
					1	QCM 1	E	00:30	N	
					1	QCM 3	E	00:45	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.5	Exercices de TD	A		N	
					1.25	Oral TD	A		N	
<b>Biophysique</b>	Mounir MAALOUM	3	1		0.75	CC1	E	01:00	O	
					0.75	CC2	E	01:00	O	
					1.5	BIOPHYSIQUE TP	A		N	
Biophysique		-			1.5	TP de Biophysique	A		N	
					0.75	CC2 Biophysique	E	01:00	O	
					0.75	CC1 Biophysique	E	01:00	O	
<b>Chimie générale</b>	Richard WELTER	3	1		1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
Chimie générale	Richard WELTER	-			1	CC1 atomistique, structures électroniques et classification périodique des éléments	E	01:00	N	
					1	CC2 généralités sur les équilibres chimiques, introduction aux concepts thermodynamiques	E	01:00	N	
					1	CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	E	01:00	O	
<b>Mathématiques pour les sciences de la vie S1</b>	Myriam OUNAIES	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
Enseignement préparatoire aux mathématiques pour les sciences de la vie		-								
<b>Langue choix S1</b>	James DELLOT	3	1							

Document intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A		N	
Allemand -S1 licence		-			1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
<b>UE découverte</b>		<b>3</b>	<b>1</b>							

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -Découverte interculturelle - S1		-			0	Evaluation formative Mi-semester : Evaluation formative du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces à l'oral (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:15	N	
					0	Evaluation formative Mi-semester : Evaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:15	N	
					1	Evaluation du travail réalisé Fin de semestre : Evaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les trcaces à l'oral, avec note définitive	O	00:15	N	
					1	Evaluation compétences linguistiques Fin de semestre : Evaluation des compétences linguistiques à l'oral, avec note définitive	O	00:15	N	
<b>Semestre 2 - Licence Sciences de la Vie - Franco-allemand</b>		30								
Notions de base en génétique	Jacky DE MONTIGNY	3	1		1	Le vocabulaire de la génétique	E	00:30	N	
					1	Les concepts 2	E	00:45	O	
					1	Les concepts	E	00:30	N	
Biochimie, les molécules du vivant	Marc DE TAPIA	3	1		0.75	Contrôle continu 1	E	00:45	N	
					1	Contrôle continu 2	E	00:45	N	
					1.25	Contrôle continu 3	E	01:30	O	
Techniques biologiques	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		1	bloc 1 rapport de TP	A		N	
					0.75	bloc 1 évaluation des compétences pratiques	A		N	
					1.25	bloc 2 : exercices d'applicati on sur les connaissan ces acquises en TP/TD	E	01:00	O	
Histologie et cytologie	Petra TOTH	3	1		0.9	CC1	E	00:20	N	
					0.9	CC2	E	00:40	N	
					1.2	CC3	E	02:00	O	
Environnement et écologie	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.2	Environnement et écologie - QCM	E	01:00	N	
					0.9	Environnement -QCM	E	00:30	O	
					0.9	Ecologie -QCM	E	00:30	O	
Accompagnement projet étudiant	Marc DE TAPIA	3	1		0.6	Fiches individuelles de suivi	A		N	
					1.2	Présentation	O	00:10	O	
					1.2	Rapport	A		N	
<b>Séminaire interculturel Franco-allemand (30+3ECTS)</b>		-	1							
Champs et interactions pour le vivant	Mounir MAALOUM	3	1		0.75	CC1: Optique et Champs	E	01:00	O	
					0.75	CC2: Optique et Champs	E	01:00	O	
					1.5	Travaux pratiques	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.75	CC1 Optique et Champs	E	01:00	O	
					0.75	CC2 Optique et Champs	E	01:00	O	
<b>Chimie et équilibres</b>	Richard WELTER	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
Chimie et équilibres	Richard WELTER	-			1	CC1 liaison covalente, jonique, hybridation, stéréochimie	E	01:00	N	
					1	CC2 stéréoisométrie, chiralité, énantiométrie, introduction aux équilibres couplés	E	01:00	N	
					1	CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	E	01:00	O	
<b>Mathématiques pour les sciences de la vie S2</b>	Remy DEBALME	3	1		1	Ecrit analyse	E	01:00	O	
					1	Ecrit TD	E	01:00	N	
					1	Ecrit algèbre	E	01:00	O	
Mathématiques pour les sciences de la vie		-								
<b>Langue choix S2</b>	James DELLOT	3	1							

Document interne Médiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						

Document interne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N						
0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N						

Document interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés

(D) rencontrées.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

(D)

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A)

**Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

(A)

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A)

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 3 - Licence Sciences de la Vie - Franco-allemand/(étudiants allemands )</b>		30								
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Structures des acides nucléiques et des protéines	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		3	Evaluation des connaissances de cours et de TD Structure des acides nucléiques	E	01:00	O	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	A		N	
					2	Evaluation des connaissances de cours et protéines Structure des protéines	E	00:40	O	
Immunologie fondamentale	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
Initiation au développement	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
Microscopie et régulation cellulaire	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
Langues disciplinaires en biologie/Anglais	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Introduction aux statistiques pour biologistes	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
UE obligatoire à choix (S3) 3 ECTS		-								
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	3	1		1	CC2	E	00:20	N	
					1	CC1	E	00:20	O	
					1	CC3	E	00:20	O	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Franco-allemand/(étudiants allemands )</b>		<b>30</b>								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Trafic des molécules dans la cellule	Carine MEIGNIN	3	1		1.2	CC1 questions de synthèse et de réflexion Trafic des ARN et ribonucléoprotéines	E	01:00	N	
					0.9	CC2 questions de synthèse et de réflexion Trafic membranaire lors de la neurosécrétion	E	00:45	N	
					0.9	CC3 questions de synthèse et de réflexion Cytosquelette et trafic cellulaire	E	00:45	O	
Production, purification et caractérisation de protéines	Luc BONNEFOND	6	2		1	Cahier de laboratoire	A		O	
					1	Ecrit 1 cours/TD	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:30	O	
					1	Résultats expérimentaux	A		O	
					1	Capacités expérimentales	A		O	
Extraction et analyse des données biologiques	Fabrice JOSSINET	3	1		1.26	Evaluation des acquis de cours	E	01:00	O	
					0.87	Evaluation 1 des acquis des TD	E	00:30	O	
					0.87	Evaluation 2 des acquis des TD	E	00:30	O	
Immunologie appliquée	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
Structures et reconnaissance des macromolécules biologiques	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		2	Evaluation des connaissances de cours des acides nucléiques	E	01:00	O	
					2	Evaluation des connaissances de cours des protéines	E	01:00	O	
					1	Applications pratiques concernant les acides nucléiques	A		N	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	E	01:00	N	
Études de publications scientifiques	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		1.2	CC1 Rapport de groupe basé sur une revue bibliogra	A		N	
					1	CC2 Présentation orale	O	00:12	N	
					0.8	Réponses aux questions suite à la présentation orale	O	00:15	N	
Initiation au travail expérimental de recherche en laboratoire	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		3	Cahier de laboratoire	A		N	
Techniques pratiquées en virologie	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1	Evaluation des pré-requis	E	00:45	O	
					1	Expérimentation	E	00:30	N	
					1	Analyse et résolution de ...	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Français en langue étrangère (FLE)</b>	Mireille MARCHAL	3	1							
<b>Microbiologie approfondie</b>	Thierry NADALIG	3	1		0.4	CC1 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					0.4	CC1 Connaissances de cours théoriques	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal Connaissances théoriques	E	00:30	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

Néant

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biochimie	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
Biologie et Physiologie des plantes-S1	Francois BERNIER	3	1		0.2	Examen pratique 1 (Herbier)	E	00:10	N	
					0.9	ecrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	Ecrit sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.6	Examen pratique 2 en salle de TP	E	01:00	N	
					0.4	Examen pratique 3 en salle de TP	E	01:00	N	
Immunologie fondamentale	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
Initiation au développement	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
Microscopie et régulation cellulaire	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	
<b>Introduction à la chimie organique</b>	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	
Introduction à la chimie organique	Jean-Pierre LEPOITTEVIN	-	1		0.75	CC1 pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	
<b>Langue disciplinaire en biologie S3</b>		3	1							
Allemand S3		-			0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Introduction aux statistiques pour biologistes</b>	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Franco-allemand (étudiants français )</b>		30								
<b>Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires</b>	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
<b>Études de publications scientifiques</b>	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		1.2	CC1 Rapport de groupe basé sur une revue bibliogra	A		N	
					1	CC2 Présentation orale	O	00:12	N	
					0.8	Réponses aux questions suite à la présentation orale	O	00:15	N	
<b>Langue</b>		3	1							
Allemand -S4 licence		-			1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
UE à choix (orientation BCPO) 6 ECTS		-								
<b>Concepts et méthodes en physiologie animale</b>	Yves LARMET	3	1		1	CC1- cours1	E	00:45	N	
					1	CC2- cours 2+3	E	00:45	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
<b>Biosphères et écosystèmes</b>	Laurent HARDION	3	1		0.5	CC 1 Cours	E	00:45	N	
					1.25	Ecrit de synthèse	E	01:30	O	
					1.25	Rapport de TP	A		N	
<b>Biologie et physiologie des plantes-S2</b>	Francois BERNIER	3	1		0.4	Epreuve pratique Gymnospermes	A		N	
					0.4	Epreuve pratique en amphi	A	00:45	N	
					0.9	CC2 sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	CC 1 sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.4	Compte rendu écrit sur une séance de TP	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	
UE à choix (orientation BMC) 6 ECTS		-								
<b>Liaisons chimiques</b>	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		0.25	Evaluation des acquis de cours	E	00:10	N	
					0.25	Evaluation des connaissances de cours	E	00:10	O	
					1.25	Evaluation des acquis de TD	E	00:50	N	
					1.25	Exercices d'application	E	01:20	O	
<b>Introduction à la programmation</b>		3	1		1.2	Ecrit 2 cours, TD et TP	E	01:30	N	
					0.8	Ecrit1 cours, TD et TP	E	01:00	N	
					1	Travail personnel	A		N	
<b>Initiation à la génomique</b>	Anne FRIEDRICH	3	1		0.75	CC1 Cours et TD	E	00:30	N	
					1	CC2 cours et TD	E	00:45	N	
					1.25	CC3 Cours et TD	E	01:00	O	
<b>Techniques de chimie organique</b>	Jean-Marc WEIBEL	3	1		0.5	CC3: Compréhension et analyse La note finale sera une moyenne de 1 à 4 petits contrôles écrits de 5mn en début ou fin de séance	E	00:05	N	
					1.25	CC1: Evaluation pratique	E	02:00	N	
					1.25	CC2: Evaluation générale	E	01:00	O	
Techniques de chimie organique	Jean-Marc WEIBEL	-	1		1.25	évaluation pratique (EP1)	A	02:00	N	
					1.25	évaluation générale (EG)	E	01:00	O	
					0.5	compréhension et analyse	A		N	
<b>Langue scientifique pour F/A (30+3 ECTS obligatoire)</b>		3	1							

Document Interdit

Responsable(s) : Joern Putz

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives



Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.

Document intermédiaire

Responsable(s) : Veronique Leh-Louis

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

(A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

### Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biologie S1	Vincent LECLERC	3	1		1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
Diversité du monde vivant	Paul KLOSEN	6	2		1	Diversité du Monde Vivant cours (CM) controle de connaissances	E	01:00	O	
					1.5	Diversité du Monde Vivant cours (CM) controle de connaissances	E	01:15	O	
					0.25	Diversité du Monde Vivant (TD)	A		N	
					0.25	Diversité du Monde Vivant (TD)	A		N	
					3	Diversité du Monde Vivant (TP) controle continu	A		N	
Les bases de la biologie cellulaire	Petra TOTH	3	1		1	QCM 2	E	00:30	N	
					1	QCM 1	E	00:30	N	
					1	QCM 3	E	00:45	O	
Biophysique	Mounir MAALOUM	3	1		0.75	CC1	E	01:00	O	
					0.75	CC2	E	01:00	O	
					1.5	BIOPHYSIQUE TP	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.75	CC2 Biophysique	E	01:00	O	
					0.75	CC1 Biophysique	E	01:00	O	
<b>Chimie générale</b>	Richard WELTER	3	1		1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
Chimie générale	Richard WELTER	-			1	CC1 atomistique, structures électroniques et classification périodique des éléments	E	01:00	N	
					1	CC2 généralités sur les équilibres chimiques, introduction aux concepts thermodynamiques	E	01:00	N	
					1	CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	E	01:00	O	
<b>Méthodologie du travail universitaire et démarche scientifique</b>	Hugues OUDART	3	1		1.25	Connaissances cours	E	01:00	O	
					0.5	Exercices de TD	A		N	
					1.25	Oral TD	A		N	
<b>Mathématiques pour les sciences de la vie S1</b>	Myriam OUNAIES	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
Enseignement préparatoire aux mathématiques pour les sciences de la vie		-								
<b>UE obligatoire à choix S1</b>		3	1							
<b>Langue choix S1</b>	James DELLOT	3	1							
Anglais - S1 licence		-			1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N	
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					0	Mi-semestre: évaluation formative au fil de l'eau évaluation formative au fil de l'eau des compétences langagières sous forme orale et/ou écrite (avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N	
					1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l' orale (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme orale et/ou écrite (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
<b>Semestre 2 - Licence Sciences de la Vie - Tronc commun</b>		<b>30</b>								
<b>Notions de base en génétique</b>	Jacky DE MONTIGNY	3	1		1	Le vocabulaire de la génétique	E	00:30	N	
					1	Les concepts 2	E	00:45	O	
					1	Les concepts	E	00:30	N	
<b>Biochimie, les molécules du vivant</b>	Marc DE TAPIA	3	1		0.75	Contrôle continu 1	E	00:45	N	
					1	Contrôle continu 2	E	00:45	N	
					1.25	Contrôle continu 3	E	01:30	O	
<b>Techniques biologiques</b>	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		1	bloc 1 rapport de TP	A		N	
					0.75	bloc 1 évaluation des compétences pratiques	A		N	
					1.25	bloc 2 : exercices d'applicati on sur les connaissan ces acquises en TP/TD	E	01:00	O	
<b>Histologie et cytologie</b>	Petra TOTH	3	1		0.9	CC1	E	00:20	N	
					0.9	CC2	E	00:40	N	
					1.2	CC3	E	02:00	O	
<b>Environnement et écologie</b>	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.2	Environnement et écologie - QCM	E	01:00	N	
					0.9	Environnement -QCM	E	00:30	O	
					0.9	Ecologie -QCM	E	00:30	O	
<b>Champs et interactions pour le vivant</b>	Mounir MAALOUM	3	1		0.75	CC1: Optique et Champs	E	01:00	O	
					0.75	CC2: Optique et Champs	E	01:00	O	
					1.5	Travaux pratiques	A		N	
Champs et interactions pour le vivant		-			1.5	TP Optique et Champs	A		N	
					0.75	CC1 Optique et Champs	E	01:00	O	
					0.75	CC2 Optique et Champs	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Chimie et équilibres</b>	Richard WELTER	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
Chimie et équilibres	Richard WELTER	-			1	CC1 liaison covalente, ionique, hybridation, stéréochimie	E	01:00	N	
					1	CC2 stéréoisomérisation, chiralité, énantiomérisation, introduction aux équilibres couplés	E	01:00	N	
					1	CC3 évaluation sur l'ensemble des connaissances cours et TD	E	01:00	O	
<b>Accompagnement projet étudiant</b>	Marc DE TAPIA	3	1		0.6	Fiches individuelles de suivi	A		N	
					1.2	Présentation	O	00:10	O	
					1.2	Rapport	A		N	
<b>Mathématiques pour les sciences de la vie S2</b>	Remy DEBALME	3	1		1	Ecrit analyse	E	01:00	O	
					1	Ecrit TD	E	01:00	N	
					1	Ecrit algèbre	E	01:00	O	
Mathématiques pour les sciences de la vie		-								
<b>Langue choix S2</b>	James DELLOT	3	1							

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
1	Fin de semestre: évaluation du travail réalisé Fin de semestre: évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						
0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	A		N						

Document interne



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S2 licence		-			1	Fin de semestre: évaluation comp. linguistiques Fin de semestre: évaluation des compétences linguistiques sous forme d'entretien (avec note définitive)	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Evaluation du travail réalisé. Présenter les traces à l'oral (avec note définitive)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative Mi-semester: évaluation formative des compétences langagières à l'oral (avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	
					0	Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau Mi-semester: évaluation formative au fil de l'eau du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces (évaluation avec note indicative et/ou retour critérié)	O	00:10	N	

Document interne

Responsable(s) : Sylvie Raison

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
<b>Biologie et Physiologie des plantes-S1</b>	Francois BERNIER	3	1		0.2	Examen pratique 1 (Herbier)	E	00:10	N	
					0.9	écrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	Écrit sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.6	Examen pratique 2 en salle de TP	E	01:00	N	
					0.4	Examen pratique 3 en salle de TP	E	01:00	N	
<b>Immunologie fondamentale</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
<b>Initiation au développement</b>	Vincent LECLERC	3	1		1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
<b>Microscopie et régulation cellulaire</b>	Carine MEIGNIN	3	1		1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
<b>Thermochimie</b>	Marco CECCHINI	3	1		0.9	CC1	E	01:00	N	
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	
<b>Introduction à la chimie organique</b>	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	
<b>Introduction aux statistiques pour biologistes</b>	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Langues disciplinaires en biologie S3</b>	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Biologie cellulaire et physiologie des organismes</b>		30								
<b>Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires</b>	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Microbiologie et virologie</b>	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	
<b>Biologie et physiologie des plantes-S2</b>	Francois BERNIER	3	1		0.4	Epreuve pratique Gymnospermes	A		N	
					0.4	Epreuve pratique en amphi	A	00:45	N	
					0.9	CC2 sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	CC 1 sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.4	Compte rendu écrit sur une séance de TP	A		N	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
UE - Obligatoire(s) à choix 3 ECTS S4		-								
<b>Initiation à la génomique</b>	Anne FRIEDRICH	3	1		0.75	CC1 Cours et TD	E	00:30	N	
					1	CC2 cours et TD	E	00:45	N	
					1.25	CC3 Cours et TD	E	01:00	O	
<b>Concepts et méthodes en physiologie animale</b>	Yves LARMET	3	1		1	CC1- cours1	E	00:45	N	
					1	CC2- cours 2+3	E	00:45	O	
					1	Oral	O	00:10	O	
<b>Biosphères et écosystèmes</b>	Laurent HARDION	3	1		0.5	CC 1 Cours	E	00:45	N	
					1.25	Ecrit de synthèse	E	01:30	O	
					1.25	Rapport de TP	A		N	
<b>Introduction à la programmation</b>		3	1		1.2	Ecrit 2 cours,TD et TP	E	01:30	N	
					0.8	Ecrit1 cours,TD et TP	E	01:00	N	
					1	Travail personnel	A		N	
<b>Introduction à l'agronomie et à l'agroalimentaire</b>	Flore MAZET	3	1		0.75	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:30	N	
					1.25	CC3	E	02:00	O	
<b>Langues vivantes S4</b>	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N						
0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N						
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

Document interne

Responsable(s) : Fabrice Michel

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

### Inscriptions administratives



Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biologie et Physiologie des plantes-S1</b>	Francois BERNIER	3	1		0.2	Examen pratique 1 (Herbier)	E	00:10	N	
					0.9	écrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	Écrit sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.6	Examen pratique 2 en salle de TP	E	01:00	N	
					0.4	Examen pratique 3 en salle de TP	E	01:00	N	
<b>Immunologie fondamentale</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
<b>Initiation au développement</b>	Vincent LECLERC	3	1		1	Écrit 2	E	01:00	O	
					1	Écrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
<b>Microscopie et régulation cellulaire</b>	Carine MEIGNIN	3	1		1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
<b>Thermochimie</b>	Marco CECCHINI	3	1		0.9	CC1	E	01:00	N	
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	
<b>Introduction à la chimie organique</b>	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	
Langues disciplinaires en biologie S3	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Introduction aux statistiques pour biologistes	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Biologie moléculaire et cellulaire</b>										
Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
Génétique fondamentale	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
Biochimie métabolique	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
Microbiologie et virologie	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2 cours et TD	E	00:45	N	
					1.25	CC3 Cours et TD	E	01:00	O	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
<b>Techniques de chimie organique</b>	Jean-Marc WEIBEL	3	1		0.5	CC3: Compréhension et analyse La note finale sera une moyenne de 1 à 4 petits contrôles écrits de 5mn en début ou fin de séance	E	00:05	N	
					1.25	CC1: Evaluation pratique	E	02:00	N	
					1.25	CC2: Evaluation générale	E	01:00	O	
Techniques de chimie organique	Jean-Marc WEIBEL	-	1		1.25	évaluation pratique (EP1)	A	02:00	N	
					1.25	évaluation générale (EG)	E	01:00	O	
					0.5	compréhension et analyse	A		N	
UE Obligatoire(s) à choix 3 ECTS S4		-								
<b>Biologie et physiologie des plantes-S2</b>	Francois BERNIER	3	1		0.4	Epreuve pratique Gymnospermes	A		N	
					0.4	Epreuve pratique en amphi	A	00:45	N	
					0.9	CC2 sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	CC 1 sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.4	Compte rendu écrit sur une séance de TP	A		N	
<b>Systèmes de communication nerveux et endocrinien</b>	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		0.7	Evaluation de la capacité d'analyse et de restitution à l'oral de données scientifiques issues de TD	O	00:20	N	
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	
<b>Liaisons chimiques</b>	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		0.25	Evaluation des acquis de cours	E	00:10	N	
					0.25	Evaluation des connaissances de cours	E	00:10	O	
					1.25	Evaluation des acquis de TD	E	00:50	N	
					1.25	Exercices d'application	E	01:20	O	
<b>Introduction à la programmation</b>		3	1		1.2	Ecrit 2 cours,TD et TP	E	01:30	N	
					0.8	Ecrit1 cours,TD et TP	E	01:00	N	
					1	Travail personnel	A		N	
<b>Introduction à l'agronomie et à l'agroalimentaire</b>	Flore MAZET	3	1		0.75	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:30	N	
					1.25	CC3	E	02:00	O	
<b>Langues vivantes S4</b>	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

Document interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biochimie	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
Initiation au développement	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
Immunologie fondamentale	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
Microscopie et régulation cellulaire	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
Chimie microbienne	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.2	CC1 écrit sur le CM	E	01:00	N	
					0.9	CC2 écrit sur les CM	E	00:45	O	
					0.9	CC3 écrit sur les TD	E	00:45	O	
Chimie organique : notions de base	Jean-Marc WEIBEL	6	2		2.4	CC3 Evaluation des connaissances	E	02:00	O	
					2	CC2 connaissances et compétences	E	01:20	N	
					1.6	CC1 connaissances et compétences	E	01:20	N	
Chimie organique : notions de base	Jean-Marc WEIBEL	-	2		2	contrôle intermédiaire n°2	E	01:20	N	
					1.6	contrôle intermédiaire n°1	E	01:20	N	
					2.4	contrôle terminal	E	02:00	O	
Langues disciplinaires en biologie S3	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Introduction aux statistiques pour biologistes</b>	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Chimie biologie</b>		<b>30</b>								
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Chimie organique : mécanismes réactionnels</b>	Jean-Marc WEIBEL	6	2		1.6	CC1	E	01:20	N	
					2	CC2	E	01:20	N	
					2.4	CC3	E	02:00	O	
Chimie organique : mécanismes réactionnels	Jean-Marc WEIBEL	-	2		1.6	contrôle intermédiaire n°1	E	01:20	N	
					2	contrôle intermédiaire n°2	E	01:20	N	
					2.4	contrôle terminal	E	02:00	O	
<b>Détermination de structures de molécules organiques</b>	Catherine GROSDMANG E-BILLIARD	3	1		1.25	Synthèse évaluation des compétences acquises	E	01:30	O	
					1	Exercices d'application- connaissances cours/TD	E	01:00	N	
					0.75	Test sur les connaissances de cours	E	00:30	N	
Détermination de structures de molécules organiques	Catherine GROSDMANG E-BILLIARD	-	1		0.75	test sur les connaissances de cours	E	00:30	N	
					1	exercices d'application - connaissances cours/TD	E	01:00	N	
					1.25	synthèse évaluation des compétences acquises	E	01:30	O	
<b>Liaisons chimiques</b>	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		0.25	Evaluation des acquis de cours	E	00:10	N	
					0.25	Evaluation des connaissances de cours	E	00:10	O	
					1.25	Evaluation des acquis de TD	E	00:50	N	
					1.25	Exercices d'application	E	01:20	O	
<b>Thermodynamique</b>	Burkhard BECHINGER	3	1		0.5	QCM sur Moodle	A	00:20	N	
					1.25	CC1 Connaissances CM/TD	E	00:45	O	
					1.25	CC2 Connaissances CM/TD	E	00:45	O	
Thermodynamique	Pierre-Antoine BONNEFONT	-	1		0.5	QCM sur moodle	A	00:20	N	
					1.25	CC1 connaissances CM/TD	E	00:45	O	
					1.25	CC2 connaissances CM/TD	E	00:45	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
<b>Chimie organique expérimentale</b>	Jean-Marc WEIBEL	3	1		0.9	Evaluation TP1	A	04:00	N	
					0.9	Evaluation pratique (EP2)	A	04:00	N	
					1.2	Evaluation pratique (EP1)	A	02:00	O	
Chimie organique expérimentale	Jean-Marc WEIBEL	-	1		1.2	évaluation pratique (EP1)	A	02:00	O	
					0.9	évaluation TP1	A		N	
					0.9	évaluation TP2	A		N	
UE - Obligatoire à choix (3 ECTS) S4		-								
<b>Introduction à la programmation</b>		3	1		1.2	Ecrit 2 cours,TD et TP	E	01:30	N	
					0.8	Ecrit1 cours,TD et TP	E	01:00	N	
					1	Travail personnel	A		N	
<b>Initiation à la génomique</b>	Anne FRIEDRICH	3	1		0.75	CC1 Cours et TD	E	00:30	N	
					1	CC2 cours et TD	E	00:45	N	
					1.25	CC3 Cours et TD	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Physiologie cellulaire	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
Introduction à l'agronomie et à l'agroalimentaire	Flore MAZET	3	1		0.75	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:30	N	
					1.25	CC3	E	02:00	O	

Document intermédiaire

**Responsable(s) :** Veronique Leh-Louis

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
<b>Immunologie fondamentale</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
<b>Biologie et Physiologie des plantes-S1</b>	Francois BERNIER	3	1		0.2	Examen pratique 1 (Herbier)	E	00:10	N	
					0.9	écrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	Ecrit sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.6	Examen pratique 2 en salle de TP	E	01:00	N	
					0.4	Examen pratique 3 en salle de TP	E	01:00	N	
<b>Initiation à la galénique : pharmacotechnie et qualité</b>		3	1		1	CC1	E	00:15	N	
					1	CC2	E	00:15	N	
					1	CC3	E	00:30	O	
Initiation à la galénique : pharmacotechnie et qualité	Pascal WEHRLE	-	1		1	CC1	E	00:15	N	
					1	CC2	E	00:15	N	
					1	CC3	E	00:30	O	
Projet tutoré		3	1		1	CC2 : CV	A		N	
					1	CC1 : Dossier Port Folio	A		N	
					1	CC3 : Oral	O	00:15	N	
<b>Projet tutoré</b>	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		1	CC écrit - Dossier port folio	A		N	
					1	CC écrit - CV	A		N	
					1	CC oral	O	00:15	N	
<b>Introduction à la chimie organique</b>	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	
<b>Initiation à la connaissance du médicament</b>	Béatrice HEURTAULT	3	1		1	CC2	E	00:20	N	
					1	CC1	E	00:20	O	
					1	CC3	E	00:20	O	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
<b>Langues disciplinaires en biologie S3</b>	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Introduction aux statistiques pour biologistes</b>	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Métiers du médicament</b>		<b>30</b>								
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Microbiologie et virologie</b>	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O						
1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O						
Physiologie cellulaire	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
Physiologie humaine	Frederique RENE	3	1		1.2	CC3	E	01:00	O	
					0.9	CC2	E	00:30	N	
					0.9	CC1	E	00:30	N	
Introduction au génie industriel pharmaceutique		3	1		1	CC1 : Materials requirements planning	E	00:30	N	
					1	CC2: Gestion des stocks	E	00:30	N	
					1	CC3: Conception de produits	E	00:30	O	
Techniques de communications et applications à l'insertion professionnelle		3	1		0.9	CC1: Jeux de rôles	O	00:10	N	
					0.9	CC2: Jeux de rôles	O	00:10	N	
					1.2	CC3: Entretien face à face	O	00:15	N	
Techniques de communications et applications à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		0.9	CC1 - Jeux de rôle	O	00:10	N	
					0.9	CC2 - Jeux de rôle	O	00:10	N	
					1.2	CC3 - Entretien face à face	O	00:15	N	
Techniques de chimie organique	Jean-Marc WEIBEL	3	1		0.5	CC3: Compréhension et analyse La note finale sera une moyenne de 1 à 4 petits contrôles écrits de 5mn en début ou fin de séance	E	00:05	N	
					1.25	CC1: Evaluation pratique	E	02:00	N	
					1.25	CC2: Evaluation générale	E	01:00	O	
Techniques de chimie organique	Jean-Marc WEIBEL	-	1		1.25	évaluation pratique (EP1)	A	02:00	N	
					1.25	évaluation générale (EG)	E	01:00	O	
					0.5	compréhension et analyse	A		N	
Langues vivantes S4	James DELLOT	3	1							

Document Interdit à l'Édition



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N						
0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N						
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique						
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	
											<b>Semestre 3 - Licence Sciences de la Vie - Préparation au professorat des écoles</b>
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A			N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O		
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N		
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N		
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N		
<b>Organisation de l'appareil végétatif des angiospermes</b>	Francois LABOLLE	3	1		1	CC2: Exploitation de documents	E	00:45	N		
					0.5	CC1: contrôle des connaissances	E	00:30	N		
					1	Compte rendus réalisés en cours de séances	A		N		
					0.5	Oral	O	00:15	N		
<b>Immunologie fondamentale</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N		
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N		
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N		
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O		
<b>Initiation au développement</b>	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O		
					1	Ecrit 1	E	01:00	N		
					1	Examens multiples en TD	A		N		
<b>Microscopie et régulation cellulaire</b>	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O		
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N		
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N		
<b>Géosciences 1 : structure et dynamique de la Terre</b>		3	1		0.9	CC1 Ecrit des connaissances et des compétences	E	01:00	O		
					0.9	CC 2 ecrit des connaissances et des compétences	E	01:00	O		
					1.2	CC3 ecrit des connaissances et compétences	E	01:00	O		
<b>Français : entrainement aux écrits scientifiques</b>		3	1		1	CC1: Compréhension et médiation d'écrits scientifiques	E	02:00	O		
					1	CC2: Production et communication d'écrits scientifiques	E	02:00	O		
					1	CC3: oral et questions un oral 15MN +5mn de questions	O	00:20	N		
<b>PPME - projet professionnel 2</b>		3	1								
<b>Langues disciplinaires en biologie S3</b>	Joern PUTZ	3	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N		
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N		
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N		

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Préparation au professorat des écoles</b>		30								
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Corrélations trophiques chez les végétaux</b>	Francois LABOLLE	3	1		1	Connaissances acquises en TP/TD	A		N	
					1	CC2 sur l'ensemble des notons développées en cours et en TP	E	01:00	O	
					1	CC1 Ecrit des connaissances des CM	E	01:00	N	
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Microbiologie et virologie</b>	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	
<b>Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires</b>	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
<b>Systèmes de communication nerveux et endocrinien</b>	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		0.7	Evaluation de la capacité d'analyse et de restitution à l'oral de données scientifiques issues de TD	O	00:20	N	
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Terre Océan atmosphère PPE	Quentin BOESCH	3	1		1	Question de cours et petite question de synthèse	E	01:00	N	
					1	Question de cours et analyse de documents	E	01:00	N	
					1	Question de cours et petite question de synthèse	O	00:10	N	
Langues vivantes S4	James DELLOT	3	1							
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

Document interne

Responsable(s) : Hugues Oudart

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

**Motif de la dérogation :** La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biochimie	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
Biologie et Physiologie des plantes-S1	Francois BERNIER	3	1		0.2	Examen pratique 1 (Herbier)	E	00:10	N	
					0.9	écrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	Écrit sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.6	Examen pratique 2 en salle de TP	E	01:00	N	
					0.4	Examen pratique 3 en salle de TP	E	01:00	N	
Immunologie fondamentale	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
Microscopie et régulation cellulaire	Carine MEIGNIN	3	1		1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Écrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
Thermochimie	Marco CECCHINI	3	1		0.9	CC1	E	01:00	N	
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	
Introduction à la chimie organique	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	
Introduction à la chimie organique	Jean-Pierre LEPOITTEVIN	-	1		0.75	CC1 pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Initiation au développement	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
Anglais concours B S3	James DELLOT	3	1		1	Oral 1	O	00:20	N	
					1	Oral 2	O	00:20	N	
					1	Oral 3	O	00:20	N	
Chimie concours B	Claire LOUBAT-HUGEL	3	1		1	Ecrit 1	E	00:30	N	
					1	Ecrit 2	E	00:30	N	
					1	Ecrit 3	E	01:00	N	
<b>semestre 4 - Licence Sciences de la Vie - Préparation aux concours B</b>		<b>30</b>								
Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
Génétique fondamentale	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
Biochimie métabolique	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
Systèmes de communication nerveux et endocrinien	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		0.7	Evaluation de la capacité d'analyse et de restitution à l'oral de données scientifiques issues de TD	O	00:20	N	
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	
Biologie et physiologie des plantes-S2	Francois BERNIER	3	1		0.4	Epreuve pratique Gymnospermes	A		N	
					0.4	Epreuve pratique en amphi	A	00:45	N	
					0.9	CC2 sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
					0.9	CC 1 sur la première partie du cours	E	01:00	O	
					0.4	Compte rendu écrit sur une séance de TP	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Physiologie cellulaire	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
Microbiologie et virologie	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	
Anglais Concours B S4	James DELLOT	3	1		1	Oral 1	O	00:20	N	
					1	Oral 2	O	00:20	N	
					1	Oral 3	O	00:20	N	
Méthodologie des Concours B	Hugues OUDART	3	1		1	Oral 2	A	01:00	N	
					1	Oral 1	A	01:00	N	
					1	Oral 3	A	01:00	O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Evelyne Einhorn

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte. La possibilité de s'inscrire à nouveau en L2 n'octroie pas une chance supplémentaire de candidater en formation de santé.

### Contrat pédagogique

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- (D) • pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Pour les UE du tronc commun Santé, seules les obligations d'assiduité aux activités pédagogiques (hors épreuve avec convocation / contrôle terminal) peuvent être aménagées par contrat pédagogique pour les profils spécifiques. Ce contrat ne s'applique qu'à l'année universitaire en cours.

- (D) Hors les UE du tronc commun Santé, ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Les UE composant le tronc commun Santé constitue un bloc de compétences, destiné à mener l'étudiant à approfondir sa maîtrise des enjeux de santé et préparer le concours:

- (D) • au semestre 3: les UE Signal et technologie en santé, Aspects médicaux légaux en santé
- au semestre 4: les UE Traitements en santé, Sciences humaines et sociales, Projet professionnel personnalisé.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Motif de la dérogation : spécificité Santé

Motif de la dérogation : spécificité Santé

Motif de la dérogation : spécificité santé

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et ainsi valider l'année en cours, en obtenant une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, notamment par compensation.

Pour accéder aux formations de santé, l'année doit non seulement être validée, mais le Tronc commun

- (D) Santé doit l'être également, sans compensation entre les UE du bloc et les autres UE de l'année. Les UE du bloc peuvent se compenser entre elles, sans note éliminatoire.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

## Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. Ces validations en sont étudiées et prononcées que dans l'objectif de

- (D) valider la licence. Toute validation d'acquis en vue de l'accession aux formations de santé obéit à une réglementation distincte.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

## Compensation en licence et obtention du diplôme

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du tronc commun santé : les notes des UE, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note du bloc et se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc est validé dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

- (D)

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Ces UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

- (D)

Pour l'accès aux formations de santé : le tronc commun Santé doit être validé sans compensation avec d'autres UE (moyenne de ce bloc supérieure ou égale à 10/20).

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

## Jurys

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du tronc commun Santé. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Le jury d'admission en formation de santé, distinct, se prononce sur l'affectation des candidats dans les différentes formations de santé, à l'issue de chacun des deux groupes d'épreuves, prévues dans les Modalités d'admission en formation de santé.

- (D)

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

[Motif de la dérogation](#) : spécificité santé

## Nombre d'évaluations par UE

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des

(D) remédiations entre les évaluations. Les UE à 3 ECTS ou moins peuvent comporter moins d'évaluations.

Motif de la dérogation : spécificité santé

## Absence aux épreuves

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

(D) L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Pour els UE du tronc commun Santé, il ne peut pas être accordé de dispense totale ou partielle de présence aux épreuves, quelle que soit leur nature.

## Règle(s) additionnelle(s)

### Identification des copies d'examen

Pour les UE du tronc commun santé, seules les copies correctement identifiées sont prises en compte

(D) lors de la correction. Cette identification se fait dans l'encart prévu à cet effet sur les copies d'examen, entre autres par un numéro propre à chaque étudiant (numéro étudiant, numéro d'anonymat). L'étudiant ayant rendu une copie sans identification est considéré comme 'absent injustifié'.

Motif de la dérogation : spécificité santé

Document Pharméculaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biochimie parcours santé	Joern PUTZ	4	1		0.7	CC1 Moodle - Consolidation des notions et concepts	E	00:15	N	
					1.65	CC2 - Cours et TD	E	01:00	N	
					1.65	CC3 - Cours et TD correspond au CC 4 de l'UE Biochimie des autres parcours de L2	E	01:00	O	
Biologie et physiologie des plantes parcours santé	Francois BERNIER	2			1	Examen écrit sur la 1ère partie du cours	E	01:00	O	
					1	Examen écrit sur la deuxième partie du cours	E	01:00	O	
Initiation au développement	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
Immunologie fondamentale	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
Microscopie et régulation cellulaire	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
Thermochimie	Marco CECCHINI	3	1		0.9	CC1	E	01:00	N	
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	
Introduction aux statistiques pour biologistes	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
Introduction à la chimie organique	Valerie BERL BAUDER	3	1		0.75	CC1 Pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 Mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Epreuve de synthèse	E	01:00	O	
Introduction à la chimie organique	Jean-Pierre LEPOITTEVIN	-	1		0.75	CC1 pré-requis	E	00:30	N	
					1	CC2 mise en place des acquis	E	00:30	N	
					1.25	CC3 épreuve de synthèse	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)</b>		1			0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
<b>Signal et technologie en santé (Santé)</b>		2			0.25	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.25	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.5	CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
<b>Semestre 4 - Licence Sciences de la vie - Santé</b>		30								
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Microbiologie et virologie</b>	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
<b>Systèmes de communication nerveux et endocrinien</b>	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		0.7	Evaluation de la capacité d'analyse et de restitution à l'oral de données scientifiques issues de TD	O	00:20	N	
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	
<b>Langues vivantes S4</b>	James DELLOT	3	1							



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	
Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
Traitements en santé (Santé)		2			0.3	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:30	N	
					0.7	CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	E	00:60	O	
Sciences humaines et sociales (SHS)		3	1		0.3	CC1 : QCM	E	00:20	O	
					0.4	CC2 : synthèse écrite individuelle	E	00:60	N	
					0.3	CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	A		N	
Projet professionnel personnalisé (PPP)		1			0.7	Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle	A		N	
					0.3	Présentation du projet Santé	A		N	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biochimie</b>	Joern PUTZ	6	2		1.5	Quiz internet-préparation des exercices de TP rapport/cahier de laboratoire capacités expérimentales et résultats expérimentaux	A		N	
					1.5	CC4- cours et TD	E	01:00	O	
					1.5	CC2-cours et TD	E	01:00	N	
					1	CC3- TD et TP	E	01:30	N	
					0.5	CC1 MOODLE	E	00:15	N	
<b>Organisation de l'appareil végétatif des angiospermes</b>	Francois LABOLLE	3	1		1	CC2: Exploitation de documents	E	00:45	N	
					0.5	CC1: contrôle des connaissances	E	00:30	N	
					1	Compte rendus réalisés en cours de séances	A		N	
					0.5	Oral	O	00:15	N	
<b>Immunologie fondamentale</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		0.5	Evaluation de la compréhension des données scientifiques présentées en TD et de leur restitution orale	E	00:10	N	
					1	Synthèse données scientifiques et restitution oral	E	00:20	N	
					0.5	Préparation des oraux de TD (6 quizz moodle)	A	00:15	N	
					1	Compréhension données scientifiques et analyse	E	01:00	O	
<b>Initiation au développement</b>	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit 2	E	01:00	O	
					1	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1	Examens multiples en TD	A		N	
<b>Microscopie et régulation cellulaire</b>	Carine MEIGNIN	3	1		1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	O	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
					1	Ecrit (QCM) sur des notions enseignées en cours et enTD	E	00:45	N	
<b>Géosciences 1 : structure et dynamique de la Terre</b>		3	1		0.9	CC1 Ecrit des connaissances et des compétences	E	01:00	O	
					0.9	CC 2 ecrit des connaissances et des compétences	E	01:00	O	
					1.2	CC3 ecrit des connaissances et des compétences	E	01:00	O	
<b>Cristallographie, minéralogie, pétrographie</b>	Florence HERRMANN-BECK	3	1		1	CC1: pétrographie métamorphique	E	01:00	N	
					1	CC2: Minéralogie et pétrographie magmatique	E	01:00	N	
					1	Exercices de synthèse	E	01:00	O	
<b>Thermochimie</b>	Marco CECCHINI	3	1		0.9	CC1	E	01:00	N	
					0.9	CC2	E	01:00	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Thermochimie	Marco CECCHINI	-	1		0.9	écrit 2	E	01:00	N	
					1.2	écrit 3	E	01:30	O	
					0.9	écrit 1	E	01:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	00:30	N	
Allemand S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
Anglais S3		-	1		0.6	QCM et/ou écrit (conférence 1)	E	00:30	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 2 et 3)	E	01:00	N	
					1.2	QCM et/ou écrit (conférence 4 et 5)	E	01:00	N	
<b>Semestre 4 -Sciences de la vie - Sciences de la Vie et de la Terre</b>		<b>30</b>								
<b>Biochimie métabolique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	CC3 QCM	E	00:45	O	
					1	CC1 QCM	E	00:45	N	
					1	CC2 QCM	E	00:45	N	
<b>Corrélations trophiques chez les végétaux</b>	Francois LABOLLE	3	1		1	Connaissances acquises en TP/TD	A		N	
					1	CC2 sur l'ensemble des notons développées en cours et en TP	E	01:00	O	
					1	CC1 Ecrit des connaissances des CM	E	01:00	N	
<b>Génétique fondamentale</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1	Ecrit 1 cours / TD	E	01:00	N	
					0.4	Evaluation en cours de TD	A		N	
					0.4	Quizz internet	A	00:15	N	
					1.2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:00	O	
<b>Microbiologie et virologie</b>	David GILMER	3	1		0.5	CC1 Microbiologie	E	00:30	O	
					1	CC2 Microbiologie	E	00:45	O	
					0.6	CC1 Bases fondamentales et cycles 1	E	00:30	O	
					0.9	CC2 Bases fondamentales et cycles 2	E	00:45	O	
<b>Phylogénie et anatomie comparée des métazoaires</b>	Sylvie RAISON	6	2		0.75	Ecrit 1	E	00:45	N	
					1	Ecrit 2	E	01:00	N	
					1.25	Ecrit 3	E	01:30	O	
					3	Evaluations multiples en TP/TD Observations et identifications de spécimen, dissection et dessins d'observation	A		N	
<b>Physiologie cellulaire</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		1	TP/TD	A		N	
					1	CC1 Cours	E	00:45	N	
					1	CC2 cours	E	00:45	O	
<b>Systèmes de communication nerveux et endocrinien</b>	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		0.7	Evaluation de la capacité d'analyse et de restitution à l'oral de données scientifiques issues de TD	O	00:20	N	
					1.15	Ecrit 1 sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					1.15	Ecrit 2 sur les connaissances de cour	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Cartographie géologique</b>	Quentin BOESCH	3	1		1	CC1: Connaissances de cours et application	E	01:00	N	
					1	CC2: Connaissances de cours et application	E	01:00	N	
					1	CC3: Connaissances de cours et application	E	01:30	N	
Cartographie géologique	Quentin BOESCH	-	1		1	Connaissances de cours et applications 1	E	01:00	N	
					1	Connaissances de cours et applications 2	E	01:00	N	
					1	Connaissances de cours et applications 3	E	01:00	N	
Stage volontaire en établissement		-								
<b>Langues vivantes S4</b>	James DELLOT	3	1							
Allemand -S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	E		N	
Anglais - S4 licence		-	1		1	Fin de semestre : présentation/ interaction orale Fin de semestre : présentation/ interaction orale sur le projet de groupe qui peut être remplacé par un projet individuel dans certains cas, avec note	O	00:10	N	
					1	Fin de semestre : évaluation du travail réalisé Fin de semestre : évaluation du travail réalisé dont l'étudiant présentera les traces sous forme d'un portefeuille de travail, avec note	A		N	
					0	Mi-semester : travail écrit documenté Mi-semester : travail écrit documenté lié à la thématique étudiée du projet de groupe => évaluation avec note indicative et/ou retour critérié	A		N	

Document interne

Responsable(s) : Flore Mazet

## Dérogations et alinéas additionnels

Néant

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 5 - Licence Sciences de la Vie - agronomie et agroalimentaire</b>		30								
Organisation des filières agricoles		3	1							
Agronomie		6	2							
Projet d'innovation alimentaire S5		3	1							
Aliment et consommation		6	2							
Langues étrangères		3	1							
Présentation du monde professionnel		3	1							
UE à choix S5 (6 ECTS)		-								
Analyses alimentaires		6	2							
Productions agricoles		6	2							
<b>Semestre 6 - Licence sciences de la Vie - agronomie et agroalimentaire</b>		30								
Economie agricole et vigne		3	1							
Qualité des aliments		6	2							
Projet d'innovation alimentaire		6	2							
Langues étrangères S6		3	1							
Stage		6	2							
UE à choix S6 (6 ECTS)		-								
Conservation des aliments		6	2							
Gestions des productions agricoles		6	2							

Document interne

Responsable(s) : Hugues Oudart

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives



Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Régulations cellulaires et tissulaires	Carine MEIGNIN	3	1		1	CC3 Régulations cellulaires et tissulaires	E	01:00	O	
					1	Evaluation de la compréhension du cours et de l'intégration des connaissances	E	01:00	N	
					1	CC1 Dynamique cellulaire et tissulaire Questions de synthèse et de réflexion	E	01:00	N	
Accompagnement du projet de l'étudiant	Sylvie RAISON	3	1		1	Rapport écrit sur son projet après la L3	A		N	
					1	Evaluation sur la connaissance du monde de l'entreprise	E	00:40	O	
					1	PIX Note du PIX passé au niveau L2	A		N	
Génétique expérimentale	Claudine BLEYKASTEN-G ROSSHANS	3	1		0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
					1	Examen écrit	E	00:45	O	
					0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
1	Examen écrit	E	00:45	O						
Physiologie animale S5	Hugues OUDART	3	1		1	CC1 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC2 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC3 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	O	
					1	CC1 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC2 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC3 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	O	
Langues S5	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
Statistiques pour biologistes	Raphaele SUPPER	3	1		0.5	Tests en ligne ou en TD	A		N	
					1.25	CC1	E	01:30	N	
					1.25	CC2	E	01:30	O	
Statistiques pour biologistes		-	1							
Méthodologies en biochimie et biologie moléculaire	Daniela LENER-ORY	3	1		0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:15	O	
					0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:15	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Culture scientifique et technique	Marion THOMAS	3	1		0.75	CC1	E	01:00	N	
					1.25	CC3	O	00:20	N	
					1	CC2	E	01:30	O	
					0.75	CC1	E	01:00	N	
					1.25	CC3	O	00:20	N	
					1	CC2	E	01:30	O	
Culture scientifique et technique		-	1							
UE - Obligatoire(s) à choix 6 ECTS S5		-								
Neurophysiologie cellulaire	Pascal DARBON	3	1		1	Questions de cours et analyse de document	E	01:30	O	
					1	Analyse de document et écrit de synthèse	E	01:30	O	
					1	Rapport de TP	A		N	
Microbiologie expérimentale	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		0.5	Connaissances de cours nécessaires aux TP	E	00:30	O	
					1.2	Ecrit terminal portant sur les connaissances acquises en cours et en TP	E	01:00	O	
					0.5	Evaluation sur les compétences expérimentales	A		N	
					0.8	Exercices d'application TD	E	01:00	O	
Détermination cellulaire au cours du développement	Vincent LECLERC	3	1		1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1 écrit préparé	E	01:00	N	
Introduction à l'écologie comportementale	Cedric SUEUR	3	1		0.75	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	00:45	O	
					1	Etablissement d'un éthogramme et échantillonnage d'une séquence	A		N	
					1.25	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	01:30	O	
Introduction à l'algorithmique (S5)		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
Nutrition des plantes et adaptation au milieu	Florence BOUVIER	3	1		1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC2	E	01:00	O	
					0.6	Poster	A		N	
					0.4	Travaux Pratiques	A	00:30	N	
Virologie fondamentale	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	3	1		0.75	Généralités et virus à génome ADN	E	00:45	O	
					0.75	Virus à génome ARN	E	00:45	O	
					0.75	Capsides à symétrie icosaédrique et hélicoïdale	E	00:45	O	
					0.75	Traduction des génomes viraux et ARN	E	00:45	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Approches pratiques en biologie cellulaire</b>	Marie-Claire CRIQUI	3	1		0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle végétal	E	01:00	O	
					0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle animal	E	01:00	O	
					0.75	Réalisation d'un Poster En rapport avec la semaine 1 de TP/TD	A		N	
					0.75	Note de synthèse En rapport avec la semaine 2 de TP/TD	A		N	
<b>Intégration des signaux environnementaux par les plantes</b>	Sandra NOIR	3	1		0.75	Evaluation des connaissances	E	00:30	N	
					1	Evaluation des connaissances	E	00:45	N	
					1.25	Evaluation des connaissances	E	00:45	O	
<b>Physiologie animale S6</b>	Hugues OUDART	3	1		1	Evaluation connaissances cours	E	00:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	O	
					1	Evaluation connaissances cours	E	00:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	O	
<b>Génétique de l'individu aux populations</b>	Claudine BLEYKASTEN-G ROSSHANS	3	1		1.25	CC1 Connaissances et raisonnements	E	01:00	O	
					0.5	CC2 Contrôle des connaissances	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Connaissances et raisonnements	E	01:00	O	
<b>Immunologie appliquée</b>	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N						

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1.25	CC2	E	01:30	N						
1.25	CC3	E	01:30	O						
0.5	CC1	E	00:30	N						
1.25	CC2	E	01:30	N						
1.25	CC3	E	01:30	O						
Biologie moléculaire et fondamentale	Daniela LENER-ORY	3	1		0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
					0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
Biochimie expérimentale	Frédéric FISCHER	3	1		1.25	Travaux pratiques	A		N	
					0.75	Travaux dirigés	E	01:00	N	
					1	compétences pratiques	A		N	
					1.25	Travaux pratiques	A		N	
					0.75	Travaux dirigés	E	01:00	N	
					1	compétences pratiques	A		N	
UE - Obligatoire(s) à choix 6 ECTS S6		-								
Neurophysiologie intégrée	Remy SCHLICHTER	3	1		0.9	CC1	E	00:45	N	
					0.9	CC2	E	00:45	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Trafic des molécules dans la cellule	Carine MEIGNIN	3	1		1.2	CC1 questions de synthèse et de réflexion Trafic des ARN et ribonucléoprotéines	E	01:00	N	
					0.9	CC2 questions de synthèse et de réflexion Trafic membranaire lors de la neurosécrétion	E	00:45	N	
					0.9	CC3 questions de synthèse et de réflexion Cytosquelette et trafic cellulaire	E	00:45	O	
Valorisation des ressources végétales	Laurence GONDET	3	1		1	Evaluation écrite Partie 1: Principales Plantes de culture et leurs utilisation non alimentaires	E	01:00	O	
					1	Evaluation écrite Partie3: Introduction à la valorisation des substances naturelles dans le secteur pharmaceutiques	E	01:00	O	
					1	Evaluation écrite Partie2: Filière viti-vinicole	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Approche expérimentale en physiologie animale	Christine MENSAH-NYAGAN	3	1		1.1	Compte rendu des TP	A		N	
					1.1	Ecrit cours et TD et analyse de documents	E	02:00	N	
					0.8	Oral Connaissances de cours spécifiques aux TP	O	00:30	N	
Introduction aux bases de données		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:30	N	
Valorisation d'un projet étudiant		3	1		1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
					0.5	Questions orales	O	00:05	N	
					1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
Microbiologie approfondie	Thierry NADALIG	3	1		0.4	CC1 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					0.4	CC1 Connaissances de cours théoriques	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					1	Evaluation des pré-requis	E	00:45	O	
Techniques pratiquées en virologie	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1	Expérimentation	E	00:30	N	
					1	Analyse et résolution de ...	E	01:00	O	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives



Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Transfert de l'information génétique	Fabrice MICHEL	6	2		1.5	Ecrit TD	E	00:45	O	
					1.5	Ecrit cours	E	00:45	O	
					1.5	Ecrit TD	E	00:30	N	
					1.5	Ecrit cours	E	00:30	N	
Régulations cellulaires et tissulaires	Carine MEIGNIN	3	1		1	CC3 Régulations cellulaires et tissulaires	E	01:00	O	
					1	CC2 Communication cellulaire et tissulaire Evaluation de la compréhension du cours et de l'intégration des connaissances	E	01:00	N	
					1	CC1 Dynamique cellulaire et tissulaire Questions de synthèse et de réflexion	E	01:00	N	
Propriétés et mécanismes des enzymes	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		0.5	CC1	E	00:45	N	
					1.25	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
Structures des acides nucléiques et des protéines	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		3	Evaluation des connaissances de cours et de TD Structure des acides nucléiques	E	01:00	O	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	A		N	
					2	Evaluation des connaissances de cours et protéines Structure des protéines	E	00:40	O	
Accompagnement du projet de l'étudiant	Sylvie RAISON	3	1		1	Rapport écrit sur son projet après la L3	A		N	
					1	Evaluation sur la connaissance du monde de l'entreprise	E	00:40	O	
					1	PIX Note du PIX passé au niveau L2	A		N	
Génomique	Anne FRIEDRICH	3	1		1.25	Evaluation des Travaux pratiques sur ordinateur	A	01:30	N	
					1	Ecrit 2	E	00:45	O	
					0.75	Ecrit 1	E	00:30	N	
UE Obligatoire(s) à choix 3 ECTS S5		-								
Microbiologie expérimentale	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		0.5	Connaissances de cours nécessaires aux TP	E	00:30	O	
					1.2	Ecrit terminal portant sur les connaissances acquises en cours et en TP	E	01:00	O	
					0.5	Evaluation sur les compétences expérimentales	A		N	
					0.8	Exercices d'application TD	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Génétique expérimentale	Claudine BLEYKASTEN-G ROSSHANS	3	1		0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
					1	Examen écrit	E	00:45	O	
					0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
					1	Examen écrit	E	00:45	O	
Introduction à l'algorithmique (S5)		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	3	1		1	CC2	E	00:20	N	
					1	CC1	E	00:20	O	
					1	CC3	E	00:20	O	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
Virologie fondamentale	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	3	1		0.75	Généralités et virus à génome ADN	E	00:45	O	
					0.75	Virus à génome ARN	E	00:45	O	
					0.75	Capsides à symétrie icosaédrique et hélicoïdale	E	00:45	O	
					0.75	Traduction des génomes viraux et ARN	E	00:45	O	
Langues S5	James DELLOT	3	1							

Document Inter-Universitaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
<b>Semestre 6 - Licence Sciences de la Vie - Biologie moléculaire et cellulaire</b>			30							
Trafic des molécules dans la cellule	Carine MEIGNIN	3	1		1.2	CC1 questions de synthèse et de réflexion Trafic des ARN et ribonucléoprotéines	E	01:00	N	
					0.9	CC2 questions de synthèse et de réflexion Trafic membranaire lors de la neurosécrétion	E	00:45	N	
					0.9	CC3 questions de synthèse et de réflexion Cytosquelette et trafic cellulaire	E	00:45	O	
Production, purification et caractérisation de protéines	Luc BONNEFOND	6	2		1	Cahier de laboratoire	A		O	
					1	Ecrit 1 cours/TD	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:30	O	
					1	Résultats expérimentaux	A		O	
					1	Capacités expérimentales	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.87	Evaluation 1 des acquis des TD	E	00:30	O	
					0.87	Evaluation 2 des acquis des TD	E	00:30	O	
<b>Approches pratiques en biologie cellulaire</b>	Marie-Claire CRIQUI	3	1		0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle végétal	E	01:00	O	
					0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle animal	E	01:00	O	
					0.75	Réalisation d'un Poster En rapport avec la semaine 1 de TP/TD	A		N	
					0.75	Note de synthèse En rapport avec la semaine 2 de TP/TD	A		N	
<b>Structures et reconnaissance des macromolécules biologiques</b>	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		2	Evaluation des connaissances de cours des acides nucléiques	E	01:00	O	
					2	Evaluation des connaissances de cours des protéines	E	01:00	O	
					1	Applications pratiques concernant les acides nucléiques	A		N	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	E	01:00	N	
<b>Statistiques pour biologistes</b>	Raphaele SUPPER	3	1		0.5	Tests en ligne ou en TD	A		N	
					1.25	CC1	E	01:30	N	
					1.25	CC2	E	01:30	O	
Statistiques pour biologistes		-	1							
<b>Intégration des signaux environnementaux par les plantes</b>	Sandra NOIR	3	1		0.75	Evaluation des connaissances	E	00:30	N	
					1	Evaluation des connaissances	E	00:45	N	
					1.25	Evaluation des connaissances	E	00:45	O	
UE Obligatoire(s) à choix 3 ECTS (S6)		-								
<b>Immunologie appliquée</b>	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
<b>Analyse de données expérimentales</b>	Fabrice MICHEL	3	1		1.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.75	Raport	A		N	
					1	Oral	O	00:20	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction aux bases de données		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:30	N	
Valorisation d'un projet étudiant		3	1		1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
					0.5	Questions orales	O	00:05	N	
					1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
					0.5	Questions orales	O	00:05	N	
Microbiologie approfondie	Thierry NADALIG	3	1		0.4	CC1 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					0.4	CC1 Connaissances de cours théoriques	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					1	Evaluation des pré-requis	E	00:45	O	
Techniques pratiquées en virologie	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1	Expérimentation	E	00:30	N	
					1	Analyse et résolution de ...	E	01:00	O	

Document interne à l'Université de Bourgogne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Transfert de l'information génétique	Fabrice MICHEL	6	2		1.5	Ecrit TD	E	00:45	O	
					1.5	Ecrit cours	E	00:45	O	
					1.5	Ecrit TD	E	00:30	N	
					1.5	Ecrit cours	E	00:30	N	
Structures des acides nucléiques et des protéines	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		3	Evaluation des connaissances de cours et de TD Structure des acides nucléiques	E	01:00	O	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	A		N	
					2	Evaluation des connaissances de cours et protéines Structure des protéines	E	00:40	O	
Chimie analytique	Valerie BERL BAUDER	3	1		1.25	CC final connaissances de cours et de TD	E	01:00	O	
					1	Rédaction d'un rapport sur les TP	A		N	
					0.75	CC intermédiaire connaissances de cours et de TD	E	00:30	N	
Chimie analytique	Valerie BERL BAUDER	-	1		1.25	CC final connaissances de cours et TD	E	01:00	O	
					1	rédaction d'un rapport de TP	A		N	
					0.75	CC intermédiaire connaissances de cours et TD	E	00:30	N	
Synthèse organique	Catherine GROSDÉMANG E-BILLIARD	6	2		2.4	Bilan des connaissances et compétences acquises/exercices	E	02:00	O	
					1.6	Test de connaissances en chimie organique/exercices	E	00:45	N	
					2	Evaluation des connaissances acquises/exercices d'analyse	E	01:15	N	
Synthèse organique	Catherine GROSDÉMANG E-BILLIARD	-	2		1.6	test de connaissances en chimie organique exercices	E	00:45	N	
					2	évaluation des connaissances acquises exercices d'analyse	E	01:15	N	
					2.4	bilan des connaissances et compétences acquises exercices	E	02:00	O	
Accompagnement du projet de l'étudiant	Sylvie RAISON	3	1		1	Rapport écrit sur son projet après la L3	A		N	
					1	Evaluation sur la connaissance du monde de l'entreprise	E	00:40	O	
					1	PIX Note du PIX passé au niveau L2	A		N	
Langues S5	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S5 licence		-	1		0	Mi-semester : production écrite de type synthèse Au plus tard à mi-semester et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant, une production écrite de type synthèse avec note indicative et retour critérié.	A		N	
					1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N	
					1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N	
					0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N	
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
UE - Obligatoire à choix (3 ECTS) S5		-								
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	3	1		1	CC2	E	00:20	N	
					1	CC1	E	00:20	O	
					1	CC3	E	00:20	O	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
Génomique	Anne FRIEDRICH	3	1		1.25	Evaluation des Travaux pratiques sur ordinateur	A	01:30	N	
					1	Ecrit 2	E	00:45	O	
					0.75	Ecrit 1	E	00:30	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
0.8	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N						
1.2	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N						
Propriétés et mécanismes des enzymes	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		0.5	CC1	E	00:45	N	
					1.25	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
<b>Semestre 6 - Licence Sciences de la Vie - Chimie biologie</b>		<b>30</b>								
Structures et reconnaissance des macromolécules biologiques	Valerie FRITSCH-NOIRARD	6	2		2	Evaluation des connaissances de cours des acides nucléiques	E	01:00	O	
					2	Evaluation des connaissances de cours des protéines	E	01:00	O	
					1	Applications pratiques concernant les acides nucléiques	A		N	
					1	Connaissances pratiques des structures des protéines	E	01:00	N	
Production, purification et caractérisation de protéines	Luc BONNEFOND	6	2		1	Cahier de laboratoire	A		O	
					1	Ecrit 1 cours/TD	E	01:00	N	
					2	Ecrit 2 cours/TD	E	01:30	O	
					1	Résultats expérimentaux	A		O	
					1	Capacités expérimentales	A		O	
Extraction et analyse des données biologiques	Fabrice JOSSINET	3	1		1.26	Evaluation des acquis de cours	E	01:00	O	
					0.87	Evaluation 1 des acquis des TD	E	00:30	O	
					0.87	Evaluation 2 des acquis des TD	E	00:30	O	
Chimie de coordination	Laurent DOUCE	3	1		0.88	CC1 Principes de bases en chimie de coordination	E	00:25	N	
					1.25	CC3 Evaluation finale connaissances de cours et TD	E	01:00	O	
					0.87	CC2 Evaluation intermédiaire sur les cours et TD	E	00:20	N	
Chimie de coordination	Laurent DOUCE	-	1		0.88	CC1 Principes de base en chimie de coordination	E	00:25	N	
					0.87	CC2 Evaluation intermédiaire sur les cours et TD	E	00:20	N	
					1.25	CC3 Evaluation finale connaissances de cours et TD	E	01:00	O	
Chimie métabolique	Valerie BERL BAUDER	3	1		1.25	Evaluation final connaissances de cours et de TD	E	01:00	O	
					0.75	Evaluation pré-requis	E	00:30	N	
					1	Evaluation intermédiaire sur les cours et les TD	E	00:30	N	
Chimie métabolique	Valerie BERL BAUDER	-	1		1	Evaluation intermédiaire sur le cours et les TD	E	00:30	N	
					1.25	Evaluation finale connaissances de cours et TD	E	01:00	O	
					0.75	Evaluation des pré-requis	E	00:30	N	
Synthèse organique expérimentale	Michel HOLLER	3	1		1	Evaluation du travail expérimental	A		N	
					1	Rapport	A		N	
					1	Oral	O	00:20	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	rapport	A		N	
					1	oral	O	00:20	O	
Symétrie moléculaire	Valerie FRITSCH-NOIRARD	3	1		0.25	Evaluation des acquis de cours	E	00:10	N	
					1.25	Evaluation des acquis de TD	E	00:50	N	
					1.25	Exercices d'application	E	01:20	O	
					0.25	Evaluation des connaissances de cours	E	00:10	O	
UE - Obligatoire à choix (3 ECTS) S6		-								
Analyse de données expérimentales	Fabrice MICHEL	3	1		1.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.75	Raport	A		N	
					1	Oral	O	00:20	O	
Initiation au travail expérimental en laboratoire	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		3	Cahier de Laboratoire	A		N	
Introduction aux bases de données		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:30	N	
Immunologie appliquée	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	

Document interne à l'Université de Bourgogne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document Intermédiaire

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biologie des organismes</b>	Virginie GYDE-LAURENT	9	3		2	Evaluation des connaissances+compétences	E	01:00	N	
					3	Question(s) de synthèse:sujet(s) de biologie des organismes	E	02:00	O	
					1	PIX	A		N	
					2	Contrôles continus réalisés en cours de séances	A		N	
					1	Travaux dirigés	A		N	
<b>Français et culture générale</b>	Hélène LE LEVIER	6	2		1.5	Ecrit 3- Culture générale	E	01:00	N	
					2.25	Ecrit 2- Didactique du français	E	02:00	N	
					2.25	Ecrit 1- Linguistique française	E	02:00	N	
Français et culture générale		-	2							
<b>Mathématiques</b>	Nathalie WACH	6	2		1.75	Devoirs à la maison	A		N	
					1.75	Ecrit 1	E	01:00	N	
					2.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
Mathématiques pour PPE		-	2							
<b>Sciences en culture</b>	Mélodie FAURY	3	1		1	Oral de soutenance	O	00:20	N	
					1	Dossier	A		N	
					1	Epreuve sur table/analyse	E	01:00	N	
OT07EMSC : Sciences en culture		-	1							
<b>PPME - Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (INSPE)</b>		3	1							
PPME Projet professionnel personnel L3 S5		-	1		1	épreuve écrite module 8	E	01:00	N	
					1	épreuve écrite module 9	E	02:00	N	
<b>Langues S5</b>	James DELLOT	3	1							

Document interne à l'Université de Bourgogne

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
<b>Semestre 6 - Licence Sciences de la Vie - Préparation au professorat des écoles</b>			30							
L'évolution sur la planète terre	Paul KLOSEN	3	1		1	Evolution,Spéciation et Fossiles	E	00:45	N	
					1	Evolution des écosystèmes	E	00:45	N	
					1	Evolution des génômes	E	00:45	N	
Expérimenter et comprendre la physique au quotidien	Nathalie LING	3	1		1.25	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.44	Séance Physique 1	A		N	
					0.44	Séance chimie 1	A		N	
					0.44	Séance Physique 2	A		N	
					0.44	Séance chimie 2	A		N	
Expérimenter et comprendre la physique au quotidien		-	1							



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.9	Contrôles continus réalisés en TP/TD	A		N	
					0.9	Dossier sur les apports méthodologiques de préparation de séances	A		N	
Sciences physiques à l'école ( N. Ling)		-	1							
<b>Sciences de la terre et astronomie</b>	Bernd VOLLMER	3	1		0.75	Ecrit Astronomie 1	E	00:45	N	
					1.25	Ecrit Astronomie 2	E	01:30	O	
					1	Ecrit Géologie	E	01:00	O	
Sciences de la Terre et astronomie	Bernd VOLLMER	-	1		0.75	écrit astronomie 1	E	00:45	N	
					1.25	écrit astronomie 2	E	01:30	O	
					1	écrit géologie	E	01:00	O	
<b>Géographie urbaine</b>	Alexis CONESA	3	1		1	Présentation des principales formes de structuration des ensembles de villes	E	00:40	N	
					1	Forme urbaine et urbanisme des réseaux	E	00:40	N	
					1	Analyse des comortements de mobilité intra-urbaine	E	00:40	N	
<b>Stage en situation</b>	Samuel LIEGEOIS	6	2		0.5	Pré-projet de stage	A		N	
					2.75	Rapport de stage	A		N	
					2.75	Oral de présentation du stage	O	00:15	N	
<b>Histoire des sciences du vivant et psychologie de l'enfant</b>	Marion THOMAS	3	1		1	Fiche découverte	A		N	
					1	Ecrit final	E	02:00	N	
					1	Oral	O	00:30	N	
Histoire de sciences du vivant et la psychologie de l'enfant		-	1							
UE obligatoire à choix S6 (6 ECTS)		-								
<b>PPME Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (INSPE)</b>		3	1							
PPME Projet professionnel personnel L3 S6		-	1		1	Rapport de stage	E	00:05	N	
					1	Oral	O	00:10	N	
<b>Initiation à la langue des signes française</b>	TABAOT Albert	3	1		3	Présentation sous forme de scénette en langues des signes	A		N	
<b>Art et science</b>	Françoise ROCHER	3	1		3	Présentation d'une maquette et d'un dossier	A		N	
Arts et sciences L3 PPE SVT		-	1							
<b>Gérer une association</b>		3	1		3	Ecrit	E	01:00	N	
<b>Connaissance et fonctionnement de l'université</b>		3	1		3	Ecrit	E	01:00	N	
<b>Valorisation d'un projet étudiant</b>		3	1		1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
					0.5	Questions orales	O	00:05	N	
					1.25	Rapport	A		N	
					1.25	Présentation orale	O	00:10	N	
					0.5	Questions orales	O	00:05	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	CC2: Connaissances de cours et application	E	01:00	N	
					1	CC3: Connaissances de cours et application	E	01:30	N	
Cartographie géologique	Quentin BOESCH	-	1		1	Connaissances de cours et applications 1	E	01:00	N	
					1	Connaissances de cours et applications 2	E	01:00	N	
					1	Connaissances de cours et applications 3	E	01:00	N	
<b>Allemand et alsacien en contexte professionnel</b>	Pascale ERHART	3	1		1	CC1: oral	O	00:15	O	
					1	CC2 : contrôle de connaissances	E	01:00	O	
					1	CC3: dossier de fin de semestre	A		O	
L'allemand et l'alsacien en contexte professionnel		-			1	Oral	O	00:10	O	
					1	Ecrit	E	00:30	O	
					2	Dossier	A		O	

Document intermédiaire

Responsable(s) : Hugues Oudart

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Régulations cellulaires et tissulaires	Carine MEIGNIN	3	1		1	CC3 Régulations cellulaires et tissulaires	E	01:00	O	
					1	CC2 Communication cellulaire et tissulaire Evaluation de la compréhension du cours et de l'intégration des connaissances	E	01:00	N	
					1	CC1 Dynamique cellulaire et tissulaire Questions de synthèse et de réflexion	E	01:00	N	
Accompagnement du projet de l'étudiant	Sylvie RAISON	3	1		1	Rapport écrit sur son projet après la L3	A		N	
					1	Evaluation sur la connaissance du monde de l'entreprise	E	00:40	O	
					1	PIX Note du PIX passé au niveau L2	A		N	
Génétique expérimentale	Claudine BLEYKASTEN-G ROSSHANS	3	1		0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
					1	Examen écrit	E	00:45	O	
					0.7	Cahier de laboratoire	A		N	
					0.3	Préparation TP	E	00:30	N	
					1	Exposé Oral	O	00:30	N	
1	Examen écrit	E	00:45	O						
Physiologie animale S5	Hugues OUDART	3	1		1	CC1 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC2 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC3 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	O	
					1	CC1 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC2 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	N	
					1	CC3 Ecrit Questions de cours et analyse de documents	E	01:30	O	
Langues S5	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
Méthodologies en biochimie et biologie moléculaire	Daniela LENER-ORY	3	1		0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:15	O	
					0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:15	O	
Statistiques pour biologistes	Raphaele SUPPER	3	1		1.2	CC1	E	01:30	N	
					0.3	Tests en ligne ou en TD	A		O	
					1.5	CC2	E	01:30	N	
Statistiques pour biologistes		-	1							
Préparation spécifique aux concours B	Hugues OUDART	3	1		1	Oral 1	A		N	
					1	Oral 2	A		N	
					1	Oral 3	A		O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Culture scientifique et technique	Marion THOMAS	3	1		0.75	CC1	E	01:00	N	
					1.25	CC3	O	00:20	N	
					1	CC2	E	01:30	O	
					0.75	CC1	E	01:00	N	
					1.25	CC3	O	00:20	N	
					1	CC2	E	01:30	O	
Culture scientifique et technique		-	1							
<b>1 UE à Choix (3ECTS)</b>		<b>3</b>	<b>1</b>							
Introduction à l'algorithmique (S5)		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
Détermination cellulaire au cours du développement	Vincent LECLERC	3	1		1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	O	
					1	CC1 écrit préparé	E	01:00	N	
Microbiologie expérimentale	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		0.5	Connaissances de cours nécessaires aux TP	E	00:30	O	
					1.2	Ecrit terminal portant sur les connaissances acquises en cours et en TP	E	01:00	O	
					0.5	Evaluation sur les compétences expérimentales	A		N	
					0.8	Exercices d'application TD	E	01:00	O	
Introduction à l'écologie comportementale	Cedric SUEUR	3	1		0.75	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	00:45	O	
					1	Etablissement d'un éthogramme et échantillonnage d'une séquence	A		N	
					1.25	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	01:30	O	
Virologie fondamentale	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	3	1		0.75	Généralités et virus à génome ADN	E	00:45	O	
					0.75	Virus à génome ARN	E	00:45	O	
					0.75	Capsides à symétrie icosaédrique et hélicoïdale	E	00:45	O	
					0.75	Traduction des génomes viraux et ARN	E	00:45	O	
Neurophysiologie cellulaire	Pascal DARBON	3	1		1	Questions de cours et analyse de document	E	01:30	O	
					1	Analyse de document et écrit de synthèse	E	01:30	O	
					1	Rapport de TP	A		N	
Nutrition des plantes et adaptation au milieu	Florence BOUVIER	3	1		1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC2	E	01:00	O	
					0.6	Poster	A		N	
					0.4	Travaux Pratiques	A	00:30	N	
<b>Semestre 6 - Sciences de la Vie - Préparation concours B</b>		<b>30</b>								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Approches pratiques en biologie cellulaire	Marie-Claire CRIQUI	3	1		0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle végétal	E	01:00	O	
					0.75	Ecrit basé sur les approches pratiques en modèle animal	E	01:00	O	
					0.75	Réalisation d'un Poster En rapport avec la semaine 1 de TP/TD	A		N	
					0.75	Note de synthèse En rapport avec la semaine 2 de TP/TD	A		N	
Intégration des signaux environnementaux par les plantes	Sandra NOIR	3	1		0.75	Evaluation des connaissances	E	00:30	N	
					1	Evaluation des connaissances	E	00:45	N	
					1.25	Evaluation des connaissances	E	00:45	O	
Physiologie animale S6	Hugues OUDART	3	1		1	Evaluation connaissances cours	E	00:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	O	
					1	Evaluation connaissances cours	E	00:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	N	
					1	Capacités d'analyse et exploitation de doc scienti	E	01:30	O	
Génétique de l'individu aux populations	Claudine BLEYKASTEN-G ROSSHANS	3	1		1.25	CC1 Connaissances et raisonnements	E	01:00	O	
					0.5	CC2 Contrôle des connaissances	E	00:30	N	
					1.25	CC3 Connaissances et raisonnements	E	01:00	O	
Immunologie appliquée	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
Biologie des populations et des communautés	Josefa BLEU	3	1		0.5	CC1	E	00:30	N	
					1.25	CC2	E	01:30	N	
					1.25	CC3	E	01:30	O	
					0.5	CC1	E	00:30	N	
					1.25	CC2	E	01:30	N	
					1.25	CC3	E	01:30	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Biologie moléculaire et fondamentale	Daniela LENER-ORY	3	1		0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
					0.75	CC1	E	00:30	N	
					1	CC2	E	00:45	N	
					1.25	CC3	E	01:00	O	
Biochimie expérimentale	Frédéric FISCHER	3	1		1.25	Travaux pratiques	A		N	
					0.75	Travaux dirigés	E	01:00	N	
					1	compétences pratiques	A		N	
					1.25	Travaux pratiques	A		N	
					0.75	Travaux dirigés	E	01:00	N	
					1	compétences pratiques	A		N	
Méthodologie des Concours B	Hugues OUDART	3	1		1	Oral 2	A	01:00	N	
					1	Oral 1	A	01:00	N	
					1	Oral 3	A	01:00	O	
1 UE à Choix (3ECTS)		3	1							
Trafic des molécules dans la cellule	Carine MEIGNIN	3	1		1.2	CC1 questions de synthèse et de réflexion Trafic des ARN et ribonucléoprotéines	E	01:00	N	
					0.9	CC2 questions de synthèse et de réflexion Trafic membranaire lors de la neurosécrétion	E	00:45	N	
					0.9	CC3 questions de synthèse et de réflexion Cytosquelette et trafic cellulaire	E	00:45	O	
Microbiologie approfondie	Thierry NADALIG	3	1		0.4	CC1 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Travaux dirigés	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal	E	00:30	O	
					0.4	CC2 Connaissances théoriques	E	00:30	O	
					0.4	CC1 Connaissances de cours théoriques	E	00:30	O	
					0.7	Contrôle terminal Connaissances théoriques	E	00:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Valorisation des ressources végétales	Laurence GONDET	3	1		1	Evaluation écrite Partie 1: Principales Plantes de culture et leurs utilisation non alimentaires	E	01:00	O	
					1	Evaluation écrite Partie3: Introduction à la valorisation des substances naturelles dans le secteur pharmaceutiques	E	01:00	O	
					1	Evaluation écrite Partie2: Filière viti-vinicole	E	01:00	O	
Neurophysiologie intégrée	Remy SCHLICHTER	3	1		0.9	CC1	E	00:45	N	
					0.9	CC2	E	00:45	N	
					1.2	CC3	E	01:30	O	
Techniques pratiquées en virologie	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1	Evaluation des pré-requis	E	00:45	O	
					1	Expérimentation	E	00:30	N	
					1	Analyse et résolution de ...	E	01:00	O	
Introduction aux bases de données		3	1		1	Travail personnel Dossier	A		N	
					0.8	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:00	N	
					1.2	Ecrit portant sur les CM,TD et TP	E	01:30	N	
Approche expérimentale en physiologie animale	Christine MENSAH-NYAGAN	3	1		1.1	Compte rendu des TP	A		N	
					1.1	Ecrit cours et TD et analyse de documents	E	02:00	N	
					0.8	Oral Connaissances de cours spécifiques aux TP	O	00:30	N	

Document interne à l'Université Méditerranéenne de Provence

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'inscription

La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (D) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

Motif de la dérogation : La rencontre instaurée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention est instaurée depuis plusieurs années à la Faculté des sciences de la vie. Elle est l'occasion d'un véritable échange sur les motivations de l'étudiant et permet de faire un point sur son projet professionnel.

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

Motif de la dérogation : Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (D)

Motif de la dérogation : Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

- (A) Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

- (A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### Modalités d'accès et de progression en licence

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen

- (A) si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

Document interne confidentiel

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Régulations cellulaires et tissulaires	Carine MEIGNIN	3	1		1	CC3 Régulations cellulaires et tissulaires	E	01:00	O	
					1	Evaluation de la compréhension du cours et de l'intégration des connaissances	E	01:00	N	
					1	CC1 Dynamique cellulaire et tissulaire Questions de synthèse et de réflexion	E	01:00	N	
Détermination cellulaire au cours du développement SVT	Vincent LECLERC	3	1		1	Ecrit préparé compréhension du cours	E	01:00	N	
					0.5	Connaissances 2	E	00:30	N	
					0.5	Introduction et plan commun avec connaissance 2	E	01:00	N	
					0.5	Connaissances 3	E	01:00	O	
Physiologie des grandes fonctions SVT 1	Hugues OUDART	3	1		0.62	Analyse et exploitation de document	E	01:30	O	
					0.62	Analyse et exploitation de document	E	01:30	O	
					0.62	Analyse et exploitation de document	E	01:30	O	
					0.38	Cours	E	00:30	O	
					0.38	Cours	E	00:30	O	
Introduction à l'écologie comportementale	Cedric SUEUR	3	1		0.75	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	00:45	O	
					1	Etablissement d'un éthogramme et échantillonnage d'une séquence	A		N	
					1.25	Contrôle intermédiaire Connaissances de cours	E	01:30	O	
Sédimentologie et bassins sédimentaires	Marc DIRAISON	6	2		1	CC Sismique	E	01:00	N	
					2.5	Ecrit terminal	E	01:30	N	
					1	CC Pétro Plusieurs petits CC lors des TD	E	00:10	N	
					1.5	Oral	O	00:15	N	
Sédimentologie et bassins sédimentaires		-	2							
Pétrologie générale	Marc ULRICH	6	2		1.2	CC cours sur le magmatisme	E	01:00	O	
					1.2	CC cours sur le magmatisme	E	01:00	O	
					1.2	CC cours sur le métamorphisme	E	01:00	O	
					2.4	Travaux pratiques: magmatisme et métamorphique	A		N	
Pétrologie générale		-	2							
Langues S5	James DELLOT	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1	Fin de semestre : production écrite type synthèse En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur une 2ème thématique, une production écrite de type synthèse avec note définitive.	A		N						
1	Fin de semestre : production orale type débat En fin de semestre et en lien avec un dossier thématique constitué par l'enseignant sur cette 2ème nouvelle thématique, une production orale de type débat avec note définitive.	A		N						
0	A mi-semester : une production orale de type débat A mi-semester au plus tard et en lien avec le même dossier thématique constitué par l'enseignant, une production orale de type débat avec note indicative et retour critérié.	A		N						
Anglais - S5 licence		-	1		1	A mi-semester une production orale ou écrite Au plus tard à mi-semester et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
					1	En fin de semestre une production orale ou écrite En fin de semestre et en lien avec le même dossier thématique production orale de type débat ou une production écrite type synthèse (au choix de l'étudiant) avec note définitive.	A		N	
Introduction aux statistiques pour biologistes	Samuel MAISTRE	3	1		0.9	QCM 1	E	01:00	N	
					1.2	QCM 2	E	01:30	O	
					0.9	Epreuve de TD/TP	E	01:30	N	
Introduction à la statistique pour biologistes		-	1							
<b>Semestre 6 -Sciences de la vie - Sciences de la Vie et de la Terre</b>		<b>30</b>								
Approches en biologie moléculaire et enzymologie	Fabrice MICHEL	3	1		0.75	Ecrit Biologie moléculaire	E	00:30	O	
					1	Ecrit enzymologie	E	00:45	O	
					1.25	Ecrit	E	01:00	O	
					0.75	Ecrit Biologie moléculaire	E	00:30	O	
					1	Ecrit enzymologie	E	00:45	O	
					1.25	Ecrit	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Diversité et reproduction sexuée des végétaux	Francois LABOLLE	6	2		1	Comptes rendus travaux pratiques	A		N	
					1	CC1 connaissances de cours	E	00:30	N	
					1	CC2 connaissances de cours	E	00:30	N	
					2	CC3 Essai de synthèse	E	02:00	O	
					1	Oral	O	00:15	O	
Immunologie appliquée	Frédéric GROS	3	1		0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
					0.45	Exercice	E	00:30	N	
					1	Ecrit sur les connaissances de cours	E	01:00	O	
					0.1	Préparation des TP	E	00:20	N	
					0.45	Oral d'évaluation	O	00:20	N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse Rapport	A		N	
Approches pratiques en biologie	Matthieu GRAINDORGE	3	1		1.2	Démarche expérimentale	A		N	
					1	Réalisations de gestes techniques en biologie évaluations multiples	A		N	
					0.8	Rapport	A		N	
Physiologie des grandes fonctions SVT 2	Christine MENSAH-NYAGAN	3	1		0.62	Analyse et exploitation de documents	E	01:30	O	
					0.62	Analyse et exploitation de documents	E	01:30	O	
					0.38	Cours	E	00:30	O	
					0.38	Cours	E	00:30	O	
					0.38	Cours	E	00:30	O	
					0.62	Analyse et exploitation de documents	E	01:30	O	
Analyse de documents et raisonnement scientifique	Vincent LECLERC	3	1		0.7	Présentation	O	01:00	N	
					0.5	Questions	O	00:20	N	
					0.8	Rapport	A		N	
					1	PIX Note du PIX qui a été passé au niveau L2	A		N	
					0.7	Présentation	O	01:00	N	
					0.5	Questions	O	00:20	N	
					0.8	Rapport	A		N	
					1	PIX Note du PIX qui a été passé au niveau L2	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.25	Questions de cours et analyse de documents	E	01:00	N	
					0.75	Oral	O	00:10	N	
Terre océan atmosphère		-	1							
<b>Tectonique et sismologie</b>	Armelle BALDEYROU-BAILLY	3	1		1	contrôle continu sur le semestre (stéréos)	A		N	
					1	Exercice d'analyse structurale	E	01:00	N	
					1	Exercices, synthèse, QCM	E	01:00	N	
					1	contrôle continu sur le semestre (stéréos)	A		N	
					1	Exercice d'analyse structurale	E	01:00	N	
					1	Exercices, synthèse, QCM	E	01:00	N	
Tectonique		-	1							
<b>Géochronologie</b>	Sophie RIHS	3	1		1.2	CC1	E	01:30	N	
					1.2	CC2	E	01:30	O	
					0.6	Travail personnel	A		N	
Géochronologie		-	1							

Document interne



# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des sciences de la vie

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

Master 1 - Sciences du Vivant - Biologie et génétique moléculaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du Vivant - Biologie Structurale intégrative et bioinformatique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Écophysiologie, écologie et éthologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Enseigner les sciences de la vie et de la terre	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Génétique moléculaire du développement et des cellules souches	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Immunologie et inflammation	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Joint Master in Neurosciences	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du Vivant - Microbiologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Neurosciences cellulaires et intégrées	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Neurosciences - Neurosciences cognitives	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 1 - Sciences du vivant - Plantes, biologie moléculaire et biotechnologies	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Master 1 - Sciences du vivant - Plantes,  
environnement et génie écologique

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

Master 1 - Sciences du vivant - Plantes,  
molécules bioactives et valorisation

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

Master 1 - Sciences du Vivant - Virologie

Conseil de composante : 20/04/2023 CFVU : Non

## MASTER

### Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

#### Inscriptions administratives

Additionnels : 14

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

#### Assiduité

Additionnels : 14

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

### Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

**L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.**

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

### Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

### Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Déroghations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Déroghations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroghations : 0

### Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Déroghations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroghations : 0

### Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Déroghations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Déroghations : 0

## Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.  
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

## Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

## Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.  
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

## Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 14
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 0
<b>Absence aux épreuves</b>	Additionnels : 14
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 14
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	Dérogations : 0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.</li> <li>• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.</li> </ul>	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0



## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Modification et écriture des génomes : techniques et applications (MRG)</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	Rapport	A		N	
					1	Poster	A		N	
					1	Présentation orale	A		N	
<b>Contrôle du génome eucaryotique : épigénétique et maintien de l'intégrité</b>	Richard Patryk NGONDO	3	1		1	CC2: Ecrit cours et réflexion	E	01:00	N	
					1.25	CC3: Ecrit cours et réflexion	E	01:30	N	
					0.75	CC1 Ecrit cours	E	01:00	N	
<b>Génétique évolutive et quantitative</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	écrits sur les notions de génétique quantitative	E	01:00	N	
					1.5	Application des concepts de génétique quantitative	E	01:00	N	
<b>Biologie Digitale et microfluidique</b>	Michaël RYCKELYNCK	3	1		0.75	biologie digitale et microfluidique E1: évaluation de la compréhension des principes et applications élémentaires de la microfluidique...	E	00:30	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique E2 : évaluation des capacités de préparation d'une expérience...	E	00:30	O	
					1.25	biologie digitale et microfluidique E3 : évaluation de la compréhension ou des principes et de l'état de connaissances...	E	01:00	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique rapport: évaluation des capacités pratiques ,d'analyses de données exp.al et de restitution de résultats...	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					3	Cours,réflexion/analyse, la transcription des gène	E	01:45	O	
<b>Interactomes</b>	Luc BONNEFOND	3	1		1.25	CC1 écrit cours	E	01:00	O	
					0.5	Capacités expérimentales	A		N	
					1.25	Rapport de TP	A		N	
<b>ARN : Aspects moléculaires cellulaires et génétiques</b>	Fabrice JOSSINET	3	1		1.5	évaluations des acquis	E	01:00	O	
					1.5	analyse d'articles scientifiques	E	01:00	O	
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master			-	1	2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master			-	1	2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Génétique Quantitative Appliquée</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit sur les notions de génétique quantitative	A		N	
					1.5	Ecrit sur l'application des concepts de génétique quantitative	A		N	
<b>Semestre 2 - Biologie et génétique moléculaire</b>		30								
<b>RNA silencing</b>	Fabrice MICHEL	3	1		0.8	Travaux dirigés	E	00:45	N	
					0.8	Connaissances théoriques écrit de cours	E	00:45	N	
					1.4	Ecrit cours et réflexion	E	01:30	O	
<b>Régulation et analyse de l'expression des gènes</b>	Hubert BECKER	6	2		1.25	CC3 Ecrit portant sur analyse d'articles	E	02:00	N	
					1	Contrôle de connaissances aux TP	E	01:00	N	
					2	Compte rendu de TP	A		N	
					0.75	CC1 Elaborat.d'un diaporama décrivant la stratégie	A		O	
					1	CC2 Restitution orale et questions	O	00:15	O	
<b>Lab Research- Initiation a la démarche scientifique</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	9	3		3	oral de stage	O	00:10	N	
					3	mémoire de stage	A		N	
					3	réponses aux questions des rapporteurs	O	00:10	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Adressage des Biomolécules et Dynamique membranaire (ABDM)</b>	Frédéric FISCHER	3	1		1	connaissances théoriques écrit	E	01:00	O	
					1	expertise pratique capacité expérimentale	A		N	
					1	expertise pratique rapport d'expérience	A		N	
<b>Langues M1S2</b>		3	1							
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
Allemand -S2 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250/300 mots	A		N	
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
<b>Génomique fonctionnelle et évolutive</b>	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1.5	Exercices d'application	A		N	
					0.75	Animation d'un TD	E	00:45	N	
					0.75	Exercice de synthèse	A		N	

Document interne confidentiel

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve

(D) initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Analyse des séquences macromoléculaires</b>	Odile LECOMPTE	3	1		1.5	écrit	E	01:30	N	
					1.5	écrit	E	01:30	N	
Analyse des séquences macromoléculaires		-	1							
<b>Détermination des structures 3D-1</b>	Jean CAVARELLI	3	1		1.2	CCs courts sur table	E	00:10	N	
					0.9	devoir maison RMN	A		N	
					0.9	devoir maison Cryoem	A		N	
<b>Modélisation moléculaire</b>	Annick DEJAEGERE-STOTE	3	1		1	controles continus réalisés en cours de séance ou rapport de TD	E	01:00	N	
					2	Ecrit	E	02:00	N	
Modélisation moléculaire		-	1							
<b>Introduction à la programmation avec Java</b>	Brice FALLER	3	1		0.8	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:00	N	
					1	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:00	N	
					1.2	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:30	N	
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Mécanismes fondamentaux en sciences du vivant : des structures 3D aux fonctions</b>	Mikhail ELTSOV	3	1		1.5	Ecrit	E	01:00	O	
					1.5	Rendu travail perso	A		N	
<b>Outils mathématiques et informatique</b>		3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	Travail perso	A		N	
					1	CC2	E	01:00	N	
<b>Méthodes d'études des complexes et assemblages macromoléculaires</b>	Vincent CURA	3	1		1	Ecrit de synthèse	E	02:00	N	
					1	Exposé	A		N	
					1	Rapport TP	A		N	
<b>Programmation Orientée objet avec Java</b>		3	1		0.8	Projet étudiant	A		N	
					1	Ecrit 1	A		N	
					1.2	Ecrit 2	A		N	
Informatique : programmation orientée objet		-	1							
<b>Mathématiques et statistiques en BSIB</b>	Jean-Luc DORTET-BERNADET	3	1		1	CC2	A		N	
					1.2	CC3	A		N	
					0.8	CC 1	A		N	
<b>Semestre 2 - Biologie Structurale intégrative et bioinformatique</b>		30								
<b>Détermination des structures 3D en biologie II</b>		3	1		1.2	CCs courts sur table	E	00:10	N	
					0.9	devoirs maison RMN	A		N	
					0.9	devoirs maison CryoEM	A		N	
<b>Constructions et manipulation 3D des informations structurales</b>		3	1		1.3	rendus tds RX	A		N	
					0.85	rendus TDs RMN	A		N	
					0.85	rendus TDs Cryo-EM	A		N	
<b>Omics : analyse de génomes et épigénomes</b>		3	1		1.5	écrit	E	01:30	N	
					1.5	écrit	E	01:30	N	
OMICS : Analyse de génomes et épigénomes		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
1.5	travail bibliographique/ analyse et critique d'articles présentation orale courte	A		N						
2	projet pédagogique en équipe d'accueil mémoire	A		N						
4	projet pédagogique en équipe d'accueil présentation orale	A		N						
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
<b>Langues M1S2</b>		3	1							
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
Allemand -S2 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250/300 mots	A		N	
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
UE obligatoire à choix semestre 2 M1 BSIB 6 ects		-								
<b>Les technologies des bases de données</b>		3	1		1	projet	A		N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
					1	projet	A		N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
<b>Dynamique Moléculaire et Interactions</b>		3	1		1.5	Projet étudiant	O	03:00	N	
					1.5	Connaissances pratiques et théoriques	E	02:00	N	
					1.5	Projet étudiant	O	03:00	N	
					1.5	Connaissances pratiques et théoriques	E	02:00	N	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Connaissances pratiques et théoriques	E	02:00	N	
Modélisation Objet UML		3	1		0.8	CC1	A		N	
					1	CC2	A		N	
					1.2	CC3	A		N	
					0.8	CC1	A		N	
					1	CC2	A		N	
					1.2	CC3	A		N	
Informatique : modélisation objet avec UML		-	1							

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Introduction à l'écologie fonctionnelle		3	1		1.2	synthèse	E	02:00	N	
					0.9	Rapport de sortie sur terrain	A		N	
					0.9	Rapport de sortie sur terrain	A		N	
Éthologie	Cedric SUEUR	3	1		0.75	contrôle intermédiaire	E	01:00	N	
					1.25	synthèse	E	02:00	N	
					1	Synthèse d'articles en neuroéthologie	A		N	
Génétique quantitative et des populations	Christine KEYSER	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	N	
Économie et gestion de la faune		3	1		1	synthese	E	02:00	O	
					0.5	controles des compétences des techniques rapport indiv.	A		N	
					1	rapport sur enrichissement d'une espèce captive	A		N	
					0.5	controle des connaissances questions	E	01:00	O	
Économie et gestion de la faune	Cedric SUEUR	-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.25	synthese	E	02:00	N	
					1.25	acquisition des compétences rapport scient. sur prise de données	A		N	
Physiologie comparée des métazoaires	Francois GAUER	6	2		1	Evaluations sur les connaissances de cours et écrits de synthèse Contrôles continus (multiples) sur les connaissances de cours	A		N	
					1.5	Exposé oral	A	00:20	O	
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O	
					1	Evaluations sur les pratiques et compétences expérimentales Contr. cont multiples réalisés en cours de séances	A		N	
Physiologie comparée des métazoaires		-	2		1	connaissances de cours et écrits de synthèse cc multiples	A		N	
					1	Pratiques et compétences expérimentales contrôles multiples réalisés en cours de séance	A		N	
					1.5	Exposé Oral	O	00:20	O	
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		-	1							
Langue M1S1 EEE		-	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Ethique Animale		-	1							
Éthique animale	Cedric SUEUR	-	1		1	Ecrit sur table	E	01:30	N	
					1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30	N	
<b>Semestre 2 - Écophysiologie, écologie et éthologie</b>		<b>30</b>								
Écologie fonctionnelle et évolutive	Sylvie MASSEMIN-CHALLET	3	1		0.5	rapport de sortie	A		N	
					1.25	Synthèse	E	02:00	O	
					0.5	Rapport d'analyses de données	A		N	
					0.75	Théorie et applications d'exercices	E	01:00	O	
Introduction à l'écologie fonctionnelle		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.25	synthèse	E	02:00	N	
					1.25	présentation avec powerpoint	O	00:15	N	
Initiation à la démarche scientifique en écophysiologie et éthologie	Sylvie MASSEMIN-CHALLET	9	3		1.5	Présentation protocole	O	00:30	N	
					3	Oral	O	00:30	N	
					1.5	synthèse courte	A		N	
					2.5	réponse aux questions	A		N	
					0.5	participation aux questions	A		N	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
<b>Langue M1S2 EEE</b>		3	1							
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
<b>Statistiques et applications avancées en biologie</b>	Carole PERRINEL	3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	N	
Statistiques et applications avancées en biologie		-	1							
UE à choix M1S2 EEE (6 ECTS)		-								
<b>Écologie des communautés végétales</b>	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	controle écrit	E	01:30	O	
					0.75	poster sur les résultats d'expérimentations	A		N	
					0.75	oraux des expérimentations	A		N	
<b>Méthodes d'étude des populations et des écosystèmes</b>	Audrey MURATET	3	1		0.75	MEPE: fiches espèces	A		N	
					0.75	rapport de terrain	A		N	
					1.5	cas d'étude	E	02:00	O	
<b>Restauration, génie végétal et écologie</b>		3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:30	O	
					1.5	Rapport sur un cas pratique	A		N	
<b>Systématique des angiospermes et cryptogamie</b>	Jean-Michel DAVIERE	3	1		1	Questions de cours	E	01:30	N	
					0.6	Exercices de reconnaissances	A		N	
					0.8	Description Botanique	A	02:00	O	
					0.6	Herbier	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Les technologies des bases de données		3	1		1	projet	A		N	
					1	ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1	ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
					1	projet	A		N	
					1	ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:00	N	
					1	ecrit portant sur les CM, TD, TP	E	01:30	N	
Neurobiologie des rythmes	Patrick VUILLEZ	3	1		1.5	questions courtes de cours et TD	E	01:00	N	
					1.5	questions à développement	E	02:00	O	
Ecosig		3	1		1.5	Rendu d'un projet SIG	A		N	
					1.5	QCM espèces & processus C1, C2, C7	A		N	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

- (D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

- (A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

- (A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Relations interspécifiques	Francois LABOLLE	3	1		1	contrôle de connaissances	E	01:00	N	
					1	exploitation de documents mise en relation avec les concepts étudiés en cours	E	01:00	N	
					1	compte rendu de travaux pratiques	A		N	
Relations interspécifiques		-	1							
Physiologie comparée des métazoaires	Francois GAUER	6	2		1	Evaluations sur les connaissances de cours et écrits de synthèse Contrôles continus (multiples) sur les connaissances de cours	A		N	
					1.5	Exposé oral	A	00:20	O	
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O	
					1	Evaluations sur les pratiques et compétences expérimentales Contr. cont multiples réalisés en cours de séances	A		N	
Physiologie comparée des métazoaires		-	2		1	connaissances de cours et écrits de synthèse cc multiples	A		N	
					1	Pratiques et compétences expérimentales contrôles multiples réalisés en cours de séance	A		N	
					1.5	Exposé Oral	O	00:20	O	
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	écrit de synthèse	E	01:30	O	
					1	oral de synthèse	O	00:20	O	
Génétique		-	1		1	résolutions d'exercices et éval de connaissances au moins 3 épreuves au fil de l'eau	E	01:00	N	
					1	écrit de synthèse	E	01:30	O	
					1	oral de synthèse	O	00:20	O	
<b>Génétique quantitative et des populations</b>	Christine KEYSER	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	CC2	E	01:00	N	
					1	CC3	E	01:00	N	
<b>Formation professionnelle S1</b>	Julien ORSAT	3	1		2	Stage en établissement - rapport du tuteur	A		N	
					1	Didactique - Ecrit type écrit 2 du CAPES	E	05:00	O	
Matière 3 : Didactique des SVT UE 1.1		-	1							
Matière 4 : Accompagnement de stage UE 1.1		-	1							
<b>Géodynamique et Histoire de la Terre</b>	Armelle BALDEYROU-BAILLY	9	3		1.5	Plan de synthèse scientifique	E	01:00	N	
					2.5	Synthèse courte ou sur documents	E	01:30	N	
					3	synthèse CAPES blanc	E	05:00	O	
					2	Oral	O	00:20	O	
Géodynamique et Histoire de la Terre		-	1							
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Semestre 2 - Enseigner les sciences de la vie et de la terre</b>		30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.8	Description Botanique	E	02:00	O	
					0.6	Exercice de reconnaissance	A		N	
					0.6	Herbier	A		N	
<b>Préparation aux épreuves de concours</b>	Quentin BOESCH	3	1		1.5	Fiche de leçon CAPES type 1	A	04:00	N	
Préparation aux épreuves de concours		-	1		1.5	Fiche de leçon CAPES type 1	A	04:00	N	
<b>Épistémologie et histoire des sciences</b>	Marion THOMAS	3	1		0.5	Présentation sur la forme	O	00:20	O	
					1.5	Présentation sur le fond	O	00:10	O	
					1	Entretien	O	00:10	O	
<b>Formation professionnelle S2</b>	Julien ORSAT	3	1		1	Didactique - Ecrit type écrit 2 du CAPES	E	05:00	O	
Matière 4 : Didactique des SVT UE 2.1		-	1		2	Stage en établissement - rapport du tuteur	A		N	
Matière 5 : Accompagnement de stage UE 2.1		-	1							
<b>Physiologie des organismes et écosystèmes</b>	Francois LABOLLE	9	3		3.5	Synthèse CAPES blanc	E	05:00	O	
					2.5	Oral	O	00:20	O	
					3	Analyse de documents	E	01:30	O	
<b>Géologie régionale et géophysique</b>	Armelle BALDEYROU-BAILLY	6	2		2	Sujet sur documents	E	01:30	N	
					2.5	Sujet de synthèse	E	01:30	N	
					1.5	Oral	O	00:20	O	
<b>Langues M1S2</b>		3	1							
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
Allemand -S2 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250/300 mots	A		N	
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document à caractère pédagogique

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Développement et cellules souches	Vincent LECLERC	9	3		1.8	oral bibliographie	O	00:10	N	
					3	analyse de documents	E	03:00	N	
					1.2	question bibliographie	O	00:05	N	
					2	rédaction de projet	E	03:00	O	
					1	Rapport de TP	A		N	
Stratégies de recherche sur la cellule	Etienne HERZOG	3	1		1.25	Ecrit d'analyse et interprétation de doc scientifique	E	01:30	O	
					0.75	Ecrit cours basé sur l'analyse de doc.scientifique	E	01:00	O	
					0.5	Rapport méthodologique	A		N	
					0.5	Evaluation pratique du savoir faire expérimental	A		N	
Génétique évolutive et quantitative	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	écrits sur les notions de génétique quantitative	E	01:00	N	
					1.5	Application des concepts de génétique quantitative	E	01:00	N	
Contrôle du génome eucaryotique : épigénétique et maintien de l'intégrité	Richard Patryk NGONDO	3	1		1	CC2: Ecrit cours et réflexion	E	01:00	N	
					1.25	CC3: Ecrit cours et réflexion	E	01:30	N	
					0.75	CC1 Ecrit cours	E	01:00	N	
Langues M1S1		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Modification et écriture des génomes : techniques et applications (MRG)</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	Rapport	A		N	
					1	Poster	A		N	
					1	Présentation orale	A		N	
Obligatoire à choix semestre 1 M1 Génétique moléculaire du développement et des cellules souches 6 ects										
<b>Expression des gènes et biosynthèse des protéines</b>	Hubert BECKER	6	2		3	Ecrit cours, réflexion portant sur la traduction	E	01:45	O	
					3	Cours,réflexion/analyse, la transcription des gène	E	01:45	O	
<b>Interactomes</b>	Luc BONNEFOND	3	1		1.25	CC1 écrit cours	E	01:00	O	
					0.5	Capacités expérimentales	A		N	
					1.25	Rapport de TP	A		N	
<b>Origine et évolution du Vivant et Exobiologie (OEV)</b>	Hubert BECKER	3	1		1.5	Ecrit portant sur les connaissances et l'utilisation des théories de l'évolution	E	01:30	O	
					1.5	ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique et la compartimentalisation Ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique, la biologie synthétique et la compartimentalisation des systèmes biologiques.	E	01:30	O	
<b>ARN : Aspects moléculaires cellulaires et génétiques</b>	Fabrice JOSSINET	3	1		1.5	évaluations des acquis	E	01:00	O	
					1.5	analyse d'articles scientifiques	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Biologie Digitale et microfluidique</b>	Michaël RYCKELYNCK	3	1		0.75	biologie digitale et microfluidique E1: évaluation de la compréhension des principes et applications élémentaires de la microfluidique...	E	00:30	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique E2 : évaluation des capacités de préparation d'une expérience...	E	00:30	O	
					1.25	biologie digitale et microfluidique E3 : évaluation de la compréhension ou des principes et de l'état de connaissances...	E	01:00	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique rapport: évaluation des capacités pratiques ,d'analyses de données exp.al et de restitution de résultats...	A		N	
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Génétique Quantitative Appliquée</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit sur les notions de génétique quantitative	A		N	
					1.5	Ecrit sur l'application des concepts de génétique quantitative	A		N	
<b>Semestre 2 - Génétique moléculaire du développement et des cellules souches</b>		30								
<b>Initiation à la démarche scientifique en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches</b>	Nicolas MATT	9	3		3	rapport IDS	A		N	
					3	oral IDS	O	00:10	N	
					3	questions IDS	O	00:07	N	
<b>Initiation à la communication scientifique en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches - restitution en anglais</b>	Vincent LECLERC	6	2		2	rapport ICS	A		N	
					2	oral ICS	O	00:10	N	
					2	questions ICS	O	00:07	N	
<b>Gestion de projet en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches</b>	Vincent LECLERC	6	2		2	analyses d'articles scientifiques	E	03:00	O	
					1	ORAL :analyses d'articles scientifiques	A		N	
					1.5	gestion de projet- soutenance	O	00:30	N	
					1.5	gestion de projet -Rapport	A		N	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
Obligatoire à choix semestre 2 M1 Génétique moléculaire du développement et des cellules souches 6 ect		-								
<b>Techniques de culture cellulaire et d'histologie</b>	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		1	carnet de laboratoire	A		N	
					1	Rapport sur les thèmes de TP	A		N	
					1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15	N	
Techniques de culture cellulaire et d'histologie		-	1		1	carnet de laboratoire	A		N	
					1	Rapport sur les thèmes de TP	A		N	
					1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
La cellule cancéreuse caractéristiques et modèles d'étude	Christelle GALLY-FAUNY	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	Questions	O	00:20	N	
					1	Oral pédagogique	O	00:20	N	
RNA silencing	Fabrice MICHEL	3	1		0.8	Travaux dirigés	E	00:45	N	
					0.8	Connaissances théoriques écrit de cours	E	00:45	N	
					1.4	Ecrit cours et réflexion	E	01:30	O	
Régulation et analyse de l'expression des gènes	Hubert BECKER	6	2		1.25	CC3 Ecrit portant sur analyse d'articles	E	02:00	N	
					1	Contrôle de connaissances aux TP	E	01:00	N	
					2	Compte rendu de TP	A		N	
					0.75	CC1 Elaborat.d'un diaporama décrivant la stratégie	A		O	
					1	CC2 Restitution orale et questions	O	00:15	O	
Génomique fonctionnelle et évolutive	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1.5	Exercices d'application	A		N	
					0.75	Animation d'un TD	E	00:45	N	
					0.75	Exercice de synthèse	A		N	

Document interne à l'université

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle



En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Immunobiologie approfondie	Sylvie FOURNEL	9	3		2	Evaluation écrite de la compréhension des techniques utilisées en TP	E	01:00	N	
					2	Evaluation de la capacité de synthèse synthèse de données	A		N	
					1	Evaluation de la capacité à concevoir et décrire un projet scientifique à partir de donnée de la littérature scientifique	A		N	
					2	Synthèse des données scientifiques d'une conférence (8 notes)	A		N	
					2	Evaluation de la capacité de présenter à l'oral les données d'une publication scientifique (2 notes)	O	00:30	O	
Stratégies de recherche sur la cellule	Etienne HERZOG	3	1		1.25	Ecrit d'analyse et interprétation de doc scientifi	E	01:30	O	
					0.75	Ecrit cours basé sur l'analyse de doc.scientifique	E	01:00	O	
					0.5	Rapport méthodologique	A		N	
					0.5	Evaluation pratique du savoir faire expérimental	A		N	
Modification et écriture des génomes : techniques et applications (MRG)	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	Rapport	A		N	
					1	Poster	A		N	
					1	Présentation orale	A		N	
Neuroimmunology	Sylvie FOURNEL	3	1		2	Analyse critique d'un article scientifique Analyse critique d'un article scientifique (journal club) par écrit	A		N	
					1	Rédaction d'une note de synthèse sur une des conf Rédaction d'une note de synthèse sur une conférence du séminaire de l'UE	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Application des concepts de génétique quantitative	E	01:00	N	
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
Obligatoire à choix semestre 1 M1 Immunologie et inflammation 6 Ects		-								
<b>Virologie Moléculaire animale</b>	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	6	2		2	Rétrovirus et ERV	E	02:00	O	
					2	Virus à génome ADN	E	02:00	O	
					2	Virus à génome ARN	E	02:00	O	
<b>Expression des gènes et biosynthèse des protéines</b>	Hubert BECKER	6	2		3	Ecrit cours, réflexion portant sur la traduction	E	01:45	O	
					3	Cours,réflexion/analyse, la transcription des gène	E	01:45	O	
<b>Interactomes</b>	Luc BONNEFOND	3	1		1.25	CC1 écrit cours	E	01:00	O	
					0.5	Capacités expérimentales	A		N	
					1.25	Rapport de TP	A		N	
<b>Contrôle du génome eucaryotique : épigénétique et maintien de l'intégrité</b>	Richard Patryk NGONDO	3	1		1	CC2: Ecrit cours et réflexion	E	01:00	N	
					1.25	CC3: Ecrit cours et réflexion	E	01:30	N	
					0.75	CC1 Ecrit cours	E	01:00	N	
<b>Questions d'actualité en biologie intégrative Spécifique IMCBIO</b>	Nicolas MATT	3	1		1	réalisation d'un résumé graphique à la conférence	E	00:15	N	
					1	réalisation d'un résumé de la conférence	A		N	
					1	participation active à a conférence	A		N	
<b>Immersion professionnelle en laboratoire spécifique IMCBIO</b>		3	1		1	résumé graphique du stage de recherche	E	00:05	N	
					1	discussion scientifique	O	00:10	N	
					1	discussion autour du projet de l'étudiant	O	00:10	N	
<b>Génétique Quantitative Appliquée</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit sur les notions de génétique quantitative	A		N	
					1.5	Ecrit sur l'application des concepts de génétique quantitative	A		N	
<b>Semestre 2 - Immunologie et Inflammation</b>		30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Immunologie cellulaire intégrée	Jean-Luc IMLER	3	1		0.75	exposé	O	00:15	N	
					0.5	Discussion scientifique dans le domaine de l'immunologie Compréhension des thèmes	A		N	
					0.5	Compréhension des thèmes Participation orale	A		N	
					0.5	Discussion scientifique dans le domaine de l'immunologie-écrit	A		N	
					0.75	Réponse aux questions	O	00:15	N	
Initiation a la démarche scientifique en immunologie	Samuel LIEGEOIS	9	3		3	Mémoire de stage	A		O	
					2	Oral de présentation du stage	O	00:10	O	
					4	Réponses aux questions du jury	O	00:10	O	
Initiation à la communication scientifique restitution en anglais en immunologie et inflammation	Frédéric GROS	6	2		1	Rapport	A		N	
					1	Questions	O	00:07	N	
					1	Oral	O	00:10	N	
Techniques de cytométrie en flux	Frédéric GROS	3	1		1	Evaluation des connaissances pratiques (rapport)	A		N	
					1	Evaluation des compétences pratiques (rapport)	A		N	
					1	Evaluation des compétences d'analyse	O	00:15	N	
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
Obligatoire à choix semestre 2 M1 Immunologie et inflammation 6 ects					-					
Immunologie de la relation hôte pathogène	Samuel LIEGEOIS	3	1		0.5	Synthèses des conférences rapport	A		N	
					1	Examen écrit	E	01:00	N	
					1.5	Présentation orale et questions	O	01:00	N	
La cellule cancéreuse caractéristiques et modèles d'étude	Christelle GALLY-FAUNY	3	1		1	CC1	E	01:00	N	
					1	Questions	O	00:20	N	
					1	Oral pédagogique	O	00:20	N	
Techniques de culture cellulaire et d'histologie	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		1	carnet de laboratoire	A		N	
					1	Rapport sur les thèmes de TP	A		N	
					1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15	N	
Techniques de culture cellulaire et d'histologie		-	1		1	carnet de laboratoire	A		N	
					1	Rapport sur les thèmes de TP	A		N	
					1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15	N	
Ouverture professionnelle M1 S2		3	1							
Génomique fonctionnelle et évolutive	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1.5	Exercices d'application	A		N	
					0.75	Animation d'un TD	E	00:45	N	
					0.75	Exercice de synthèse	A		N	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 1 - Joint Master in Neurosciences</b>		30								
<b>Fundamentals in neuroscience</b>	Vincent LELIEVRE	9	3		1	neuroanatomy oral presentation	A		N	
					1.5	Neurophysiology- & neuropharmacology analyse de document	A		N	
					1.5	ecrit de synthese	E	02:00	N	
					1.2	Stem cells and brain function ecrit de synthese	E	02:30	N	
					1	Neuroanatomy report	A		N	
					1	neuroanatomy- document analysis	E	01:00	N	
					1	Stem cells and brain function presentation orale	O	00:45	N	
					0.8	Stem cells and brain function - neuroendocrino cours	E	01:00	N	
<b>Tutored Research Design</b>	Hervé CADIOU	12	4		3.75	Présentation individuelle	O	00:24	N	
					3.25	SCIENTIFIC PROJECTS Présentation en groupe	O	00:30	N	
					2	Minischools- GAM examen ecrit d'evaluation desCompétencespratiques de base	E	03:00	N	
<b>Methods in neuroscience</b>	Hervé CADIOU	9	3		4.5	QM- python programming 1 exercice de programmation Py2thon sur ordinateur x QM- mathematics	E	02:00	N	
					4.5	examen ecrit d'exercices	E	01:30	N	
<b>Semestre 2 - Joint Master in Neurosciences</b>		30								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					3	Compréhension (discussion)	O	00:10	N	
					3	Contenu scientifique du poster	O	00:05	N	
<b>Molecular and cellular neuroscience</b>	Dominique BAGNARD	12	4		1.5	Quiz (ecrit)	E	00:30	N	
					2	Evaluation des travaux pratiques-Cahier de manip	A		N	
					3	Présentation des resultats obtenus et analyse (oral)	O	00:15	N	
					2	Integration des resultats dans le contexte scientifique	O	00:05	N	
					1.5	Evaluations sur les contenus des cours magistraux-Analyse de documents	O	00:05	N	
					2	Eval. qualité de l'iconographie données scientifiq iconographie (graphiques et photos) de données scientifiques	O	00:05	N	
<b>Introduction to pain</b>	Pierrick POISBEAU	3	1		1.5	Rapport écrit	A		N	
					1.5	Analyse de documents	E	01:00	O	
<b>Mechanisms of neurodegeneration</b>	Anne-Laurence BOUTILLIER	3	1		1.5	Questions de cours	E	01:00	O	
Mechanisms of neurodegeneration		-	1		1.5	Analyse de documents	E	02:00	O	
<b>Time in perception and action</b>	Virginie GYDE-LAURENT	3	1		1	Connaissance de cours	E	01:00	N	
					1	Analyse données	O	00:10	O	
					1	Travail individuel	A		N	
Time in perception and action		-	1							

Document Interdit à l'usage

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par Motif de la dérogation

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Formation pratique en bactériologie et en mycologie	Marc FISCHER	6	2		1.5	Examen pratique de fin de TP	E	02:00	N	
					0.5	Interprétations de données expérimentales	E	00:30	O	
					0.5	Fiche d'identification d'une levure inconnue étudié en TP	A		N	
					1.5	Rédaction de fiches journalières de TP	A		N	
					2	Ecrit terminal (cours, TD, TP)	E	01:30	O	
Génétique classique et quantitative des micro organismes	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit Génétique Classique	E	01:00	O	
					1.5	Ecrit Génétique Quantitative	E	01:00	O	
Initiation à la démarche scientifique en microbiologie	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1	oral	O	00:12	N	
					1	rapport écrit	A		N	
					1	questions	E	00:12	N	
Microbiologie environnementale appliquée	Thierry NADALIG	3	1		1.25	Ecrit sur les connaissances du cours	E	01:00	O	
					1	Ecrit sur les connaissances des TP	E	00:30	O	
					0.75	Rapport écrit sur les TP	A		N	
Microeucaryotes et applications	Marc FISCHER	3	1		1	Connaissances de cours	E	01:00	O	
					1	Connaissances de cours	E	01:00	O	
					1	Connaissances de cours	E	01:00	O	
Métabolismes et biotechnologies	Marc FISCHER	3	1		1	Métabolismes et biotechnologies: CI et TD	E	01:00	O	
					1	Métabolismes et biotechnologies: CI et TD	E	01:00	O	
					1	Métabolismes et biotechnologies: CI et TD	E	01:00	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Métabolismes et biotechnologies		3	1		1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00	O	
					1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00	O	
					1	Métabolismes et Biotechnologies : CI et TD	E	01:00	O	
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
Physiologie comparée des procaryotes	Florence PLOETZE	3	1		0.9	Ecrit cours	E	01:30	O	
					0.9	Ecrit TD	E	01:30	O	
					0.6	Oral de présentation	O	00:12	N	
					0.6	Questions	O	00:12	N	
Physiologie comparée des procaryotes		-	1		0.9	Ecrit cours	E	01:30	O	
					0.9	Ecrit TD	E	01:30	O	
					0.6	oral de présentattion	O	00:12	N	
					0.6	Questions	O	00:12	N	
Génétique Quantitative Appliquée	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit sur les notions de génétique quantitative	A		N	
					1.5	Ecrit sur l'application des concepts de génétique quantitative	A		N	
<b>Semestre 2 - Microbiologie</b>		30								
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
Immunologie de la relation hôte pathogène	Samuel LIEGEOIS	3	1		0.5	Synthèses des conférences rapport	A		N	
					1	Examen écrit	E	01:00	N	
					1.5	Présentation orale et questions	O	01:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
2	Evaluations sur l'interprétation des résultats obtenus en TP	E	01:30	O						
2	Présentation des résultats à l'oral	O	00:10	N						
<b>Génomique des micro-organismes</b>	Florence PLOETZE	6	2		1	Ecrit de synthèse (partiel)	E	01:00	N	
					2	Oral de synthèse	O	00:30	N	
					1.5	Rapport de TP	A		N	
					1.5	Présentation du travail de TD	O	00:15	N	
<b>Interactions hôtes micro-organismes</b>		6	2		3	Evaluation du cours-écrit cours 1	E	01:30	O	
					3	écrit cours 2	E	01:30	O	
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-	2		3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30	O	
					3	Ecrit cours 2	E	01:30	O	
<b>Approfondissement de la démarche scientifique</b>	Thierry NADALIG	6	2		2	rapport écrit	A		N	
					2	oral	O	00:12	N	
					2	questions	O	00:12	N	

Document interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Initiation à la démarche scientifique en neurosciences	Perrine INQUIMBERT	12	4		1	Evaluation de l'élaboration d'un projet de recherche en groupe-oral "contexte"	O	00:15	N	
					1	oral "synthèse articles"	O	00:15	N	
					1	oral "stages techniques"	O	00:15	N	
					1	Evaluation des connaissances acquises-questions "contexte"	O	00:15	N	
					3	oral "projet de recherche"	O	00:15	N	
					1	questions "synthèse articles"	O	00:15	N	
					1	questions "stages techniques"	O	00:15	N	
					3	questions "projet de recherche"	O	00:15	N	
Neuroanatomie et neurochimie	Pierre VEINANTE	6	2		1	QCM/question courtes concepts	E	01:00	O	
					1	Analyse histologique et morphologique en TP	A		N	
					2	Evaluations sur l'utilisation des concepts et les compétences d'analyse en neuroanatomie et neurochimie	E	02:00	O	
					2	Ecrit analyse de documents et synthèse	E	02:00	O	
<b>Langues M1S1</b>										
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
Outils Statistiques pour neurosciences		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils Statistiques pour neurosciences		-	1							
Introduction aux neurosciences cognitives	Alexandra BARBELIVIEN	6	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
					2	Ecrit 3	E	01:30	O	
Introduction aux neurosciences cognitives		-	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
					2	Ecrit 3	E	01:30	O	
<b>Semestre 2 - Neurosciences cellulaires et intégrées</b>		<b>30</b>								
Neurophysiologie sensorielle et motrice	Pierre VEINANTE	6	2		2.5	Ecrit cours/synthèse	E	01:30	O	
					1.5	Evaluation des connaissances de cours-écrit analyse de documents	E	00:45	O	
					2	Travaux dirigés	O	00:15	N	
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
Ateliers techniques en neurosciences	Perrine INQUIMBERT	6	2		1.5	Evaluation des compétences liées au travail expérimental Tenue du cahier de laboratoire	A		N	
					1.25	Evaluation des compétences liées à l'analyse et la présentation d'un travail expérimental support poster	A		N	
					1.25	présentation orale	O	00:10	N	
					2	Questions	O	00:10	N	
Neurobiologie cellulaire et moléculaire	Pascal DARBON	3	1		1.25	évaluations sur les contenus des cours magistraux-analyse de documents	E	01:30	O	
					1.25	sujet de synthèse	E	01:30	O	
					0.5	Présentation orale sur une thème du cours	O	00:45	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologies neurodégénératives		-	1		1.5	Ecrit 1	E	02:00	N	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE à choix M1S2 NCI (9 ECTS)		-								
<b>Neurobiologie des rythmes</b>	Patrick VUILLEZ	3	1		1.5	questions courtes de cours et TD	E	01:00	N	
					1.5	questions à développement	E	02:00	O	
<b>Histoire et épistémologie des neurosciences</b>	Marion THOMAS	3	1		1.5	Oral de présentation	O	00:45	N	
					1.5	Mini-mémoire	A		N	
Histoire et épistémologie des neurosciences		-	1							
<b>Aspects cliniques des neurosciences</b>	Eric SALVAT	3	1		1.5	Analyse de document	E	01:00	O	
					1.5	Analyse de document	E	01:00	O	
Aspects cliniques des neurosciences		-	1							
<b>Initiation à la neuroimagerie</b>	Jack FOUCHER	3	1		1	Examen internet	A	01:00	N	
					0.5	Participation	A		N	
					1.5	Critiques d'articles	E	02:30	O	
Initiation à la neuroimagerie		-	1							
<b>Modèles génétiques animaux</b>	Katia BEFORT	3	1		1.5	Oral Présentation,publication,discussion	O	00:25	N	
					1.5	Ecrit questions intégrées	E	01:30	O	
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	N	
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	N	
<b>Introduction to pain</b>	Pierrick POISBEAU	3	1		1.5	Rapport écrit	A		N	
					1.5	Analyse de documents	E	01:00	O	
<b>Time in perception and action</b>	Virginie GYDE-LAURENT	3	1		1	Connaissance de cours	E	01:00	N	
					1	Analyse données	O	00:10	O	
					1	Travail individuel	A		N	
Time in perception and action		-	1							
<b>Mechanisms of neurodegeneration</b>	Anne-Laurence BOUTILLIER	3	1		1.5	Questions de cours	E	01:00	O	
					1.5	Analyse de documents	E	02:00	O	
Mechanisms of neurodegeneration		-	1							

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Initiation à la démarche scientifique en neurosciences	Perrine INQUIMBERT	12	4		1	Evaluation de l'élaboration d'un projet de recherche en groupe-oral "contexte"	O	00:15	N	
					1	oral "synthèse articles"	O	00:15	N	
					1	oral "stages techniques"	O	00:15	N	
					1	Evaluation des connaissances acquises-questions "contexte"	O	00:15	N	
					3	oral "projet de recherche"	O	00:15	N	
					1	questions "synthèse articles"	O	00:15	N	
					1	questions "stages techniques"	O	00:15	N	
					3	questions "projet de recherche"	O	00:15	N	
Neuroanatomie et neurochimie	Pierre VEINANTE	6	2		1	QCM/question courtes concepts	E	01:00	O	
					1	Analyse histologique et morphologique en TP	A		N	
					2	Evaluations sur l'utilisation des concepts et les compétences d'analyse en neuroanatomie et neurochimie	E	02:00	O	
					2	Ecrit analyse de documents et synthèse	E	02:00	O	
Introduction aux neurosciences cognitives	Alexandra BARBELIVIEN	6	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
					2	Ecrit 3	E	01:30	O	
Introduction aux neurosciences cognitives		-	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N	
					2	Ecrit 2	E	01:30	N	
					2	Ecrit 3	E	01:30	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils Statistiques pour neurosciences		-	1							
<b>Langues M1S1</b>		3	1							
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
<b>Semestre 2 - Neurosciences cognitives</b>		30								
<b>Ateliers techniques en neurosciences</b>	Perrine INQUIMBERT	6	2		1.5	Evaluation des compétences liées au travail expérimental Tenue du cahier de laboratoire	A		N	
					1.25	Evaluation des compétences liées à l'analyse et la présentation d'un travail expérimental support poster	A		N	
					1.25	présentation orale	O	00:10	N	
					2	Questions	O	00:10	N	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
<b>Neurobiologie cellulaire et moléculaire</b>	Pascal DARBON	3	1		1.25	évaluations sur les contenus des cours magistraux-analyse de documents	E	01:30	O	
					1.25	sujet de synthèse	E	01:30	O	
					0.5	Présentation orale sur une thème du cours	O	00:45	N	
<b>Neurophysiologie sensorielle et motrice</b>	Pierre VEINANTE	6	2		2.5	Ecrit cours/synthèse	E	01:30	O	
					1.5	Evaluation des connaissances de cours-écrit analyse de documents	E	00:45	O	
					2	Travaux dirigés	O	00:15	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologies neurodégénératives		-	1		1.5	Ecrit 1	E	02:00	N	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
UE obligatoires à choix M1S2 NCO 9 ECTS		-								
<b>Neurobiologie des rythmes</b>	Patrick VUILLEZ	3	1		1.5	questions courtes de cours et TD	E	01:00	N	
					1.5	questions à développement	E	02:00	O	
<b>Histoire et épistémologie des neurosciences</b>	Marion THOMAS	3	1		1.5	Oral de présentation	O	00:45	N	
					1.5	Mini-mémoire	A		N	
Histoire et épistémologie des neurosciences		-	1							
<b>Aspects cliniques des neurosciences</b>	Eric SALVAT	3	1		1.5	Analyse de document	E	01:00	O	
					1.5	Analyse de document	E	01:00	O	
Aspects cliniques des neurosciences		-	1							
<b>Initiation à la neuroimagerie</b>	Jack FOUCHER	3	1		1	Examen internet	A	01:00	N	
					0.5	Participation	A		N	
					1.5	Critiques d'articles	E	02:30	O	
Initiation à la neuroimagerie		-	1							
<b>Modèles génétiques animaux</b>	Katia BEFORT	3	1		1.5	Oral Présentation,publication,discussion	O	00:25	N	
					1.5	Ecrit questions intégrées	E	01:30	O	
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	N	
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	N	
<b>Introduction to pain</b>	Pierrick POISBEAU	3	1		1.5	Rapport écrit	A		N	
					1.5	Analyse de documents	E	01:00	O	
<b>Time in perception and action</b>	Virginie GYDE-LAURENT	3	1		1	Connaissance de cours	E	01:00	N	
					1	Analyse données	O	00:10	O	
					1	Travail individuel	A		N	
Time in perception and action		-	1							
<b>Mechanisms of neurodegeneration</b>	Anne-Laurence BOUTILLIER	3	1		1.5	Questions de cours	E	01:00	O	
					1.5	Analyse de documents	E	02:00	O	
Mechanisms of neurodegeneration		-	1							

Responsable(s) : Marie-Claire Criqui

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 1 - Plantes, biologie moléculaires et biotechnologies</b>		30								
<b>Développement intégré des plantes dans leur environnement</b>	Jean-Michel DAVIERE	12	4		1.75	Cours de Développement et métabolisme des plantes - Photosynthèse et métabolismes primaire et spécialisé - Hormones et signalisation phytohormonale Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.25	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.5	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					1.75	Examens de TP/TD Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					1.75	Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					2	écrit testant l'acquisition de connaissances de base et l'analyse de résultats expérimentaux	E	01:30	O	
<b>Génomomes de plantes</b>	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	CC2	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC3	E	01:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	réponses aux questions suite à l'exposé oral	A		N	
					3	UE Langues M1S1 modalités de l'UE, commune à tous les masters	A		N	
					1.5	Actualités de la recherche et développement en biologie végétale poster	A		N	
UE à choix M1S1 PBMB (9 ECTS)		-								
<b>Modification et écriture des génomes : techniques et applications (MRG)</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	Rapport	A		N	
					1	Poster	A		N	
					1	Présentation orale	A		N	
<b>Expression des gènes et biosynthèse des protéines</b>	Hubert BECKER	6	2		3	Ecrit cours, réflexion portant sur la traduction	E	01:45	O	
					3	Cours,réflexion/analyse, la transcription des gène	E	01:45	O	
<b>Microbial metabolic diversity</b>	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:30	O	
					1.5	rapport bibliographique (en binôme)	A		N	
<b>Ressources médicinales et alimentaires 1</b>		-	1		1.5	Connaissances de cours, réponses à questions ouver	E	00:50	O	
					1.5	Questions de synthèse	E	01:00	O	
Ressources médicinales et alimentaires 1	Catherine SENECHAU (VONTRON)	-	1							
<b>Sciences séparatives : extraction et purification</b>	Said ENNAHAR	3	1							
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	N	
<b>Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant</b>		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		-	1							
<b>Semestre 2 - Plantes, biologie moléculaires et biotechnologies</b>		30								
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S2</b>	Francois BERNIER	6	2		3	Langues M1S2 Modalités de l'UE communes à tous les masters	A		N	
					3	Projet personnel-Analyse bibliographique et communication scientifique projet écrit	A		N	
<b>Techniques de biologie moléculaire et cellulaire végétales</b>	Marie-Claire CRIQUI	3	1		1	Rapport de travaux pratiques	A		N	
					1	Présentation orale d'un dossier technique par binôme	O	00:30	N	
					1	Rapport analyses bioinformatiques	A		N	
<b>RNA silencing</b>	Fabrice MICHEL	3	1		0.8	Travaux dirigés	E	00:45	N	
					0.8	Connaissances théoriques écrit de cours	E	00:45	N	
					1.4	Ecrit cours et réflexion	E	01:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Partie 2 : les schémas de sélection- Ecrit	E	01:00	O	
					1	Partie 3 : les méthodologies au service de la création variétale	E	01:00	O	
<b>Biologie des interactions plantes-parasites</b>		3	1		1.5	Interactions plantes-agents pathogènes CM1 + Analyse d'articles	E	01:30	O	
					1.5	Interactions plantes-virus Interactions plantes - plantes parasites Interactions plantes-virus	E	01:30	O	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
UE à choix M1S2 PBMB (9 ECTS)		-								
<b>Systématique des angiospermes et cryptogamie</b>	Jean-Michel DAVIERE	3	1		1	Questions de cours	E	01:30	N	
					0.6	Exercices de reconnaissances	A		N	
					0.8	Description Botanique	A	02:00	O	
					0.6	Herbier	A		N	
<b>Régulation et analyse de l'expression des gènes</b>	Hubert BECKER	6	2		1.25	CC3 Ecrit portant sur analyse d'articles	E	02:00	N	
					1	Contrôle de connaissances aux TP	E	01:00	N	
					2	Compte rendu de TP	A		N	
					0.75	CC1 Elaborat.d'un diaporama décrivant la stratégie	A		O	
					1	CC2 Restitution orale et questions	O	00:15	O	
<b>Interaction Hôtes Phytovirus 2</b>	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1.5	Interactions compatibles et incompatibles	E	01:30	O	
					1.5	Interactions durant les étapes clés du cycle viral	E	01:30	O	
<b>Ressources médicinales et alimentaires 2</b>	Catherine SENECHOU (VONTHRON)	3	1		1.5	Question de synthèse	E	01:00	O	
					1.5	Connaissance de cours, réponse à question ouvertes	E	00:45	O	
Ressources médicinales et alimentaires 2		-	1							
<b>Engagement en biologie végétale S2</b>	Francois BERNIER	3	1							
<b>Ecologie chimique des plantes</b>	Emmanuel GAQUEREL	3	1		1.5	Analyse d'articles + questions de cours	E	01:30	O	
					1.5	Rapport bibliographique et rapport de TP	A		O	
<b>Formation Pratique en Virologie Moléculaire et Cellulaire Végétale</b>	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		0.75	Expérimentation TD/TP	A	01:00	N	
					0.75	Compréhension et application principes expérimenta Cours	E	01:00	O	
					1.5	Analyse des résultats expérimentaux TD/TP	E	02:00	O	
<b>UE libre M1S2</b>		3	1							

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S1</b>	Francois BERNIER	6	2		0.5	exposé oral	A		N	
					1	réponses aux questions suite à l'exposé oral	A		N	
					3	UE Langues M1S1 modalités de l'UE, commune à tous les masters	A		N	
					1.5	Actualités de la recherche et développement en biologie végétale poster	A		N	
<b>Développement intégré des plantes dans leur environnement</b>	Jean-Michel DAVIERE	12	4		1.75	Cours de Développement et métabolisme des plantes - Photosynthèse et métabolismes primaire et spécialisé - Hormones et signalisation phytohormonale Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.25	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.5	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					1.75	Examens de TP/TD Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					1.75	Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					2	écrit testant l'acquisition de connaissances de base et l'analyse de résultats expérimentaux	E	01:30	O	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.9	Rapport de sortie sur terrain	A		N	
					0.9	Rapport de sortie sur terrain	A		N	
UE à choix M1S1 Pengé (9 ECTS)		-								
Génomes de plantes	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	CC2	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC3	E	01:00	O	
Microbial metabolic diversity	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:30	O	
					1.5	rapport bibliographique (en binôme)	A		N	
Statistiques multivariées		3	1		3	CC	A		N	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		-	1							
UE 3 DUPNR Société(s) et rapport Homme-Nature		-	1							
UE 4 - DUPNR Introduction aux sciences du vivant et résilience		-	1							
<b>Semestre 2 - Plantes, environnement et génie écologique</b>		<b>30</b>								
Démarche scientifique et gestion de projet S2	Francois BERNIER	6	2		3	Langues M1S2 Modalités de l'UE communes à tous les masters	A		N	
					3	Projet personnel-Analyse bibliographique et communication scientifique projet écrit	A		N	
Systématique des angiospermes et cryptogamie	Jean-Michel DAVIERE	3	1		1	Questions de cours	E	01:30	N	
					0.6	Exercices de reconnaissances	A		N	
					0.8	Description Botanique	A	02:00	O	
					0.6	Herbier	A		N	
Écologie des communautés végétales	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	controle écrit	E	01:30	O	
					0.75	poster sur les résultats d'expérimentations	A		N	
					0.75	oraux des expérimentations	A		N	
Méthodes d'étude des populations et des écosystèmes	Audrey MURATET	3	1		0.75	MEPE: fiches espèces	A		N	
					0.75	rapport de terrain	A		N	
					1.5	cas d'étude	E	02:00	O	
Ecologie chimique des plantes	Emmanuel GAQUEREL	3	1		1.5	Analyse d'articles + questions de cours	E	01:30	O	
					1.5	Rapport bibliographique et rapport de TP	A		O	
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
UE à choix M1S2 Pengé (9 ECTS)		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Restauration, génie végétal et écologique		3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:30	O	
					1.5	Rapport sur un cas pratique	A		N	
Biologie des interactions plantes-parasites		3	1		1.5	Interactions plantes-agents pathogènes CM1 + Analyse d'articles	E	01:30	O	
					1.5	Interactions plantes-virus Interactions plantes - plantes parasites Interactions plantes-virus	E	01:30	O	
Pédologie		3	1		1.5	CC1	E	01:00	N	
					1.5	CC2	E	01:00	N	
Ouverture professionnelle		3	1							
Polluants et transferts (eau et air)		-	1							
Pollution des sols et éco/toxicologie		-	1							

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document à caractère pédagogique

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S1</b>	Francois BERNIER	6	2		0.5	exposé oral	A		N	
					1	réponses aux questions suite à l'exposé oral	A		N	
					3	UE Langues M1S1 modalités de l'UE, commune à tous les masters	A		N	
					1.5	Actualités de la recherche et développement en biologie végétale poster	A		N	
<b>Développement intégré des plantes dans leur environnement</b>	Jean-Michel DAVIERE	12	4		1.75	Cours de Développement et métabolisme des plantes - Photosynthèse et métabolismes primaire et spécialisé - Hormones et signalisation phytohormonale Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.25	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					2.5	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O	
					1.75	Examens de TP/TD Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					1.75	Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N	
					2	écrit testant l'acquisition de connaissances de base et l'analyse de résultats expérimentaux	E	01:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Questions de synthèse	E	01:00	O	
Ressources médicinales et alimentaires 1	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	1							
<b>Sciences séparatives : extraction et purification</b>	Said ENNAHAR	3	1							
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	N	
UE à choix M1S1 PMBV (6 ECTS)		-								
<b>Génomes de plantes</b>	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	CC2	E	01:00	O	
					1	CC1	E	01:00	O	
					1	CC3	E	01:00	O	
<b>Pharmacognosie générale</b>	Aurelie URBAIN	3	1							
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	N	
<b>Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant</b>		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N	
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O	
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		-	1							
<b>Initiation à la connaissance du médicament</b>	Béatrice HEURTAULT	3	1		1	CC2	E	00:20	N	
					1	CC1	E	00:20	O	
					1	CC3	E	00:20	O	
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	N	
<b>Microbial metabolic diversity</b>	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:30	O	
					1.5	rapport bibliographique (en binôme)	A		N	
<b>Semestre 2 - Plantes, molécules bioactives et valorisation</b>		30								
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S2</b>	Francois BERNIER	6	2		3	Langues M1S2 Modalités de l'UE communes à tous les masters	A		N	
					3	Projet personnel-Analyse bibliographique et communication scientifique projet écrit	A		N	
<b>Systématique des angiospermes et cryptogamie</b>	Jean-Michel DAVIERE	3	1		1	Questions de cours	E	01:30	N	
					0.6	Exercices de reconnaissances	A		N	
					0.8	Description Botanique	A	02:00	O	
					0.6	Herbier	A		N	
<b>Analyse structurale spectrométrique</b>	Eric MARCHIONI	3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0.25	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	N	
<b>Méthodes d'analyse physicochimiques</b>	Eric MARCHIONI	3	1							
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	-			0.25	MAPC TH Sans documents	E	00:30	N	
					0.75	MAPC OR	O	00:25	N	
<b>Ressources médicinales et alimentaires 2</b>	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	3	1		1.5	Question de synthèse	E	01:00	O	
Ressources médicinales et alimentaires 2		-	1		1.5	Connaissance de cours, réponse à question ouvertes	E	00:45	O	
<b>Phytochimie</b>	Yannis FRANCOIS	3	1							
Phytochimie	Yannis FRANCOIS	-	1		0.5	contrôle des connaissances théoriques n°1	E	00:30	N	
					1.25	contrôle des connaissances théoriques n°2	E	01:00	O	
					0.75	compte-rendu de TP	A		N	
					0.5	évaluation écrite de TP	E	00:30	N	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
UE à choix M1S2 PMBV (6 ECTS)		-								
<b>Biologie des interactions plantes-parasites</b>		3	1		1.5	Interactions plantes-agents pathogènes CM1 + Analyse d'articles	E	01:30	O	
					1.5	Interactions plantes-virus Interactions plantes - plantes parasites Interactions plantes-virus	E	01:30	O	
<b>Contrôles pharmacopée appliqués aux médicaments à base de plantes</b>		3	1							
Contrôles pharmacopées appliqués aux médicaments à base de plantes	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	1		0.5	RAPPORT (CC)	A		N	
					0.25	ORAL (CC)	O	00:30	N	
					0.25	Résultat exp (CC)	A		N	
<b>Production industrielle de médicaments d'origine naturelle</b>		3	1							
Substances naturelles bioactives au XXIe siècle	Sergio Enrique ORTIZ AGUIRE	-	1		0.3	écrit Avec documents	E	00:30	N	
					0.3	écrit Avec documents	E	00:30	N	
					0.4	Travail personnel Rapport écrit	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Amélioration génétique des plantes	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	la variabilité génétique et sa nature mendélienne ou quantitative	E	01:00	O	
					1	Partie 2 : les schémas de sélection- Ecrit	E	01:00	O	
					1	Partie 3 : les méthodologies au service de la création variétale	E	01:00	O	
Engagement en biologie végétale S2	Francois BERNIER	3	1							
Ecologie chimique des plantes	Emmanuel GAQUEREL	3	1		1.5	Analyse d'articles + questions de cours	E	01:30	O	
					1.5	Rapport bibliographique et rapport de TP	A		O	
UE libre M1S2		3	1							

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maria Dimitrova-Tchomakov

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle



En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Bactérovirus</b>	David GILMER	3	1		3	Cycles-défense et contre défense schématisation;syntaxe et justesse d'écriture	E	02:00	O	
<b>Contrôle du génome eucaryotique : épigénétique et maintien de l'intégrité</b>	Richard Patryk NGONDO	3	1		1	CC2: Ecrit cours et réflexion	E	01:00	N	
					1.25	CC3: Ecrit cours et réflexion	E	01:30	N	
					0.75	CC1 Ecrit cours	E	01:00	N	
<b>Expression des gènes et biosynthèse des protéines</b>	Hubert BECKER	6	2		3	Ecrit cours, réflexion portant sur la traduction	E	01:45	O	
					3	Cours,réflexion/analyse, la transcription des gène	E	01:45	O	
<b>Initiation à la démarche scientifique en virologie</b>	David GILMER	3	1		1	rapport bibliographique	A		N	
					1.5	Diaporama exposé oral et réponses aux questions	O	00:24	N	
					0.5	Cycle de conférences:présentiel et animation	A		N	
<b>Modification et écriture des génomes : techniques et applications (MRG)</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	3	1		1	Rapport	A		N	
					1	Poster	A		N	
					1	Présentation orale	A		N	
<b>Virologie Moléculaire animale</b>	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	6	2		2	Rétrovirus et ERV	E	02:00	O	
					2	Virus à génome ADN	E	02:00	O	
					2	Virus à génome ARN	E	02:00	O	
<b>Langues M1S1</b>		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N	
Interaction Hôtes Phytovirus 1	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1.5	Cycles viraux 1	E	01:30	O	
					1.5	Cycles viraux 2	E	01:30	O	
<b>Semestre 2 - Virologie</b>		<b>30</b>								
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N	
Régulation et analyse de l'expression des gènes	Hubert BECKER	6	2		1.25	CC3 Ecrit portant sur analyse d'articles	E	02:00	N	
					1	Contrôle de connaissances aux TP	E	01:00	N	
					2	Compte rendu de TP	A		N	
					0.75	CC1 Elaborat.d'un diaporama décrivant la stratégie	A		O	
					1	CC2 Restitution orale et questions	O	00:15	O	
Initiation à la démarche scientifique en virologie 2	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	6	2		2	Rapport de stage	A		N	
					2	Exposé oral	O	00:12	N	
					2	Réponses aux questions	O	00:12	N	
Interaction Hôtes Phytovirus 2	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		1.5	Interactions compatibles et incompatibles	E	01:30	O	
					1.5	Interactions durant les étapes clés du cycle viral	E	01:30	O	
Formation Pratique en Virologie Moléculaire Cellulaire Animale	Maria DIMITROVA-TCHOMAKOV	3	1		1.5	Epreuve de cours	E	01:30	O	
					1.5	Compte rendu des Travaux pratiques	E	01:30	N	
Formation Pratique en Virologie Moléculaire et Cellulaire Végétale	Corinne SCHMITT-KEICHINGER	3	1		0.75	Expérimentation TD/TP	A	01:00	N	
					0.75	Compréhension et application principes expérimenta Cours	E	01:00	O	
					1.5	Analyse des résultats expérimentaux TD/TP	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
RNA silencing	Fabrice MICHEL	3	1		0.8	Travaux dirigés	E	00:45	N	
					0.8	Connaissances théoriques écrit de cours	E	00:45	N	
					1.4	Ecrit cours et réflexion	E	01:30	O	
Immunologie de la relation hôte pathogène	Samuel LIEGEOIS	3	1		0.5	Synthèses des conférences rapport	A		N	
					1	Examen écrit	E	01:00	N	
					1.5	Présentation orale et questions	O	01:00	N	
Génomique fonctionnelle et évolutive	Veronique LEH-LOUIS	3	1		1.5	Exercices d'application	A		N	
					0.75	Animation d'un TD	E	00:45	N	
					0.75	Exercice de synthèse	A		N	

Document intermédiaire

# Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2023/2024

Faculté des sciences de la vie

## Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : Relecture

Modèle : A

Date : 23/05/2023

Règles standards : Avec

Références : Sans

## Formation

## Dates de validation

Master 2 Apprentissage - Sciences du vivant - Plantes, environnement et génie écologique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du Vivant - Biologie et génétique moléculaire	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du Vivant - Biologie Structurale intégrative et bioinformatique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Écophysiologie, écologie et éthologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Enseigner les sciences de la vie et de la terre	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Génétique moléculaire du développement et des cellules souches	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Immunologie et inflammation	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Joint Master in Neurosciences	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du Vivant - Microbiologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Neurosciences cellulaires et intégrées	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

Master 2 - Sciences du vivant - Neurosciences - Neurosciences cognitives	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Plantes, biologie moléculaire et biotechnologies	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Plantes, environnement et génie écologique	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du vivant - Plantes, molécules bioactives et valorisation	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Master 2 - Sciences du Vivant - Virologie	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Sciences du vivant - Approche interdisciplinaire en science des données (M1)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non
Sciences du vivant - Approche interdisciplinaire en science des données (M2)	Conseil de composante : 20/04/2023	CFVU : Non

## MASTER

### Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

#### Inscriptions administratives

Additionnels : 13

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

Dérogations : 0

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

Dérogations : 0

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

#### Assiduité

Additionnels : 13

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.	Dérogations : 0
<p>Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;</li> <li>• un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)</li> </ul> <p>A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés</p> <p>L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.</p>	Dérogations : 0

### Modalités d'accès et de progression en master

<p>L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.</p>	
<p>La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.</p>	Dérogations : 0
<p><b>L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.</b></p>	Dérogations : 0
<p>Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master. La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités. Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.</p>	

### Validation d'acquis

<p>Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.</p>	Dérogations : 0
--	-----------------

### Mise en situation professionnelle

<p>La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.</p>	
---	--

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

### Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

### Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

### Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 0



## Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.  
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 0

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

## Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

## Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.  
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

## Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Dérogations : 0

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

## Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

## Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Dérogations : 0

### Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

## Règles applicables aux diplômes MASTER en régime ECI

### Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

### Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

### Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.	Dérogations : 13
Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.	Dérogations : 0
<b>Absence aux épreuves</b>	Additionnels : 13
La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.	Dérogations : 1
<u>En cas d'absence à une épreuve avec convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.	Dérogations : 12
<u>En cas d'absence à une épreuve sans convocation</u> , l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury. Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.	Dérogations : 0
<u>En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une)</u> , que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation. Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:	Dérogations : 0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.</li> <li>• Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.</li> </ul>	Dérogations : 0
<u>Une dispense partielle de présence à une épreuve sans convocation</u> peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.	Dérogations : 0

Responsable(s) : Isabelle Combroux

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Semestre 3 Apprentissage - Plantes, environnement et génie écologique</b>		
<b>Apprentis - Démarche scientifique et gestion de projet S3 - PENGé</b>	Francois BERNIER	9	3																
<b>Projet interdisciplinaire en environnement</b>	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.2	Rapport écrit de groupe	A		N										
					1.2	Présentation orale de groupe en plenum	O	00:30	N										
					0.6	Présentation orale de groupe en plenum suivie de questions													
<b>Interactions plantes-environnement : écogénétique et écogénomique</b>	Florence BOUVIER	3	1		1.25	Auto-évaluation argumentée	A		N										
					1	épreuve écrite sur le cours à mi-parcours	E	01:00	O										
					1	épreuve écrite sur le cours à la fin	E	01:00	O										
<b>Ecologie moléculaire</b>	Laurent HARDION	3	1		0.75	compte-rendu de TD	A		N										
					1	Analyse d'article	A		N										
					1	Rendu de TP	A		N										
<b>Génie écologique et gestion de la biodiversité</b>	Isabelle COMBROUX	9	3		1	Epreuve écrite	E	02:00	O										
					2	Exercices d'application sur les connaissances de cours et TD - à rendre sous forme de rapport	A		N										
					2.5	contrôle écrit 1	E	01:30	O										
<b>Droit appliqué à la biodiversité végétale</b>	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	Analyse d'un plan de gestion	A		N										
					3	Contrôle écrit 2	E	02:00	O										
					1.5	contrôle écrit	E	01:00	O										
					1.5	contrôle écrit	E	01:00	O										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Semestre 4 Apprentissage - Plantes, environnement et génie écologique</b>		
<b>Suivis environnementaux et génie végétal</b>	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	rapport sur un cas pratique (travail en groupe)	A			N									
					1.5	contrôle écrit	E	01:00	O										
<b>Apprentis - Mise en situation professionnelle par l'immersion</b>	Isabelle COMBROUX	27	9																

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Imagerie cellulaire et tissulaire	Nicolas MATT	3	1		1	Exposé oral d'un article scientifique	O	00:12	N	
					1	Réponse aux questions sur l'article	O	00:12	N	
					1	Contrôle de connaissance	E	01:00	N	
Préparation au stage S4 en biologie et génétique moléculaire	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	9	3		3	Poster résumant sujet Stage S4 et premiers résultats	A		O	
					3	Présentation du poster notée par les rapporteurs et le jury	O	00:10	O	
					3	Réponse aux questions des rapporteurs et des autres membres du jury	O	00:10	O	
Ingénierie de Projets Scientifiques Innovants (PSI)	Michaël RYCKELYNCK	6	2		2	Restitution d'un dossier comportant une analyse succincte de l'état de l'art, une proposition de projet de recherche	A		N	
					0.5	Restitution d'un 'Graphical Abstract' résumant le concept abordé dans le projet	A		N	
					1.75	Présentation orale du projet	O	00:20	O	
					1.75	Capacité à défendre le projet au travers de réponses aux questions	O	00:20	O	
Origine et évolution du Vivant et Exobiologie (OEV)	Hubert BECKER	3	1		1.5	Ecrit portant sur les connaissances et l'utilisation des théories de l'évolution	E	01:30	O	
					1.5	ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique et la comportimentalisation Ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique, la biologie synthétique et la comportimentalisation des systèmes biologiques.	E	01:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Questions d'actualité en BGM	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	9	3		1	Animation de conférences-Présentiel	A		N	
					1.75	Présentation du conférencier	A		N	
					1.75	Animation conférences	A		N	
					2.25	note de synthèse 1	A		N	
					2.25	note de synthèse 2	A		N	
<b>Semestre 4 - Biologie et génétique moléculaire</b>	Anne-Marie DUCHENE-LOUARN	30								
Stage de laboratoire en biologie et génétique moléculaire		30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

Document intermédiaire



## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Transcriptome et protéomes		3	1		1.5	Ecrit 1	E	01:00	N	
					1.5	Ecrit 2	E	01:00	N	
Structure et dynamique des macromolécules biologiques : Méthodes et concepts		3	1		1.2	devoir maison RX	A		N	
					0.9	devoir maison RMN	A		N	
					0.9	devoir maison Cro-EM	A		N	
Mini stage en laboratoire		9	3		2	Mémoire	A		N	
					4	Présentation orale	O	00:15	N	
					3	Entretien avec le jury	O	00:15	N	
UE obligatoire du tronc commun semestre 3 M2 BSIB 15 ects										
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments		3	1		0.75	Structure-aided computer aided drug design-cahier de laboratoire	A		N	
					0.75	exercice pratique noté	E	02:00	N	
					1.5	examen terminal	E	01:00	O	
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments	Esther KELLENBERGER	-	1		0.4	TP (CC) Cahier de labo	A		N	
					0.6	ÉCRIT (CC) Analyse d'article	E	01:00	N	
Imaging methods in integrated structural biology : Toward structural cell biology		3	1		1.5	Ecrit	E	01:00	N	
					1.5	Devoir maison: analyses d'articles	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	exposé	A		N	
					1	Rapports de TP/contrôle continu	A		N	
<b>Comparative and Medical Genomics</b>		3	1		1.5	Ecrit	E	01:30	N	
					1.5	Ecrit	E	01:30	N	
Comparative and medical genomics	Odile LECOMPTE	-	1		0.75	Comparative and medical genomics	E	01:30	N	
					0.25	Comparative and medical genomics	E	00:30	N	
<b>Biologie des systèmes : Introduction aux réseaux biologiques</b>		3	1		1	Connaissances Pratiques et Théoriques-Contrôle écrit	E	02:00	N	
					1	Rapport sur les travaux dirigés	A		N	
					0.7	Introduction to system biology	E	01:30	N	
					0.3	Rapport écrit non substituable	A		N	
Introduction to system biology	Jose Ignacio MOLINA	-	1		2	Introduction to system biology	E	02:00	O	
					1	Introduction to system biology -TD	A		N	
<b>Algorithmiques et Structure des données</b>		3	1		0.8	projet étudiants	A		N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
					1.2	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
Algorithmiques et Structure des données		-	1							
<b>Les architectures du Big Data</b>		3	1		0.8	projet étudiant	A		N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
					1.2	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
<b>Mathématiques et Statistiques à l'ère du Big Data</b>		3	1		0.8	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
					1	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
					1.2	écrit portant sur les CM, TD, TP	A		N	
<b>Semestre 4 - Biologie Structurale intégrative et bioinformatique</b>		30								
Stage en laboratoire en biologie structurale intégrative et bioinformatique		30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

Document intégré

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par Motif de la dérogation

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Préparation au stage S4 en écophysiologie et éthologie	Sylvie MASSEMIN-CHALLET	3	1		1	Questions	O	00:07	N	
					1	Evaluation des connaissances théoriques et pratiques Synthèse sur le sujet sous forme de présentation orale	O	00:07	O	
					1	Restitution de la lecture d'un chapitre d'un livre/review	A		N	
Écophysiologie animale	Hugues OUDART	9	3		2.5	Epreuve 1:analyse documentaire ou synthèse	E	01:30	O	
					3.25	Epreuve 2:analyse documentaire ou synthèse	E	01:30	O	
					3.25	Epreuve 3:analyse documentaire ou synthèse	E	01:30	N	
Cognition et organisations sociales	Cedric SUEUR	3	1		0.5	Contrôle des connaissances Contrôle intermédiaire de type questions à réponse courte	E	01:00	N	
					1.25	Synthèse	E	02:00	N	
					1.25	Acquisition des compétences-Présentation d'un poster avec oral	A	00:15	N	
UE à choix M2S3 EEE (15 ECTS)		-								
Étho-écologie et faune sauvage	Josefa BLEU	3	1		1	Rapport de sortie (automne)	A		N	
					1.2	Synthèse	E	02:00	O	
					0.8	Rapport de sortie (trace)	A		N	
Biodiversité et contraintes environnementales	Sylvie MASSEMIN-CHALLET	3	1		1.25	Ecrit de synthèse	E	02:00	O	
					0.5	Evaluation des connaissances	E	01:00	O	
					1.25	Oraux	O	00:20	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Origine et évolution du Vivant et Exobiologie (OEV)</b>	Hubert BECKER	3	1		1.5	Ecrit portant sur les connaissances et l'utilisation des théories de l'évolution	E	01:30	O	
					1.5	écrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique et la comportimentalisation Ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique, la biologie synthétique et la comportimentalisation des systèmes biologiques.	E	01:30	O	
<b>Projet interdisciplinaire en environnement</b>		3	1		1.2	Projet Interdisciplinaire en Environnement-rapport écrit de groupe	A			N
					1.2	présentation orale de groupe en plenum suivie de questions	O	00:30		N
					0.6	autoévaluation de groupe	A			N
Projet interdisciplinaire en environnement	Stéphane VUILLEUMIER	-	1							
<b>Projet en statistiques</b>		3	1		1.5	Oral	O	00:10		N
					1.5	Rapport	A			N
Projet en statistiques		-	1							
<b>Introduction à la programmation avec Java</b>	Brice FALLER	3	1		0.8	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:00		N
					1	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:00		N
					1.2	écrit portant sur les cm,td,tp	E	01:30		N
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Ethique Animale</b>		-	1							
Éthique animale	Cedric SUEUR	-	1		1	Ecrit sur table	E	01:30		N
					1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30		N
<b>Droit animal</b>		-	1							
Droit de l'animal	Cedric SUEUR	-	1		1	Ecrit sur table	E	01:30		N
					1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30		N
<b>Semestre 4 - Écophysiologie, écologie et éthologie</b>		30								
Stage S4 en écophysiologie, écologie et éthologie	Sylvie MASSEMIN-CHALLET	30	10		8	Rapport de stage	A			N
					12	Discussion avec le jury	O	00:12		N
					10	Présentation orale	O	00:12		N

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve

(D) initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document réservé aux étudiants

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Synthèses en biologie des organismes et biologie cellulaire		9	3		3	compte rendu sur sujet imposé	A		N	
					3	compte rendu sur sujet imposé	A		N	
					3	compte rendu sur sujet imposé	A		N	
Exposés scientifiques sur thèmes imposés S3	Armelle BALDEYROU-BAILLY	6	2		1.5	Leçon de Biologie 1	O	05:30	N	
					1.5	Leçon de Biologie 2	O	05:30	N	
					1.5	Leçon de Géologie 1	O	05:30	N	
					1.5	Leçon de Géologie 2	O	05:30	N	
Exposés scientifiques sur thèmes imposés - S3		-	2							
Préparation aux épreuves écrites de l'agrégation	Jérémy FORNAZARIC	6	2		2	Ecrit blanc secteur A	E	05:00	N	
					2	Ecrit blanc secteur B	E	05:00	N	
					2	Ecrit blanc secteur C	E	05:00	N	
Synthèses en sciences de la Terre	Armelle BALDEYROU-BAILLY	9	3		3	Compte-rendu sur sujet imposé Géologie 1	A		N	
					3	Compte-rendu sur sujet imposé Géologie 2	A		N	
					3	Compte-rendu sur sujet imposé Géologie 3	A		N	
Synthèses en sciences de la Terre et de l'Univers		-	3							
<b>Semestre 4 - Enseigner les sciences de la vie et de la terre</b>										



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Pratique disciplinaire en environnement professionnel		9	3		4.5	Découverte d'une thématique de recherche autour d'un stage de terrain ou d'un stage en laboratoire rapport de stage	A		N	
					2.5	Analyse d'un article scientifique-Présentation orale	A		N	
					2	Analyse d'un article scientifique-Entretien avec le jury	A		N	
Exposés scientifiques sur thèmes imposés S4	Armelle BALDEYROU-BAILLY	9	3		2.25	Leçon de Géologie 3	O	05:30	N	
					2.25	Leçon de Géologie 4	O	05:30	N	
					2.25	Leçon de Biologie 3	O	05:30	N	
					2.25	Leçon de Biologie 4	O	05:30	N	
Exposés scientifiques sur thèmes imposés - S4		-	3							
Synthèses en biologie et géologie		12	4		4	Ecrit blanc secteur A	E	05:00	N	
					4	Ecrit blanc secteur B	E	05:00	N	
					4	Ecrit blanc secteur C	E	05:00	N	

Document interne

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Préparation au stage S4 en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches	Vincent LECLERC	9	3		3	Capacité d'analyse bibliographique-Présentation orale dun article	O	04:10	O	
					3	Questions du Jury sur l'article	O	00:10	O	
					1.5	Compréhension du projet de recherche du stage S4 Préparation et presentation orale d'un poster	O	00:05	N	
					1.5	Question sur le poster	O	00:10	N	
Questions d'actualité en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches	Vincent LECLERC	9	3		2	Compréhension de conférences scientifiques Suivi bibliographique du conferencier et résumé de la conférence	A		N	
					1	Présentation du conférencier en fournissant un document écrit aux participants et animation du débat	A		N	
					3	Analyse critique d'un article scientifiques par écrit-Titre et résumé de l'article	A		O	
					3	Réponse à des questions sur l'article	E	04:00	N	
Ethique en sciences	Nicolas MATT	3	1		1.5	Participation aux ateliers d'Ethiques	A	04:00	N	
					1.5	participation aux conférences	A		N	
Questions d'actualité en biologie cellulaire intégrée		6	2		1	Suivi de l'actualité bibliographique et rédaction de notes de synthèse- Note de synthèse 1	A		N	
					1	Note de synthèse 2	A		N	
					1	Note de synthèse 3	A		N	
					3	Analyse critique d'un article scientifique par écrit	E	04:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Imagerie cellulaire et tissulaire	Nicolas MATT	3	1		1	Exposé oral d'un article scientifique	O	00:12	N	
					1	Réponse aux questions sur l'article	O	00:12	N	
					1	Contrôle de connaissance	E	01:00	N	
<b>Semestre 4 - Génétique moléculaire du développement et des cellules souches</b>		30								
Stage S4 en Génétique moléculaire du développement et des cellules souches	Christelle GALLY-FAUNY	30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve

(D) initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ethique en sciences	Nicolas MATT	3	1		1.5	Participation aux ateliers d'Ethiques	A	04:00	N	
					1.5	participation aux conférences	A		N	
Questions d'actualité en immunologie		9	3		2.5	Etablissement d'une note de synthèse sur une conférence scientifique lors du séminaire de conférence de l'UE	A		N	
					4	Analyse critique d'un article scientifique Titre, résumé et questions sur une publication scientifique	E	04:00	N	
					2.5	Conception d'un projet de recherche-Conception et écriture d'un projet de recherche	A		N	
Préparation au stage S4 en immunologie et inflammation		9	3		3	Questions du jury sur l'article	O	00:10	N	
					1	Presentation orale du poster	O	00:05	N	
					2	Questions sur le poster	O	00:10	N	
					3	Capacité d'analyse bibliographique-Présentation orale d'un article	O	04:10	N	
Questions d'actualité en biologie cellulaire intégrée		6	2		1	Suivi de l'actualité bibliographique et rédaction de notes de synthèse- Note de synthèse 1	A		N	
					1	Note de synthèse 2	A		N	
					1	Note de synthèse 3	A		N	
					3	Analyse critique d'un article scientifique par écrit	E	04:00	O	
Imagerie cellulaire et tissulaire	Nicolas MATT	3	1		1	Exposé oral d'un article scientifique	O	00:12	N	
					1	Réponse aux questions sur l'article	O	00:12	N	
					1	Contrôle de connaissance	E	01:00	N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
	Sylvie FOURNEL	30								
Stage S4 en Immunologie et Inflammation		30	10		10	Présentation oral	O	00:12	O	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	
					8	Rapport de stage	A		N	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document communiqué par le jury de semestre



En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Journal Club	Vincent LELIEVRE	15	5		5	Journal club 1	A		N	
					5	Journal Club 2	A		N	
					5	Journal Club 3	A		N	
Internship draft	Vincent LELIEVRE	3	1		3	Rapport scientifique préparatoire au stage	A		N	
Conference series in neuroscience	Pascal DARBON	3	1		3	Participation à des conférences scientifiques de haut niveau Assiduité & Interactions avec conferenciers	A		N	
Major in neuroscience		9	3		0.5	Composition	E	02:00	N	
					0.3	Présentation d'un article à fort impact	O	00:35	N	
					0.2	Eval. de la progression du travail d'intégration évaluation de la progression du travail d'intégration de l'article (4 RdV de 40 min pour chaque groupe ou personne, qui jalonnent le semestre)	A		N	
Parcours Euridol		-								
Internship draft	Vincent LELIEVRE	3	1		3	Rapport scientifique préparatoire au stage	A		N	
Major in neuroscience		9	3		0.5	Composition	E	02:00	N	
					0.3	Présentation d'un article à fort impact	O	00:35	N	
					0.2	Eval. de la progression du travail d'intégration évaluation de la progression du travail d'intégration de l'article (4 RdV de 40 min pour chaque groupe ou personne, qui jalonnent le semestre)	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Conception de protocole	E	01:00	O	
					1.2	Analyse des données	E	00:30	O	
<b>Pain at the clinic</b>	Eric SALVAT	3	1		1	Analyse de cas clinique: présentation orale	O	00:20	N	
					1	Analyse de cas clinique: questions orales	O	00:10	N	
					1	Connaissances de cours (contrôles continus)	E	00:20	N	
<b>Advanced lectures in pain</b>	Michel BARROT	3	1		3	cours de synthèse	O	01:00	O	
<b>Psychosocial aspects of pain</b>	Iris CHABRIER-TRINKLER (TRINKLER)	3	1		1.5	QCM+questions: bases psychosociales de la douleur	E	01:30	O	
					1.5	QCM+questions: bases psychosociales de la douleur chez l'enfant				
					1.5	Essai: Neuropsychologie de la souffrance	A		N	
<b>Advanced Mechanisms of Neurodegeneration</b>		6	2		2	Ecrit - questions de cours	E	01:00	O	
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	O	
					2	rapport écrit- Production d'une note de synthèse	A		N	
Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		-	2							
<b>Advanced Time Perception and Action</b>		6	2		2	Ecrit-Questions de cours	E	01:00	N	
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	N	
					2	Rapport écrit- production d'une note de synthèse	A		N	
Advanced Time Perception and Action		-	2							
<b>Neuroepigenetics</b>		3	1		1.5	Ecrit- Questions de cours	E	01:00	O	
					1.5	Ecrit- Analyse de documents	E	01:00	O	
Neuroepigenetics		-	1							
<b>What is in the box</b>		3	1		1	Participation à une séance	A		N	
					2	Présentation Orale d'un projet	O	00:30	O	
What is in the box		-	1							
<b>Semestre 4 - Joint Master in Neurosciences</b>		30								
<b>Research Internship</b>		30	10		8	Rapport de stage	A		O	
					10	Présentation Orale	O	00:12	O	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	O	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Ecologie des micro-organismes	Thierry NADALIG	6	2		2	Ecrit sur les connaissances du cours	E	01:30	O	
					2	Rapport écrit sur les TP (cahier de TP)	A		N	
					2	Présentation orale d'un article scientifique	A		O	
Physiologie moléculaire des procaryotes	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	6	2		1.5	Connaissances de cours (1)	E	01:00	O	
					1.5	Connaissances de cours (2)	E	01:00	O	
					1.5	Synthèse et présentation d'articles sous la forme d'exposé/discussion	O	00:15	N	
					1.5	Synthèse de présentation d'articles/ rédactionnel	E	01:30	O	
Stratégie de recherche en microbiologie	Florence PLOETZE	3	1		0.9	Recherches bibliographiques et analyse génomiques	A		N	
					0.9	Recherches bibliographiques et analyse génomiques	A		N	
					1.2	Compte rendu synthétique des travaux	A		N	
Préparation au stage S4 en microbiologie	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		1	poster	A		N	
					1	présentation orale	O	00:05	N	
					1	questions	O	00:10	N	
Actualité scientifique	Florence PLOETZE	3	1		1.5	oral (présentation du conférencier)	O	00:05	N	
					1.5	résumé de la conférence	A		N	
Langues M2S3		3	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S3 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : Présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N	
Obligatoire à choix semestre 3 M2 microbiologie 6 ects		-								
<b>Ethique en sciences</b>	Nicolas MATT	3	1		1.5	Participation aux ateliers d'Ethiques	A	04:00	N	
					1.5	participation aux conférences	A		N	
<b>Projet interdisciplinaire en environnement</b>		3	1		1.2	Projet Interdisciplinaire en Environnement-rapport écrit de groupe	A		N	
					1.2	présentation orale de groupe en plenum suivie de questions	O	00:30	N	
					0.6	autoévaluation de groupe	A		N	
Projet interdisciplinaire en environnement	Stéphane VUILLEUMIER	-	1							
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Bactériovirus</b>	David GILMER	3	1		3	Cycles-défense et contre défense schématisation;syntaxe et justesse d'écriture	E	02:00	O	
<b>Interactions plantes-microbiotes</b>	Rozenn MENARD	3	1		1.5	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
<b>Semestre 4 - Microbiologie</b>		30								
Stage S4 en microbiologie	Thierry NADALIG	30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Préparation au stage S4 en neurosciences	Pascal DARBON	3	1		3	Rapport bibliographique	A		N	
Neuropharmacologie cellulaire et intégrée	Pierrick POISBEAU	6	2		2	Bases techniques et fondamentales de la neuropharmacologie-écrits de cours	E	01:30	N	
					2	Approches moléculaires et cellulaires et de la neuropharmacologie	E	01:30	N	
					2	Approches intégrées de la neuropharmacologie	E	01:30	O	
Communications nerveuses	Perrine INQUIMBERT	6	2		2.5	Ecrit de synthèse sur documents	E	01:30	O	
					0.5	Analyse, synthèse et présentation de publications scientifiques Contenu Poster	A		N	
					0.5	Présentation orale du poster	O	00:15	N	
					1	Questions - discussion avec le jury	O	00:15	N	
					1.5	Evaluation des connaissances de base sur les éléments du cours Ecrit cours/analyse de documents	E	00:45	O	
<b>Langues M2S3</b>		3	1							
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N	
UE à choix M2S3 NCI (12 ECTS)		-								
Douleur : sensation, émotion, cognition	Remy SCHLICHTER	3	1		0.75	Ecrit cours/analyse de documents	E	00:45	O	
					1.25	Ecrit cours/ analyse de documents	E	01:30	O	
					1	Etude de document et restitution collective	A		N	
Génétique et génomique en neurosciences	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Outils de génétique et génomique	E	01:00	N	
					1.5	Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	E	01:00	N	
Plasticité cérébrale	Pascal ROMIEU	3	1		1.5	question de synthèse	E	02:00	O	
					1.5	Evaluation de la maîtrise du concept de Plasticité Cérébrale-analyse de docs	E	01:00	N	
Neuroimmunology	Sylvie FOURNEL	3	1		2	Analyse critique d'un article scientifique Analyse critique d'un article scientifique (journal club) par écrit	A		N	
					1	Rédaction d'une note de synthèse sur une des conf Rédaction d'une note de synthèse sur une conférence du séminaire de l'UE	A		N	
Neuroimagerie avancée	Jack FOUCHER	3	1		1	Examen internet	A	01:00	N	
					0.5	Participation	A		N	
					1.5	Critiques d'articles	E	02:30	O	
Neuroimagerie avancée		-	1							
Neuropathologie Clinique, Génétique et Moléculaire	Veronique KEMMEL	3	1							
Neuropathologie Clinique, Génétique et Moléculaire		-	1							
Cognition animale	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	N	
					1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	O	
Cognition animale		-	1		1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	N	
					1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	O	
Ouverture professionnelle		3	1							
OPTION - Euridol NCI		-								
Préparation au stage S4 en neurosciences	Pascal DARBON	3	1		3	Rapport bibliographique	A		N	



OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Communications nerveuses</b>	Perrine INQUIMBERT	6	2		2.5	Ecrit de synthèse sur documents	E	01:30	O	
					0.5	Analyse, synthèse et présentation de publications scientifiques Contenu Poster	A		N	
					0.5	Présentation orale du poster	O	00:15	N	
					1	Questions - discussion avec le jury	O	00:15	N	
					1.5	Evaluation des connaissances de base sur les éléments du cours Ecrit cours/analyse de documents	E	00:45	O	
<b>Pain models and evaluation</b>	Michel BARROT	3	1		0.8	Connaissance	E	00:20	O	
					1	Conception de protocole	E	01:00	O	
					1.2	Analyse des données	E	00:30	O	
<b>Pain at the clinic</b>	Eric SALVAT	3	1		1	Analyse de cas clinique:présentation orale	O	00:20	N	
					1	Analyse de cas clinique: questions orales	O	00:10	N	
					1	Connaissances de cours (contrôles continus)	E	00:20	N	
<b>Advanced lectures in pain</b>	Michel BARROT	3	1		3	cours de synthèse	O	01:00	O	
<b>Psychosocial aspects of pain</b>	Iris CHABRIER-TRINKLER (TRINKLER)	3	1		1.5	QCM+questions:bases psychosociales de la douleur	E	01:30	O	
					1.5	QCM+questions: bases psychosociales de la douleur chez l'enfant	A		N	
<b>Drugs design and discovery</b> Drug Design & Discovery	Julie KARPENKO	3	1		3	Analyse de publications	E	01:30	O	
					-					
<b>Journal Club NeuroStra</b>	Pierrick POISBEAU	6	2		1.5	Rédaction abstract	A		N	
					1.5	Rédaction graphical abstract	A		N	
					3	rédaction manuscrit de revue	A		N	
Journal Club NeuroStra		-	2							
OPTION - NeuroStra NCI		-								
<b>Advanced Mechanisms of Neurodegeneration</b>		6	2		2	Ecrit - questions de cours	E	01:00	O	
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	O	
					2	rapport écrit- Production d'une note de synthèse	A		N	
Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		-	2							
<b>Advanced Time Perception and Action</b>		6	2		2	Ecrit-Questions de cours	E	01:00	N	
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	N	
					2	Rapport écrit- production d'une note de synthèse	A		N	
Advanced Time Perception and Action		-	2							
<b>Neuroepigenetics</b>		3	1		1.5	Ecrit- Questions de cours	E	01:00	O	
					1.5	Ecrit- Analyse de documents	E	01:00	O	
Neuroepigenetics		-	1							
<b>What is in the box</b>		3	1		1	Participation à une séance	A		N	
					2	Présentation Orale d'un projet	O	00:30	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Journal Club NeuroStra</b>	Pierrick POISBEAU	6	2		1.5	Rédaction abstract	A		N	
					1.5	Rédaction graphical abstract	A		N	
					3	rédaction manuscrit de revue	A		N	
Journal Club NeuroStra		-	2							
<b>Drugs design and discovery</b>	Julie KARPENKO	3	1		3	Analyse de publications	E	01:30	O	
Drug Design & Discovery		-	1		3	Analyse de publications	E	01:30	O	
<b>Semestre 4 - Neurosciences cellulaires et intégrées</b>		<b>30</b>								
Stage S4 en neurosciences	Pierre VEINANTE	30	10		10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	
					8	Rapport de stage	A		N	

Document intermédiaire

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Préparation au stage S4 en neurosciences	Pascal DARBON	3	1		3	Rapport bibliographique	A		N	
Troubles cognitifs dans des pathologies psychiatriques et modélisation chez le rongeur	Alexandra BARBELIVIEN	6	2		1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	E	02:00	N	
					1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	E	02:00	N	
					3	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Troubles cognitifs dans des pathologies psychiatriques et modélisation chez le rongeur		-	2		1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	A	02:00	N	
					1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	A	02:00	N	
					3	Epreuve écrite	E	02:00	O	
Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Rapport	A		N	
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O	
Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives		-	1		1.5	Rapport	A		N	
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O	
Cognition animale	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	N	
					1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	O	
Cognition animale		-	1		1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	N	
					1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	O	
Neurosciences cognitives de la conscience	Anne BONNEFOND	3	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	N	
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O	
Neurosciences cognitives de la conscience		-	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	A	01:00	N	
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O	
<b>Langues M2S3</b>		<b>3</b>	<b>1</b>							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N	
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N	
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N	
Allemand -S3 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : Présentation orale avec note	O	00:10	N	
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N	
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N	
UE obligatoires à choix M2S3 NCO 9 ECTS		-								
<b>Douleur : sensation, émotion, cognition</b>	Remy SCHLICHTER	3	1		0.75	Ecrit cours/analyse de documents	E	00:45	O	
					1.25	Ecrit cours/ analyse de documents	E	01:30	O	
					1	Etude de document et restitution collective	A		N	
<b>Génétique et génomique en neurosciences</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Outils de génétique et génomique	E	01:00	N	
					1.5	Variants génétiques, pathologies humaines et thérapie génique	E	01:00	N	
<b>Neuropharmacologie cellulaire et intégrée</b>	Pierrick POISBEAU	6	2		2	Bases techniques et fondamentales de la neuropharmacologie-écrits de cours	E	01:30	N	
					2	Approches moléculaires et cellulaires et de la neuropharmacologie	E	01:30	N	
					2	Approches intégrées de la neuropharmacologie	E	01:30	O	
<b>Neuroimmunology</b>	Sylvie FOURNEL	3	1		2	Analyse critique d'un article scientifique Analyse critique d'un article scientifique (journal club) par écrit	A		N	
					1	Rédaction d'une note de synthèse sur une des conf Rédaction d'une note de synthèse sur une conférence du séminaire de l'UE	A		N	
<b>Plasticité cérébrale</b>	Pascal ROMIEU	3	1		1.5	question de synthèse	E	02:00	O	
					1.5	Evaluation de la maîtrise du concept de Plasticité Cérébrale-analyse de docs	E	01:00	N	
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Neuroimagerie avancée</b>	Jack FOUCHER	3	1		1	Examen internet	A	01:00	N	
					0.5	Participation	A		N	
					1.5	Critiques d'articles	E	02:30	O	
Neuroimagerie avancée		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Question Biologique	E	01:00	N	
OPTION - PARCOURS EURIDOL		-								
<b>Préparation au stage S4 en neurosciences</b>	Pascal DARBON	3	1		3	Rapport bibliographique	A		N	
<b>Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives</b>	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Rapport	A		N	
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O	
Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives		-	1		1.5	Rapport	A		N	
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O	
<b>Neurosciences cognitives de la conscience</b>	Anne BONNEFOND	3	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	N	
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O	
Neurosciences cognitives de la conscience		-	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	A	01:00	N	
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O	
<b>Pain models and evaluation</b>	Michel BARROT	3	1		0.8	Connaissance	E	00:20	O	
					1	Conception de protocole	E	01:00	O	
					1.2	Analyse des données	E	00:30	O	
<b>Pain at the clinic</b>	Eric SALVAT	3	1		1	Analyse de cas clinique: présentation orale	O	00:20	N	
					1	Analyse de cas clinique: questions orales	O	00:10	N	
					1	Connaissances de cours (contrôles continus)	E	00:20	N	
<b>Advanced lectures in pain</b>	Michel BARROT	3	1		3	cours de synthèse	O	01:00	O	
<b>Psychosocial aspects of pain</b>	Iris CHABRIER-TRINKLER (TRINKLER)	3	1		1.5	QCM+questions: bases psychosociales de la douleur	E	01:30	O	
					1.5	QCM+questions: bases psychosociales de la douleur chez l'enfant				
					1.5	Essai: Neuropsychologie de la souffrance	A		N	
<b>Journal Club NeuroStra</b>	Pierrick POISBEAU	6	2		1.5	Rédaction abstract	A		N	
					1.5	Rédaction graphical abstract	A		N	
					3	rédaction manuscrit de revue	A		N	
Journal Club NeuroStra		-	2							
Option Neurostra		-								
<b>Advanced Time Perception and Action</b>		6	2		2	Ecrit-Questions de cours	E	01:00	N	
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	N	
					2	Rapport écrit- production d'une note de synthèse	A		N	
Advanced Time Perception and Action		-	2							
<b>Neuroepigenetics</b>		3	1		1.5	Ecrit- Questions de cours	E	01:00	O	
					1.5	Ecrit- Analyse de documents	E	01:00	O	
Neuroepigenetics		-	1							
<b>What is in the box</b>		3	1		1	Participation à une séance	A		N	
					2	Présentation Orale d'un projet	O	00:30	O	
What is in the box		-	1							

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					2	Oral- Présentation d'un travail de groupe en TD	O	00:15	O	
Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		-	2		2	rapport écrit- Production d'une note de synthèse	A		N	
<b>Drugs design and discovery</b>	Julie KARPENKO	3	1		3	Analyse de publications	E	01:30	O	
Drug Design & Discovery		-	1		3	Analyse de publications	E	01:30	O	
<b>Journal Club NeuroStra</b>	Pierrick POISBEAU	6	2		1.5	Rédaction abstract	A		N	
					1.5	Rédaction graphical abstract	A		N	
Journal Club NeuroStra		-	2		3	rédaction manuscrit de revue	A		N	
<b>Semestre 4 - Neurosciences cognitives</b>	Alexandra BARBELIVIEN	30								
Stage S4 en neurosciences	Pierre VEINANTE	30	10		10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	
					8	Rapport de stage	A		N	

Document interne à l'université

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle



En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S3 - PBMB</b>	Etienne HERZOG	12	4		1	Avis de(s) encadrant(s)	A		N	
					3	Cahier de laboratoire	A		N	
					3.5	Réalisation du projet-Présentation des résultats sous forme d'un article scientifique	A		N	
					1.5	Présentation orale	A		N	
					2	Questions suite à la présentation orale	A		N	
					1	Participation à un cycle de conférences Participation à un cycle de conférences et discussions	A		N	
<b>Analyse de publications scientifiques en biologie moléculaire et cellulaire des plantes</b>	Etienne HERZOG	3	1		0.75	Analyse, présentation orale d'un article et réponses aux questions oral	O	00:12	N	
					0.5	Analyse écrite d'un article et méthodologies-Ecrit sur les méthodologies de la recherche	E	01:00	N	
					1	Résumé et analyse écrite d'un article	E	04:00	N	
					0.75	Discussion	O	00:12	N	
<b>Bio-ingénierie végétale</b>	Emmanuel GAQUEREL	3	1		1.5	épreuve écrite sur le cours à mi-parcours	E	01:30	O	
					1.5	épreuve écrite à la fin du Cours	E	01:30	O	
<b>Interactions plantes-microbiotes</b>	Rozenn MENARD	3	1		1.5	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
<b>UE à choix M2S3 PBMB (9 ECTS)</b>		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Herbicides, fongicides, insecticides Analyses d'articles	E	02:00	O	
Stratégie en protection des plantes	Etienne HERZOG	-	1							
<b>Interactions plantes-environnement : écogénétique et écogénomique</b>	Florence BOUVIER	3	1		1.25	épreuve écrite sur le cours à mi-parcours	E	01:00	O	
					1	épreuve écrite sur le cours à la fin	E	01:00	O	
					0.75	compte-rendu de TD	A		N	
<b>ARN : Aspects moléculaires cellulaires et génétiques</b>	Fabrice JOSSINET	3	1		1.5	évaluations des acquis	E	01:00	O	
					1.5	analyse d'articles scientifiques	E	01:00	O	
<b>Stratégies de recherche sur la cellule</b>	Etienne HERZOG	3	1		1.25	Ecrit d'analyse et interprétation de doc scientifique	E	01:30	O	
					0.75	Ecrit cours basé sur l'analyse de doc scientifique	E	01:00	O	
					0.5	Rapport méthodologique	A		N	
					0.5	Evaluation pratique du savoir faire expérimental	A		N	
<b>Valorisation industrielle des substances naturelle</b>	Aurelie URBAIN	3	1							
					1.25	Contrôle continu 2	E	02:00	N	
Valorisation industrielle des substances naturelles	Aurelie URBAIN	3	1		0.75	Exposé	O	00:10	N	
					1	Contrôle continu 1	E	01:00	N	
<b>Analyse des séquences macromoléculaires</b>	Odile LECOMPTE	3	1		1.5	écrit	E	01:30	N	
					1.5	écrit	E	01:30	N	
Analyse des séquences macromoléculaires		-	1							
<b>Engagement en biologie végétale S3</b>	Francois BERNIER	3	1		1.5	Dossier	A		O	
					0.75	Questions	O	00:10	O	
					0.75	Exposé	O	00:10	O	
<b>Ecologie moléculaire</b>	Laurent HARDION	3	1		1	Analyse d'article	A		N	
					1	Rendu de TP	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
<b>UE libre M2S3</b>		3	1							
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Semestre 4 - Plantes, biologie moléculaire et biotechnologies</b>		30								
					8	Rapport de stage	A		N	
Stage S4 en biologie et valorisation des plantes	Etienne HERZOG	30	10		10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
Démarche scientifique et gestion de projet S3 - PENGé	Isabelle COMBROUX	9	3		2.5	Synthèse bibliographique ou rapport d'actualité sc	A		N	
					3	Rédaction d'un document scientifique	A		N	
					2	Présentation orale	O	00:12	N	
					1.5	Avis des encadrants	A		N	
Projet interdisciplinaire en environnement	Stéphane VUILLEUMIER	3	1		1.2	Rapport écrit de groupe	A		N	
					1.2	Présentation orale de groupe en plenum Présentation orale de groupe en plenum suivie de questions	O	00:30	N	
					0.6	Auto-évaluation argumentée	A		N	
Interactions plantes-environnement : écogénétique et écogénomique	Florence BOUVIER	3	1		1.25	épreuve écrite sur le cours à mi-parcours	E	01:00	O	
					1	épreuve écrite sur le cours à la fin	E	01:00	O	
					0.75	compte-rendu de TD	A		N	
Ecologie moléculaire	Laurent HARDION	3	1		1	Analyse d'article	A		N	
					1	Rendu de TP	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
UE à choix M2S3 Pengé (12 ECTS)		-								
Génie écologique et gestion de la biodiversité	Isabelle COMBROUX	9	3		2	Exercices d'application sur les connaissances de cours et TD - à rendre sous forme de rapport	A		N	
					2.5	contrôle écrit 1	E	01:30	O	
					1.5	Analyse d'un plan de gestion	A		N	
					3	Contrôle écrit 2	E	02:00	O	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	épreuve écrite à la fin du Cours	E	01:30	O	
<b>Droit appliqué à la biodiversité végétale</b>	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	contrôle écrit	E	01:00	O	
					1.5	contrôle écrit	E	01:00	O	
<b>Interactions plantes-microbiotes</b>	Rozenn MENARD	3	1		1.5	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
<b>Engagement en biologie végétale S3</b>	Francois BERNIER	3	1		1.5	Dossier	A		O	
					0.75	Questions	O	00:10	O	
					0.75	Exposé	O	00:10	O	
<b>UE libre M2S3</b>		3	1							
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Semestre 4 - Plantes, environnement et génie écologique</b>		30								
Mise en situation professionnelle par l'immersion	Isabelle COMBROUX	27	9		9	Présentation orale	O	00:12	N	
					10	Discussion avec le jury	O	00:12	N	
					8	Rapport	A		N	
<b>Suivis environnementaux et génie végétal</b>	Isabelle COMBROUX	3	1		1.5	rapport sur un cas pratique (travail en groupe)	A		N	
					1.5	contrôle écrit	E	01:00	O	

Document interne à l'Université de Bordeaux

## Dérogations et alinéas additionnels

### Nombre d'évaluations par UE

Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

(D) Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

**Motif de la dérogation :** Cela permet d'éviter qu'une des évaluations ait un poids trop important par rapport aux autres. Cela permet à l'étudiant de répartir au mieux son effort.

### Absence aux épreuves

(D) L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

**Motif de la dérogation :** Cette disposition précise les modalités de gestion des absences aux épreuves de substitution. Cela permet d'éviter de multiplier les substitutions de substitutions. Cela permet également d'éviter de placer l'étudiant "défaillant" avant la tenue du jury de semestre. Le jury de semestre est légitimement compétent pour ce prononcer sur ces absences.

(A) **Dans le cas des épreuves sans convocation, à l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

### Inscriptions administratives

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

(A) Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

### Assiduité

Document protégé par un droit de propriété intellectuelle

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 8) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

(A) Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Démarche scientifique et gestion de projet S3 - PMBV</b>	Rozenn MENARD	12	4		3	Cahier de laboratoire	A		N	
					1	Avis de(s) encadrant(s)	A		N	
					3.5	Réalisation du projet- Présentation des résultats sous forme d'un article scientifique	A		N	
					1.5	Présentation orale	A		N	
					2	Questions suite à la présentation orale	A		N	
					1	Préparation au stage Réponses aux questions lors des conférences	A		N	
<b>Composés végétaux bioactifs : techniques analytiques et métabolomique</b>	Nicolas NAVROT	3	1		1	Evaluation de connaissances en métabolomique	E	00:30	N	
					1.2	Analyse d'article	E	02:00	N	
					0.8	rapport de TP	A		N	
<b>Formulation et procédés industriels alimentaires</b>	Said ENNAHAR	3	1							
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé oral	A		N	
<b>Valorisation industrielle des substances naturelle</b>	Aurelie URBAIN	3	1							
Valorisation industrielle des substances naturelles	Aurelie URBAIN	3	1		1.25	Contrôle continu 2	E	02:00	N	
					0.75	Exposé	O	00:10	N	
					1	Contrôle continu 1	E	01:00	N	
UE à choix M2S3 PMBV (9 ECTS)		-								

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
					1.5	Herbicides, fongicides, insecticides Analyses d'articles	E	02:00	O	
Stratégie en protection des plantes	Etienne HERZOG	-	1							
<b>Bio-ingénierie végétale</b>	Emmanuel GAQUEREL	3	1		1.5	épreuve écrite sur le cours à mi-parcours	E	01:30	O	
					1.5	épreuve écrite à la fin du Cours	E	01:30	O	
<b>Interactions plantes-microbiotes</b>	Rozenn MENARD	3	1		1.5	Ecrit 1	E	01:30	O	
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O	
<b>Aliments fonctionnels et compléments alimentaires</b>	Aurelie URBAIN	3	1							
Compléments alimentaires	Aurelie URBAIN	-	1		0.75	Aliments fonctionnels TH Sans documents	E	01:00	N	
					0.25	Aliments fonctionnels OR	O	00:22	N	
<b>Engagement en biologie végétale S3</b>	Francois BERNIER	3	1		1.5	Dossier	A		O	
					0.75	Questions	O	00:10	O	
					0.75	Exposé	O	00:10	O	
<b>Ecologie moléculaire</b>	Laurent HARDION	3	1		1	Analyse d'article	A		N	
					1	Rendu de TP	A		N	
					1	Epreuve écrite	E	02:00	O	
<b>UE libre M2S3</b>		3	1							
<b>Ouverture professionnelle</b>		3	1							
<b>Semestre 4 - Plantes, molécules bioactives et valorisation</b>	Rozenn MENARD	30								
Stage S4 en biologie et valorisation des plantes	Etienne HERZOG	30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	



Responsable(s) :

## Dérogations et alinéas additionnels

Néant

## Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 3 - Virologie</b>		30								
<b>Grands syndromes viraux et lutte antivirale</b>		6	2							
<b>Anglais restitution de thème en virologie</b>		3	1							
<b>Biologie Digitale et microfluidique</b>	Michaël RYCKELYNCK	3	1		0.75	biologie digitale et microfluidique E1 : évaluation de la compréhension des principes et applications élémentaires de la microfluidique...	E	00:30	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique E2 : évaluation des capacités de préparation d'une expérience...	E	00:30	O	
					1.25	biologie digitale et microfluidique E3 : évaluation de la compréhension ou des principes et de l'état de connaissances...	E	01:00	O	
					0.5	biologie digitale et microfluidique rapport : évaluation des capacités pratiques ,d'analyses de données exp.al et de restitution de résultats...	A		N	
<b>Préparation au stage S4 en virologie</b>		9	3							
<b>Virus en recherche fondamentale appliquée</b>		6	2							
Obligatoire à choix semestre 3 M2 Virologie 3 ects		-								
<b>Origine et évolution du Vivant et Exobiologie (OEV)</b>	Hubert BECKER	3	1		1.5	Ecrit portant sur les connaissances et l'utilisation des théories de l'évolution	E	01:30	O	
					1.5	ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique et la compartimentalisation Ecrit d'évaluation portant sur l'analyse de données concernant l'évolution du code génétique, la biologie synthétique et la compartimentalisation des systèmes biologiques.	E	01:30	O	
<b>Ethique en sciences</b>	Nicolas MATT	3	1		1.5	Participation aux ateliers d'Ethiques	A	04:00	N	
					1.5	participation aux conférences	A		N	

OBJETS					Session unique					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.
<b>Semestre 4 - Virologie</b>										
Stage S4 en virologie		30	10		8	Rapport de stage	A		N	
					10	Présentation orale	O	00:12	N	
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N	

Document intermédiaire

Sciences du vivant - Approche  
interdisciplinaire en science des données (M1) ECI - 2 sessions

Etat de saisie :  
Règles : achevée Tableau : achevée  
Validation Composante : 20/04/2023  
Visa DES : Non  
Validation CFVU : Non

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage																																																																					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.																																																																				
																	<b>Semestre 1 AISD</b>																																																																			
Parcours PBMB AISD S1																																																																																				
<b>UE C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité</b>																																																																																				
MATI C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité																																																																																				
<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)</td> <td>E</td> <td>00:30</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)</td> <td>E</td> <td>00:30</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)</td> <td>E</td> <td>00:30</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)</td> <td>E</td> <td>00:30</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>																	1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N													1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N													1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N													1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N												
1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N																																																																																
1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N																																																																																
1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N																																																																																
1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N																																																																																
<b>UE M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé</b>																																																																																				
MATI M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé																																																																																				
<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>Premier examen écrit</td> <td>E</td> <td>01:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Second examen écrit</td> <td>E</td> <td>01:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Épreuve pratique</td> <td>A</td> <td>02:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>																	1	Premier examen écrit	E	01:00	N													1	Second examen écrit	E	01:00	N													1	Épreuve pratique	A	02:00	N																													
1	Premier examen écrit	E	01:00	N																																																																																
1	Second examen écrit	E	01:00	N																																																																																
1	Épreuve pratique	A	02:00	N																																																																																
<b>UE D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données</b>																																																																																				
MATI D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données																																																																																				
<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>Premier examen écrit</td> <td>E</td> <td>01:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Second examen écrit</td> <td>E</td> <td>01:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Épreuve pratique</td> <td>A</td> <td>02:00</td> <td>N</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>																	1	Premier examen écrit	E	01:00	N													1	Second examen écrit	E	01:00	N													1	Épreuve pratique	A	02:00	N																													
1	Premier examen écrit	E	01:00	N																																																																																
1	Second examen écrit	E	01:00	N																																																																																
1	Épreuve pratique	A	02:00	N																																																																																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage							
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.						
Développement intégré des plantes dans leur environnement	Jean-Michel DAVIERE	12	4		1.75	Cours de Développement et métabolisme des plantes - Photosynthèse et métabolismes primaire et spécialisé - Hormones et signalisation phytohormonale Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O													
					2.25	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O													
					2.5	Ecrit basé sur l'analyse et l'interprétation de documents tirés d'articles scientifiques	E	01:30	O													
					1.75	Examens de TP/TD Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N													
					1.75	Contrôle de connaissances et compétences TP/TD	A		N													
					2	écrit testant l'acquisition de connaissances de base et l'analyse de résultats expérimentaux	E	01:30	O													
Démarche scientifique et gestion de projet S1	Francois BERNIER	6	2		0.5	exposé oral	A		N													
					1	réponses aux questions suite à l'exposé oral	A		N													
					3	UE Langues M1S1 modalités de l'UE, commune à tous les masters	A		N													
					1.5	Actualités de la recherche et développement en biologie végétale poster	A		N													
Génomomes de plantes	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	CC2	E	01:00	O													
					1	CC1	E	01:00	O													
					1	CC3	E	01:00	O													

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Parcours EEE AISD S1		-																	
<b>UE C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité</b>		3	1																
MATI C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité		-			1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
<b>UE M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé</b>		3	1																
MATI M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé		-			1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>UE D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données</b>		3	1																
MATI D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données		-			1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Éthologie</b>	Cedric SUEUR	3	1		0.75	contrôle intermédiaire	E	01:00	N										
					1.25	synthèse	E	02:00	N										
					1	Synthèse d'articles en neuroéthologie	A		N										
<b>Génétique quantitative et des populations</b>	Christine KEYSER	3	1		1	CC1	E	01:00	N										
					1	CC2	E	01:00	N										
					1	CC3	E	01:00	N										
<b>Évolution de la cognition et du comportement S1</b>	Cedric SUEUR	3	1		0.5	controle questions courtes	E	01:00	N										
					1.25	synthese	E	02:00	N										
					1.25	acquisition des compétences rapport scient. sur prise de données	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Physiologie comparée des métazoaires	Francois GAUER	6	2		1	Evaluations sur les connaissances de cours et écrits de synthèse Contrôles continus (multiples) sur les connaissances de cours	A			N									
					1.5	Exposé oral	A	00:20	O										
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O										
					1	Evaluations sur les pratiques et compétences expérimentales Contr. cont multiples réalisés en cours de séances	A			N									
Physiologie comparée des métazoaires		-	2		1	connaissances de cours et écrits de synthèse cc multiples	A			N									
					1	Pratiques et compétences expérimentales contrôles multiples réalisés en cours de séance	A			N									
					1.5	Exposé Oral	O	00:20	O										
					2.5	Ecrit de synthèse	E	04:00	O										
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N										
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N										
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N										
					1.5	Contrôle final	E	02:00	O										
Outils fondamentaux en Statistique pour les sciences du vivant		-	1																
Parcours Microbio AISD S1		-																	
<b>UE C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité</b>		3	1																
MATI C1 - Concepts, enjeux et transdisciplinarité		-			1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										
					1	Évaluation (QCM, compte-rendu, ...)	E	00:30	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>UE M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé</b>		3	1																
MATI M1 - Méthodes d'apprentissage supervisé		-			1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>UE D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données</b>		3	1																
MATI D1 - Collecte, fiabilité et visualisation des données		-			1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Formation pratique en bactériologie et en mycologie</b>	Marc FISCHER	6	2		1.5	Examen pratique de fin de TP	E	02:00	N										
					0.5	Interprétations de données expérimentales	E	00:30	O										
					0.5	Fiche d'identification d'une levure inconnue étudié en TP	A		N										
					1.5	Rédaction de fiches journalières de TP	A		N										
					2	Ecrit terminal (cours, TD, TP)	E	01:30	O										
<b>Génétique Quantitative Appliquée</b>	Joseph SCHACHERER	3	1		1.5	Ecrit sur les notions de génétique quantitative	A		N										
					1.5	Ecrit sur l'application des concepts de génétique quantitative	A		N										
<b>Microbiologie environnementale appliquée</b>	Thierry NADALIG	3	1		1.25	Ecrit sur les connaissances du cours	E	01:00	O										
					1	Ecrit sur les connaissances des TP	E	00:30	O										
					0.75	Rapport écrit sur les TP	A		N										
<b>Langues M1S1</b>		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais - S1 Master		-
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N										
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N										
Parcours NCO AISD S1		-																	
Initiation à la démarche scientifique en neurosciences	Perrine INQUIMBERT	12	4		1	Evaluation de l'élaboration d'un projet de recherche en groupe-oral "contexte"	O	00:15	N										
					1	oral "synthèse articles"	O	00:15	N										
					1	oral "stages techniques"	O	00:15	N										
					1	Evaluation des connaissances acquises-questions "contexte"	O	00:15	N										
					3	oral "projet de recherche"	O	00:15	N										
					1	questions "synthèse articles"	O	00:15	N										
					1	questions "stages techniques"	O	00:15	N										
					3	questions "projet de recherche"	O	00:15	N										
Introduction aux neurosciences cognitives	Alexandra BARBELIVIEN	6	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N										
					2	Ecrit 2	E	01:30	N										
					2	Ecrit 3	E	01:30	O										



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Introduction aux neurosciences cognitives		-	2		2	Ecrit 1	E	01:30	N			2	Ecrit 3	E	01:30				
					2	Ecrit 2	E	01:30	N										
					2	Ecrit 3	E	01:30	O										
<b>Langues M1S1</b>		3	1																
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N										
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										
Allemand -S1 Master		-	1		2	Présentation oral Fin de semestre : présentation orale avec note	O	00:10	N										
					0	Activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Activité écrite Au cours du semestre : une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots, avec note	A		N										
Neuroanatomie et neurochimie	Pierre VEINANTE	6	2		1	QCM/question courtes concepts	E	01:00	O										
					1	Analyse histologique et morphologique en TP	A		N										
					2	Evaluations sur l'utilisation des concepts et les compétences d'analyse en neuroanatomie et neurochimie	E	02:00	O										
					2	Ecrit analyse de documents et synthèse	E	02:00	O										
<b>Semestre 2 AISD</b>		30																	
Parcours EEE AISD S2		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Méthodes d'étude des populations et des écosystèmes	Audrey MURATET	3	1		0.75	MEPE: fiches espèces	A		N										
					0.75	rapport de terrain	A		N										
					1.5	cas d'étude	E	02:00	O										
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N										
Évolution de la cognition et du comportement S2	Josefa BLEU	3	1		0.5	questions courtes	E	01:00	N										
					1.25	synthèse	E	02:00	N										
					1.25	présentation avec powerpoint	O	00:15	N										
Statistiques et applications avancées en biologie	Carole PERRINEL	3	1		0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N										
					0.75	Epreuve sur ordinateur	E	01:00	N										
					1.5	Contrôle final	E	02:00	N										
Statistiques et applications avancées en biologie		-	1																
Langue M1S2 EEE		3	1																
Anglais - S2 Master			1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
Écologie fonctionnelle et évolutive	Sylvie MASSEMI N-CHALLET	3	1		0.5	rapport de sortie	A		N										
					1.25	Synthèse	E	02:00	O										
					0.5	Rapport d'analyses de données	A		N										
					0.75	Théorie et applications d'exercices	E	01:00	O										
Introduction à l'écologie fonctionnelle		-	1																
Projet transdisciplinaire 1		-	1																
MATI A1 - Projet transdisciplinaire 1			1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>Ethique et droit</b>		-	2																
MATI C2 - Ethique et droit		-	2		3	Epreuve rendue	A		N										
					3	Epreuve rendue	A		N										
					4	Epreuve écrite	E	01:00	N										
<b>Outils statistiques</b>		-	1																
MATI D2 - Outils statistiques		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Méthodes d'apprentissage</b>		-	1																
MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
Parcours NCO AISD S2		-																	
<b>Neurobiologie cellulaire et moléculaire</b>	Pascal DARBON	3	1		1.25	évaluations sur les contenus des cours magistraux-analyse de documents	E	01:30	O										
					1.25	sujet de synthèse	E	01:30	O										
					0.5	Présentation orale sur une thème du cours	O	00:45	N										
<b>Neurophysiologie sensorielle et motrice</b>	Pierre VEINANTE	6	2		2.5	Ecrit cours/synthèse	E	01:30	O										
					1.5	Evaluation des connaissances de cours-écrit analyse de documents	E	00:45	O										
					2	Travaux dirigés	O	00:15	N										
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N										
<b>Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologies neurodégénératives</b>	Pierre VEINANTE	3	1		1.5	Ecrit 1	E	02:00	N										
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O										
Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologies neurodégénératives		-	1		1.5	Ecrit 1	E	02:00	N			1.5	Ecrit	E	02:00				
					1.5	Ecrit 2	E	02:00	O										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>Projet transdisciplinaire 1</b>		-	1																
MATI A1 - Projet transdisciplinaire 1		-	1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										
<b>Ethique et droit</b>		-	2																
MATI C2 - Ethique et droit		-	2		3	Epreuve rendue	A		N										
					3	Epreuve rendue	A		N										
					4	Epreuve écrite	E	01:00	N										
<b>Outils statistiques</b>		-	1																
MATI D2 - Outils statistiques		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Méthodes d'apprentissage</b>		-	1																
MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
UE A CHOIX NCO AISD		-																	
<b>Aspects cliniques des neurosciences</b>	Eric SALVAT	3	1		1.5	Analyse de document	E	01:00	O										
					1.5	Analyse de document	E	01:00	O										
Aspects cliniques des neurosciences		-	1																
<b>Histoire et épistémologie des neurosciences</b>	Marion THOMAS	3	1		1.5	Oral de présentation	O	00:45	N										
					1.5	Mini-mémoire	A		N										
Histoire et épistémologie des neurosciences		-	1																
<b>Modèles génétiques animaux</b>	Katia BEFORT	3	1		1.5	Oral Présentation,publication,dis cussion	O	00:25	N										
					1.5	Ecrit questions intégrées	E	01:30	O										
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	N		1	Écrit (CT)	E	01:30					
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	N										
<b>Initiation à la neuroimagerie</b>	Jack FOUCHER	3	1		1	Examen internet	A	01:00	N										
					0.5	Participation	A		N										
					1.5	Critiques d'articles	E	02:30	O										
Initiation à la neuroimagerie		-	1																
<b>Introduction to pain</b>	Pierrick POISBEAU	3	1		1.5	Rapport écrit	A		N										
					1.5	Analyse de documents	E	01:00	O										
Parcours PBMB AISD S2		-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Amélioration génétique des plantes	Camille RUSTENHOLZ RUSSELL	3	1		1	la variabilité génétique et sa nature mendélienne ou quantitative	E	01:00	O										
					1	Partie 2 : les schémas de sélection- Ecrit	E	01:00	O										
					1	Partie 3 : les méthodologies au service de la création variétale	E	01:00	O										
Biologie des interactions plantes-parasites		3	1		1.5	Interactions plantes-agents pathogènes CM1 + Analyse d'articles	E	01:30	O										
					1.5	Interactions plantes-virus Interactions plantes - plantes parasites Interactions plantes-virus	E	01:30	O										
Démarche scientifique et gestion de projet S2	Francois BERNIER	6	2		3	Langues M1S2 Modalités de l'UE communes à tous les masters	A		N										
					3	Projet personnel-Analyse bibliographique et communication scientifique projet écrit	A		N										
Insertion professionnelle	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N										
RNA silencing	Fabrice MICHEL	3	1		0.8	Travaux dirigés	E	00:45	N										
					0.8	Connaissances théoriques écrit de cours	E	00:45	N										
					1.4	Ecrit cours et réflexion	E	01:30	O										
Projet transdisciplinaire 1		-	1																
MATI A1 - Projet transdisciplinaire 1		-	1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										
Ethique et droit		-	2																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
MATI C2 - Ethique et droit		-	2		3	Epreuve rendue	A		N										
					3	Epreuve rendue	A		N										
					4	Epreuve écrite	E	01:00	N										
<b>Outils statistiques</b>		-	2																
MATI D2 - Outils statistiques		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Méthodes d'apprentissage</b>		-	3																
MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
Parcours Microbio AISD S2		-																	
<b>Insertion professionnelle</b>	Vincent LECLERC	3	1		3	Travail personnel Pas de notes. L'UE est acquise ou non acquise.validation acquis / non acquis. La non acquisition entraine la défaillance au semestre.	A		N										
<b>Immunologie de la relation hôte pathogène</b>	Samuel LIEGEOIS	3	1		0.5	Synthèses des conférences rapport	A		N										
					1	Examen écrit	E	01:00	N										
					1.5	Présentation orale et questions	O	01:00	N										
<b>Génomique des micro-organismes</b>	Florence PLOETZE	6	2		1	Ecrit de synthèse (partiel)	E	01:00	N										
					2	Oral de synthèse	O	00:30	N										
					1.5	Rapport de TP	A		N										
					1.5	Présentation du travail de TD	O	00:15	N										
<b>Interactions hôtes micro-organismes</b>		6	2		3	Evaluation du cours-écrit cours 1	E	01:30	O										
					3	écrit cours 2	E	01:30	O										
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-	2		3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30	O										
					3	Ecrit cours 2	E	01:30	O										
<b>Projet transdisciplinaire 1</b>		-	1																
MATI A1 - Projet transdisciplinaire 1		-	1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										
<b>Éthique animale</b>		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Éthique animale	Cedric SUEUR	-	1		1	Ecrit sur table	E	01:30	N		10	1	Ecrit sur table	E	01:30				
					1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30	N		10	1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30				
<b>Outils statistiques</b>		-	1																
MATI D2 - Outils statistiques		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Méthodes d'apprentissage</b>		-	1																
MATI M2 - Méthodes d'apprentissage non supervisé et d'apprentissage profond		-	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										

Document interne

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Néant

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Semestre 3 Aisd</b>		
Parcours AISD EEE S3																			
<b>UE A2 - Projet transdisciplinaire 2</b>																			
MATI A2 - Projet transdisciplinaire 2																			
<b>UE D3 - Représentation et traitement des données</b>																			
MATI D3 - Représentation et traitement des données																			
<b>UE M3 - Méthodes symboliques et numériques</b>																			
MATI M3 - Méthodes symboliques et numériques																			
<b>Préparation au stage S4 en écophysiologie et éthologie</b>																			
Sylvie MASSEMI N-CHALLET																			



OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Écophysiologie animale	Hugues OUDART	9
3.25	Epreuve 2:analyse documentaire ou synthèse	E	01:30	O															
3.25	Epreuve 3:analyse documentaire ou synthèse	E	01:30	N															
Cognition et organisations sociales	Cedric SUEUR	3	1		0.5	Contrôle des connaissances Contrôle intermédiaire de type questions à réponse courte	E	01:00	N										
					1.25	Synthèse	E	02:00	N										
					1.25	Acquisition des compétences-Présentation d'un poster avec oral	A	00:15	N										
Éthique animale		3	1																
Éthique animale	Cedric SUEUR	-	1		1	Ecrit sur table	E	01:30	N		10	1	Ecrit sur table	E	01:30				
					1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30	N		10	1	Présentation oral Poster/Exposé	O	00:30				
Projet en statistiques		3	1		1.5	Oral	O	00:10	N										
					1.5	Rapport	A		N										
Projet en statistiques		-	1																
Langues M2S3		3	1																
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N										
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Allemand -S3 Master		-
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N										
Parcours Microbiologie AISD S3		-																	
Ecologie des micro-organismes	Thierry NADALIG	6	2		2	Ecrit sur les connaissances du cours	E	01:30	O										
					2	Rapport écrit sur les TP (cahier de TP)	A		N										
					2	Présentation orale d'un article scientifique	A		O										
Physiologie moléculaire des procaryotes	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	6	2		1.5	Connaissances de cours (1)	E	01:00	O										
					1.5	Connaissances de cours (2)	E	01:00	O										
					1.5	Synthèse et présentation d'articles sous la forme d'exposé/discussion	O	00:15	N										
					1.5	Synthèse de présentation d'articles/ rédactionnel	E	01:30	O										
Préparation au stage S4 en microbiologie	Isabelle CALDELARI BAUMBERGER	3	1		1	poster	A		N										
					1	présentation orale	O	00:05	N										
					1	questions	O	00:10	N										
Actualité scientifique	Florence PLOETZE	3	1		1.5	oral (présentation du conférencier)	O	00:05	N										
					1.5	résumé de la conférence	A		N										
Langues M2S3		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N										
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										
Allemand -S3 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : Présentation orale avec note	O	00:10	N										
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N										
<b>UE A2 - Projet transdisciplinaire 2</b>		-	1																
MATI A2 - Projet transdisciplinaire 2		3	1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										
<b>UE D3 - Représentation et traitement des données</b>		-	1																
MATI D3 - Représentation et traitement des données		3	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>UE M3 - Méthodes symboliques et numériques</b>		-	1																
MATI M3 - Méthodes symboliques et numériques		3	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
Parcours NCO AISD S3		-																	
<b>UE A2 - Projet transdisciplinaire 2</b>		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
MATI A2 - Projet transdisciplinaire 2		3	1		1	Évaluation du projet	A		N										
					1	Présentation orale	A	00:30	N										
<b>UE D3 - Représentation et traitement des données</b>		-	1																
MATI D3 - Représentation et traitement des données		3	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>UE M3 - Méthodes symboliques et numériques</b>		-	1																
MATI M3 - Méthodes symboliques et numériques		3	1		1	Premier examen écrit	E	01:00	N										
					1	Second examen écrit	E	01:00	N										
					1	Épreuve pratique	A	02:00	N										
<b>Préparation au stage S4 en neurosciences</b>	Pascal DARBON	3	1		3	Rapport bibliographique	A		N										
<b>Troubles cognitifs dans des pathologies psychiatriques et modélisation chez le rongeur</b>	Alexandra BARBELIVIEN	6	2		1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	E	02:00	N										
					1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	E	02:00	N										
					3	Epreuve écrite	E	02:00	O										
Troubles cognitifs dans des pathologies psychiatriques et modélisation chez le rongeur		-	2		1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	A	02:00	N			3	Epreuve écrite	E	02:00				
					1.5	Etudes de documents et restitution écrite et orale	A	02:00	N										
					3	Epreuve écrite	E	02:00	O										
<b>Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives</b>	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Rapport	A		N										
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O										
Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives		-	1		1.5	Rapport	A		N			1.5	Ecrit	E	02:00				
					1.5	Ecrit en séance de TD	E	02:00	O										
<b>Cognition animale</b>	Monique MAJCHRZAK	3	1		1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	N										
					1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	O										
Cognition animale		-	1		1.5	Epreuve écrite 2	E	01:30	N			1.5	Epreuve écrite	E	01:30				
					1.5	Epreuve écrite 1	E	01:30	O										
<b>Neurosciences cognitives de la conscience</b>	Anne BONNEFOND	3	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	N										
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Neurosciences cognitives de la conscience		-	1		1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	A	01:00	N			1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00				
					1.5	Synthèse et/ou analyse de documents	E	01:00	O										
<b>Langues M2S3</b>		3	1																
Anglais - S3 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15	N										
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A		N										
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A		N										
Allemand -S3 Master		-	1		2	Présentation orale Fin de semestre : Présentation orale avec note	O	00:10	N										
					0	Une activité orale Au cours du semestre une activité orale avec note indicative et/ou retour critérié	O	00:10	N										
					1	Une activité écrite Au cours du semestre une activité écrite en lien avec la recherche 250-300 mots avec note	A		N										
<b>Semestre 4 Aisd</b>		30																	
Stage S4 en microbiologie	Thierry NADALIG	30	10		8	Rapport de stage	A		N										
					10	Présentation orale	O	00:12	N										
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N										
Stage S4 en neurosciences	Pierre VEINANTE	30	10		10	Présentation orale	O	00:12	N										
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N										
					8	Rapport de stage	A		N										
Stage S4 en écophysiologie, écologie et éthologie	Sylvie MASSEMI N-CHALLET	30	10		8	Rapport de stage	A		N										
					12	Discussion avec le jury	O	00:12	N										
					10	Présentation orale	O	00:12	N										

## Modalités générales d'Evaluation des Connaissances et Des Compétences (MECC)

Année universitaire 2023/2024

Vu le règlement des études et de la scolarité en Licence et en Master pour l'année universitaire 2023-2024 adopté par la CFVU le 28/02/2023

Vu le régime spécial d'études (RSE) pour les étudiants ayant un statut spécifique ou des contraintes particulières adopté par la CFVU le 25/10/2022

### 1. PREAMBULE

La formation est organisée en année, semestres, et Unités d'Enseignement (UE).

**Pour rappel, la réglementation des examens applicables à l'Université de Strasbourg est consultable à l'adresse :**

[https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/etudes/guides/Reglement\\_general\\_des\\_examens\\_et\\_des\\_concours\\_FINAL\\_.pdf](https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/etudes/guides/Reglement_general_des_examens_et_des_concours_FINAL_.pdf)

### 2. ASSIDUITE

**La présence aux TP et aux TD est obligatoire.** Un contrôle de l'assiduité est instauré.

En cas d'absence justifiée, un moyen de substitution pourra être proposé à l'étudiant.

En cas d'absence non justifiée, une pénalité sur la note de l'UE pourra être appliquée par le responsable de l'UE.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (cf point 9) attesté peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, la présence à tous les enseignements est obligatoire. Un contrôle de l'assiduité est instauré.

Les motifs de leurs absences sont communiqués au CFAU (Centre de Formation des Apprentis Universitaire) dont dépend la formation. En cas d'absences répétées aux enseignements, le jury de semestre se réserve la possibilité d'ajourner les résultats du candidat. Les étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont soumis aux mêmes règles d'évaluation continue intégrale que les autres étudiants de la composante.

### 3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE, PEDAGOGIQUE ET CONTRAT PEDAGOGIQUE

**L'inscription administrative** permet à l'étudiant d'accéder aux activités d'enseignement et aux examens. Ce processus est annuel et obligatoire.

Pendant son cursus de Licence, tout étudiant est limité à six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année de licence. La troisième inscription en première année est accompagnée d'une rencontre entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la mention au cours de laquelle la discussion sera essentiellement orientée sur la clarification du projet de l'étudiant et sur les raisons des difficultés rencontrées.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du directeur des études et du responsable de la mention. De même, deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues du décompte d'inscriptions annuelles.

**L'inscription pédagogique** est obligatoire et permet à l'étudiant de s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et ses acquis. Elle sera accompagnée de la signature du contrat pédagogique pour tous les étudiants. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Le contrat pédagogique** est un outil personnalisé permettant d'accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant. Il détaille le cursus de l'étudiant et son déroulement, ainsi que les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme. Les étudiants détenteurs d'un statut spécifique pourront aussi, grâce au contrat pédagogique, aménager le rythme de suivi de leur formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations et exceptionnellement les caractéristiques des évaluations (cf point 8).

#### 4. REGLE DE PROGRESSION PAR SEMESTRE

Considérant que l'inscription administrative reste annuelle malgré une organisation semestrielle des études, considérant que les semestres ne sont pas répétés dans une même année universitaire, la règle de progression est la suivante :

Un étudiant peut poursuivre ses études en licence avec un semestre non validé. Cependant un étudiant ayant un semestre non validé en année N et désirant suivre des UE en année N+1 s'inscrira obligatoirement aux UE non validées de l'année N et pourra compléter son inscription semestrielle par des UE de l'année N+1. La somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas excéder 30 ECTS.

Cette progression est soumise à la compatibilité des emplois du temps et aux pré-requis pédagogiques propres à chaque UE qui sont détaillés dans les maquettes des formations et donnera lieu à la rédaction d'un contrat pédagogique. En cas d'incompatibilité horaire, priorité sera donnée aux UE de l'année N.

La règle de progression ci-dessus est applicable à la licence, mais ne s'applique pas au master en raison du caractère sélectif de l'accès à la seconde année de master. Les deux semestres de la première année de master doivent donc être validés pour pouvoir s'inscrire en seconde année de master.

Une inscription à des UE supplémentaires (somme dépassant 30 ECTS) pourra être autorisée par le directeur des études/responsable du parcours et fera donc l'objet d'un contrat pédagogique. L'ensemble des contrats pédagogiques sera discuté en commission pédagogique de licence et contresigné par le responsable de la mention.

Une unité d'enseignement proposée dans plusieurs parcours ne peut pas être représentée à un examen si elle a déjà été acquise dans un autre parcours. De même, au sein d'un même parcours, il n'est pas possible de représenter une UE acquise afin d'obtenir une meilleure note à cette UE.

#### 5. APPRENTISSAGE

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## 6. EVALUATION CONTINUE INTEGRALE (ECI)

Les évaluations des connaissances et des compétences à la Faculté des Sciences de la Vie reposent sur une évaluation continue intégrale. L'évaluation continue intégrale consiste en des évaluations multiples et diversifiées, réparties régulièrement tout au long du semestre sur l'ensemble des semaines et pour l'ensemble des enseignements. L'évaluation continue doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées par l'UE. Son objectif n'est pas nécessairement d'évaluer tous les contenus pédagogiques de l'UE.

### 5.1 Organisation de l'évaluation continue intégrale

Ces évaluations pourront coupler des travaux réalisés en salle en temps limité, ou des travaux personnels dont les modalités seront définies dans les UE concernées.

Les évaluations en salle en temps limité seront réalisées sur deux types de créneaux :

- des créneaux hebdomadaires identifiés et réservés dans l'emploi du temps. Ces créneaux sont à privilégier pour les évaluations de cours notamment en licence (filiales à gros effectifs) pour garantir la répartition régulière des évaluations et optimiser la réservation des salles.
- des créneaux d'enseignement de l'emploi du temps pour notamment des petits effectifs qui ne nécessitent pas un recours aux créneaux hebdomadaires banalisés.

**Les évaluations pourront être planifiées avec une convocation ou sans convocation. Cette différence influence en particulier le traitement des absences (cf. points 5.4 et 5.5).**

L'organisation temporelle de toutes les épreuves **avec ou sans convocation** est gérée **par l'équipe pédagogique de la formation sous l'autorité du directeur des études/responsable de formation**. Cette organisation permet d'éviter une trop grande concentration d'épreuves sur certaines semaines, et garantit la cohérence des plannings. Le planning de l'ensemble des évaluations sera donc distribué au cours des 2 premières semaines du semestre.

Si des modifications doivent être apportées en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles devront être communiquées obligatoirement 15 jours avant l'évaluation.

Seules des évaluations des compétences réalisées en séance de travaux pratiques et/ou dirigés et ne nécessitant pas de travail préparatoire particulier pourront être réalisées en dehors des créneaux prévus par ce calendrier. L'organisation pratique des évaluations est gérée par l'équipe pédagogique et le service de scolarité de la Faculté des Sciences de la Vie.

### 5.2 Nombre d'épreuves par UE et blocs pédagogiques

**L'élément de base de l'évaluation et de la compensation est l'UE. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.**

Un minimum de trois notes est attendu pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations. Quand il y a 3 notes, aucune note ne peut contribuer pour plus de 42 % de la note finale de l'UE (soit un coefficient de 1,25 sur un total de 3 coefficients pour une UE de 3 ECTS).

Une exception s'applique aux épreuves qui, par leur nature spécifique, ne peuvent être répétées comme par exemple un mémoire de stage ou une audition de fin de stage.

Des modalités dérogatoires peuvent également être proposées en master. Elles devront dans tous les cas démontrer que l'étudiant est accompagné tout au long du semestre dans son processus d'apprentissage par des modalités à



décrire et qui seront validées par la commission enseignement.

La moyenne obtenue à l'UE est calculée à partir des différentes notes obtenues aux évaluations dont les coefficients sont clairement précisés dans les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences (MECC) votées par le conseil de Faculté. La somme des coefficients est égale au nombre d'ECTS capitalisables par l'UE. Les épreuves peuvent être de durée et de natures différentes.

Des épreuves dont la nature peut être différente mais dont les objectifs sont partagés peuvent être regroupées dans des blocs pédagogiques : exemple « évaluations sur les contenus des cours magistraux » ; « évaluations des pratiques expérimentales » ; « compte-rendu de TP », etc. Les blocs pédagogiques doivent présenter des intitulés brefs mais explicites : ces blocs doivent permettre d'identifier simplement les compétences évaluées par l'UE à la lecture d'un relevé de notes. Le nombre de blocs pédagogiques est à apprécier en fonction du volume et de la nature de l'UE mais ce nombre ne peut excéder 3 par UE.

### 5.3 L'évaluation continue : un outil pédagogique au service de la formation

**Chaque épreuve doit être corrigée dans un délai raisonnable avant l'évaluation suivante.** Elle fait l'objet d'une correction selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

### 5.4 Absence aux épreuves avec convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, **l'étudiant doit impérativement présenter une justification** au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés à compter du jour prévu pour l'évaluation, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

**À défaut de justification recevable, l'étudiant est déclaré défaillant quels que soient les résultats obtenus par ailleurs**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- **convocation à un concours** de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- **empêchement subit ou grave, indépendant de la volonté de l'étudiant** et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté dans un délai de rigueur de 7 jours ouvrés, sauf cas de force majeure

A partir du moment où le justificatif a été déposé à la scolarité dans les délais impartis, une **épreuve de substitution de même coefficient sera organisée. Elle ne sera en aucun cas organisée avant la fin de ce délai de rigueur de 7 jours ouvrés.**

L'épreuve de substitution sera organisée par la scolarité en concertation avec **l'enseignant responsable de l'UE**. Les modalités de l'épreuve peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. Les étudiants concernés seront convoqués 7 jours avant la date prévue de l'épreuve de substitution. Si une justification recevable est déposée dans les 7 jours ouvrés pour l'épreuve de substitution, le jury de semestre est seul compétent pour statuer et peut décider, la défaillance à l'UE, la dispense de l'épreuve ou l'organisation d'une nouvelle épreuve de substitution.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

### 5.5 Absence aux épreuves sans convocation

La présence à ces épreuves est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement des études.

En cas d'absence, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés à compter du jour prévu pour l'évaluation, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

À défaut de justification recevable, **l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.**

Sont considérées comme des justifications recevables :

- convocation à un concours ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et justifié auprès du service de scolarité dans les conditions mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence justifiée, il n'est pas tenu compte de la note manquante dans le calcul de la moyenne du bloc pédagogique concerné. Une dispense totale ou partielle de présence **aux épreuves sans convocation** peut être accordée dans les conditions suivantes :

- *dispense totale* : les étudiants relevant d'un statut particulier peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence **aux épreuves sans convocation**. Ils doivent en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur admission à ce statut particulier.
- *dispense partielle* : une dispense partielle de présence **aux épreuves sans convocation** peut être accordée pour des raisons jugées recevables par le responsable de l'UE, en coordination avec le directeur des études/responsable de parcours. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

**A l'intérieur d'un bloc pédagogique lorsqu'il y a plusieurs évaluations, l'absence à toutes les évaluations équivaut à une défaillance à l'UE**, en conséquence ni l'UE ni le semestre ne seront validés. Dans le cadre de l'évaluation continue, aucune UE ou bloc pédagogique ne peut être validé par une note unique. En cas de justifications recevables pour les autres épreuves, une ou des épreuves de substitution pourront être organisées. Dans ce cadre, le coefficient d'une épreuve peut donc être supérieur à 0,42.

Toute absence à une épreuve de substitution n'entraînera pas obligatoirement l'organisation d'une nouvelle épreuve.

## 7. REGLES DE COMPENSATION ET DE VALIDATION DES UE ET DES SEMESTRES

### 7.1 Au niveau de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Les unités d'enseignement acquises ne peuvent plus être représentées.

### 7.2 Au niveau du semestre

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. En cas d'ajournement (moyenne générale du semestre inférieure à 10/20) ou de défaillance, **toutes les UE ayant des notes moyennes inférieures à 10/20 devront être repassées**. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

**En master, il n'y a pas de compensation entre les semestres.**

### 7.3 Au niveau des deux semestres d'une même année d'études

La compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. C'est le jury d'année qui se prononce sur la validation par compensation de deux semestres immédiatement consécutifs. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

#### 7.4 Au niveau du diplôme

Les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception de deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études.

Toutefois, lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

Pour les éléments donnant lieu à une évaluation sous forme acquis/ non acquis, les conséquences de la non-acquisition doivent être précisées.

## 8. CALCUL DE LA NOTE DU DIPLOME

- La note de la licence est la moyenne des notes des 6 semestres de licence.
- La note du master est la moyenne des notes des 4 semestres de master.

L'attribution d'une mention est calculée sur la note du diplôme :

Passable :  $10/20 \leq \text{moyenne générale} < 12/20$

Assez bien :  $12/20 \leq \text{moyenne générale} < 14/20$

Bien :  $14/20 \leq \text{moyenne générale} < 16/20$

Très-bien :  $16/20 \geq \text{moyenne générale}$

## 9. REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

### 9.1 Typologie des publics concernés par un RSE et justificatifs (cf annexe 1)

Conformément au RSE validé en CFVU le 25/10/22, un aménagement d'études particulier peut être prévu dans les cas prévus dans l'annexe 1 des MECC générales 2023-2024 de Faculté des sciences de la vie (liste non exhaustive).

### 9.2 Typologie des aménagements proposés à la Faculté des sciences de la vie

Les différents profils mentionnés dans l'annexe 1 permettent aux étudiants concernés, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme, de bénéficier d'un aménagement.

- Aménagement de l'emploi du temps

#### **Dispense d'assiduité**

Au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique à certaines activités (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités déterminées (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)

#### **Attribution d'un régime long d'études**

Étalement des études sur plusieurs années avec dispense des limitations du nombre d'inscriptions et identification des UE qui seront suivies chaque année.

➤ *Aménagement des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances*

**Régime spécifique de conservation des notes**

Les étudiants à profils spécifiques peuvent obtenir le report de leurs notes d'une année sur l'autre même si celles-ci sont inférieures à 10/20. Cette mesure accompagne la possibilité offerte à ces étudiants de répartir leurs enseignements sur deux années au lieu d'une seule. En cas de 3<sup>ème</sup> réinscription à une même année, seules les notes d'UE supérieures à la moyenne pourront être conservées.

**Dispense des épreuves dites sans convocation**

Cette dispense pourra être partielle ou totale et sera obligatoirement spécifiée dans le contrat pédagogique.

➤ *Exclusions*

Le régime spécial d'études ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le régime spécial d'études est limité au cadre réglementaire.

9.3 Instruction et validation de la demande d'aménagement

➤ *Matérialisation de la demande*

L'étudiant souhaitant bénéficier d'un RSE doit déposer une demande à l'aide d'un formulaire (mis à disposition par la scolarité) accompagné des pièces justificatives auprès du service de scolarité de la Faculté qui en vérifie la recevabilité et en assure l'instruction en lien avec le responsable de la formation et, le cas échéant, les services concernés de l'Unistra.

➤ *Délais*

La demande doit être déposée au maximum deux semaines après le début des enseignements du semestre concerné. Lorsque le fait générateur justifiant un régime spécial d'études survient postérieurement, l'étudiant doit formuler sa demande auprès du service de scolarité dans les meilleurs délais. Au-delà d'un délai de quatre semaines après le début des enseignements du semestre concerné les aménagements concernant les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

➤ *Validation de la demande*

La décision autorisant ou non un aménagement d'études et précisant ses modalités est prise par le directeur de la composante après avis du responsable de la formation concernée.

La décision est consignée dans le cadre d'un contrat pédagogique.

➤ *Recours*

Dans le cas où un étudiant souhaiterait contester une décision négative d'attribution d'un régime spécial d'études, il peut formuler une demande écrite et motivée auprès de la Direction des études et de la scolarité qui en assurera l'instruction. Une décision définitive sera prise par le Président d'Université après avis du Directeur de composante concerné, de la Vice-Présidence formation et de la Vice-Présidence vie universitaire.

**10. DEROULEMENT DES EXAMENS**

- La présentation à chaque épreuve de la **carte d'étudiant** est obligatoire. L'étudiant doit en outre figurer sur les listes de présence établies suite aux inscriptions pédagogiques.
- L'appel des étudiants est fait à l'entrée de la salle, oralement ou par badge au moyen de la carte d'étudiant. Les étudiants sont alors placés par le personnel de surveillance.
- Le dépôt des sacs en bas de la salle d'examen est obligatoire.
- Lors de chaque épreuve anonymée, l'étudiant reporte sur l'en-tête de la copie le numéro d'anonymat qui lui aura été fourni au moment de son inscription et qui est disponible à tout moment sur l'ENT.
- Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de l'épreuve pour les épreuves dont la durée est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves supérieures à une heure aucune sortie n'est possible au cours de la 1<sup>ère</sup> heure et ne sera possible durant les 10 dernières minutes de l'épreuve.
- En cas de retard, l'étudiant concerné ne sera autorisé à composer que si tous les étudiants présents lors de l'appel sont encore en salle.
- Avant la fin de l'épreuve, le responsable de salle fait l'annonce de l'imminence de l'arrêt de l'épreuve et invite les étudiants à vérifier que leur nom/numéro est bien mentionné sur la copie.
- A la fin de l'épreuve, tous les étudiants posent leur stylo en même temps. Les enseignants y veillent scrupuleusement. Les copies sont passées en bout de rangée selon les indications des surveillants. Elles sont alors comptées rangée par rangée. Ce n'est que lorsque toutes les copies ont été ramassées et comptées que les étudiants sont autorisés à se déplacer notamment pour récupérer leur sac et leur carte en cas d'appel oral.
- Dans la salle d'examen les étudiants ne doivent être en possession d'aucun document, calculatrice ou appareil contenant des données numériques sauf ceux clairement précisés sur le sujet d'examen. L'usage des téléphones portables ou de tous autres objets connectés est interdit pendant toute la durée des épreuves, y compris lors de la préparation des épreuves orales. Les appareils doivent impérativement être éteints pendant les épreuves. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme chronomètre ou calculatrice. La tenue vestimentaire doit permettre de vérifier qu'aucun appareil numérique n'est utilisé. L'autorisation d'utiliser une calculatrice est indiquée sur les sujets d'examens. Si cela est autorisé, l'usage d'une calculatrice sera limité à des appareils non programmables ne comportant ni écran graphique ni caractères alphanumériques. Le prêt d'une calculatrice à un autre candidat est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Si dans la rédaction d'un rapport écrit, un plagiat est clairement constaté, celui-ci sera sanctionné selon les modalités prévues par le règlement des examens en vigueur à l'Université de Strasbourg.
- Toute copie d'examen peut être consultée par l'étudiant après publication des notes.
- Les épreuves orales se déroulent en public dans des locaux universitaires. Les étudiants sont astreints à respecter la date et l'heure fixées pour leur présentation orale.

**MECC générales Faculté des sciences de la vie  
2023 - 2024**

**Annexe 1**

Conformément au Régime Spécial d'Etudes (RSE) validé par l'Université de Strasbourg (CFVU du 25/10/2022)

Type de profil	Conditions d'éligibilité	Pièces justificatives	Organisme instructeur
<b>Etudiants dans une situation spécifique du fait du statut lié à une activité</b>			
Etudiants exerçant une activité professionnelle	Au moins 10h/semaine en moyenne ou 40h/mois sur 2 mois consécutifs au sein d'un semestre. (les heures de travail effectuées les dimanches sont exclues du décompte).	Copie contrat de travail. Attestation de travail de l'employeur de moins d'un mois avec précision de la durée du contrat, du nombre d'heures travaillées et de leur répartition dans la semaine.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants entrepreneurs ou autoentrepreneurs	- Statut national d'étudiant-entrepreneur (cf conditions nationales). - Inscription au D2E.	Toute pièce justifiant le statut d'étudiant-entrepreneur et l'inscription au D2E. Pour les auto-entrepreneurs : attestation URSSAF ou attestation fiscale.	Comité d'engagement PEPITE pour la délivrance du statut. Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants engagés dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique, pompier volontaire et/ou militaire, dans la réserve opérationnelle et/ou civique, ou dans une mesure de service public (protection civile, etc.)	Présentation d'un justificatif.	Contrat de service civique ou justificatif de l'autorité compétente.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
<b>Etudiants investis dans des fonctions ou des activités spécifiques</b>			
Sportifs de haut niveau	- Inscription sur les listes haut niveau du Ministère des sports ou inscrit l'année en cours dans un pôle du CREPS. - Joueur de sport collectif titulaire dans une équipe sous convention de partenariat avec l'Unistra. - Performances de niveau national attestées par le CTS de l'activité.	Examen du dossier par une commission mixte universitaire/direction régionale des sports/Rectorat/ANS. Attestation du Ministère des sports ou de la fédération certifiant le niveau de pratique.	Service des sports
Etudiant-artiste	Dépôt du dossier auprès du service de l'action culturelle.	Examen du dossier par une commission mixte universitaire/direction régionale des affaires culturelles	Service de l'action culturelle
Etudiants ayant un mandat électif	- au sein des différents conseils centraux de l'Unistra - au sein des conseils de composante - au sein des instances régionales et nationales du CROUS/CNOUS - au sein des instances nationales, d'Etat ou dans les collectivités territoriales	Toute pièce justifiant le mandat (exemple : extrait du PV de l'élection)	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiants engagés dans la vie associative	Responsabilités au sein du bureau d'une association.	Procès-verbal de la composition du bureau. Attestation du président de l'association décrivant l'engagement de l'étudiant et ses incidences sur le déroulement de ses études.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
<b>Etudiants dans une situation personnelle particulière</b>			
Femme enceinte	Présentation d'un justificatif.	Certificat de grossesse.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Situation de santé particulière : longue maladie, accident, handicap, etc...	Présentation d'un justificatif. L'obtention d'un régime spécial d'études peut se faire indépendamment et en complément des éventuels aménagements d'épreuves dont bénéficiera le cas échéant l'étudiant.	Justificatifs médicaux. Pour les étudiants en situation de handicap : attestation de la mission handicap.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité Mission handicap (pour étudiants en situation de handicap)
Chargé de famille	Présentation d'un justificatif.	Livret de famille, attestation du mode de garde. A défaut, attestation sur l'honneur.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Aidant familial	Assurer de manière régulière et intense l'accompagnement d'un proche.	Appréciation au cas par cas.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
<b>Etudiants dans une situation pédagogique particulière</b>			
Etudiant engagé dans deux cursus parallèlement	Inscription administrative et pédagogique dans les composantes. L'inscription à l'étape principale est privilégiée, aménagements possibles uniquement pour la formation suivie à titre secondaire.	Justificatif d'inscription. Entretien préalable avec le responsable de la formation concernée.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiant avec acceptation conditionnelle de type "oui si"	Attribution d'un aménagement "OUI SI" sur la plateforme Parcoursup	RSE automatique, aucun justificatif à fournir.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
Etudiant en période de césure	Respect du calendrier fixé par l'Unistra. Inscription en vigueur.	cf conditions précisées sur le site de l'Unistra. Certificat de scolarité pour l'année en cours.	Faculté des sciences de la vie - service de scolarité
<b>Autre situation</b>			
Toute autre situation qui n'aurait pas été prévue les MECC générales (Unistra et Faculté des sciences de la vie).	Demande à déposer auprès de la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES). Le bien-fondé de la nature de la demande sera apprécié par la Vice-Présidence formation et la Vice-Présidence universitaire.	Toute pièce justifiant la demande.	Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) de l'Unistra.

## Conseil de Faculté Réunion du 20 avril 2023

### **Membres élus et personnalités extérieures présents :**

BELGUISE Pascale, BLEYKASTEN Claudine, BRET-HALBEISEN Céline, CADIOU Hervé, CALDELARI Isabelle, DIMITROVA Maria, GEISEN Lucy, HERRERA-GALLEGOS Jérémy, INCE Can-Ahmet, KEYSER Christine, LENER Daniela, LIEGEOIS Samuel, MASQUIDA Benoît, MASSEMIN Sylvie, MONTEIL Frédérique, RAISON Sylvie, SIEBER Matthieu, SINDT Lionel, TRIMBORN Marine, ULRICH Bruno, VEINANTE Pierre, VUILLEUMIER Stéphane

### **Membres élus et personnalités extérieures ayant donné procuration :**

AVI-GUY Yoav (pp SIEBER Matthieu), FRIANT Sylvie (pp MASQUIDA Benoît), GAQUEREL Emmanuel (pp DIMITROVA Maria), GROS Frédéric (pp LIEGEOIS Samuel), INCE Can-Osman (pp INCE Can-Ahmet), LABOLLE François (pp VUILLEUMIER Stéphane), MEIGNIN Carine (pp LIEGEOIS Samuel), NOIR Sandra (pp DIMITROVA Maria)

### **Membres de droit et invités présents :**

DE MONTIGNY Jacky, DUDKA Pauline, FOURNEL Sylvie, LECLERC Vincent, LOBLEAU Céline, TOURNAY Frédéric

### **Membres élus et personnalités extérieures excusés :**

FELTZ Alexandre, FRIEDRICH Marion, KHALILI Shirin, PFEIFFER Pascale

### **Membres de droit et invités excusés :**

FRITSCH-NOIRARD Valérie, PÜTZ Joern

### **Membres élus et personnalités extérieures absents :**

BECKER Hubert, BONNEFOND Luc, DIEUDONNE Ludovic, DUBS Lucas, PHILIPPS Thibaud, SIMONIN Lucie

### **Membres de droit et invités absents :**

FLORENTZ Catherine, GAUER François, HAAN-ARCHIPOFF Gisèle, MATT Nicolas

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT

\*\*\*\*\*

Jacky de Montigny ouvre la séance à 15h05.

### **V. MECC spécifiques**

#### Annexe

En ce qui concerne les MECC spécifiques, Jacky de Montigny attire l'attention des enseignants sur le fait que nous sommes à la fin de l'accréditation 2018/2023, les MECC des différentes UE ne devraient donc pas nécessiter de modifications sauf en cas de problème majeur.

Il informe que pour la prochaine offre de formation, une reconstruction totale de toutes les MECC est à prévoir que ce soit pour les anciennes comme pour les nouvelles UE.

Une seule UE doit être modifiée cette année : « Ecophysiologie animale » du Master Ecophysiologie, écologie et éthologie pour des raisons impératives d'enseignements de TP ne pouvant plus être réalisés.

Les épreuves de cette UE sont supprimées car il s'agit de TP expérimentaux liés à un agrément vétérinaire d'une durée de 5 ans. L'agrément est arrivé à échéance, aucune demande de renouvellement n'a été formulée par la Faculté des sciences de la vie, l'offre de formation étant revue pour 2024-2029.

Le nombre de crédits de l'UE reste inchangé (9 ECTS), les coefficients et les modalités des épreuves restantes ont donc été revisités pour la dernière année de l'accréditation actuellement en cours.

Jacky de Montigny informe les membres du Conseil de Faculté que David Gilmer, professeur à la Faculté des Sciences de la Vie, a regretté la préconisation de la Direction de ne modifier que les MECC des UE ayant une modification du contenu de leur enseignement.

***Le Conseil adopte à l'unanimité les aménagements proposés par la Faculté des sciences de la vie concernant les MECC spécifiques 2023/2024 de la Faculté.***

*Membres élus présents/représentés : 30*

*Pour : 30*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*Ne prend pas part au vote : 0*

La séance est levée à 16h35.

Céline Lobleau



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen



## Conseil de Faculté Réunion du 20 avril 2023

### **Membres élus et personnalités extérieures présents :**

BELGUISE Pascale, BLEYKASTEN Claudine, BRET-HALBEISEN Céline, CADIOU Hervé, CALDELARI Isabelle, DIMITROVA Maria, GEISEN Lucy, HERRERA-GALLEGOS Jérémy, INCE Can-Ahmet, KEYSER Christine, LENER Daniela, LIEGEOIS Samuel, MASQUIDA Benoît, MASSEMIN Sylvie, MONTEIL Frédérique, RAISON Sylvie, SIEBER Matthieu, SINDT Lionel, TRIMBORN Marine, ULRICH Bruno, VEINANTE Pierre, VUILLEUMIER Stéphane

### **Membres élus et personnalités extérieures ayant donné procuration :**

AVI-GUY Yoav (pp SIEBER Matthieu), FRIANT Sylvie (pp MASQUIDA Benoît), GAQUEREL Emmanuel (pp DIMITROVA Maria), GROS Frédéric (pp LIEGEOIS Samuel), INCE Can-Osman (pp INCE Can-Ahmet), LABOLLE François (pp VUILLEUMIER Stéphane), MEIGNIN Carine (pp LIEGEOIS Samuel), NOIR Sandra (pp DIMITROVA Maria)

### **Membres de droit et invités présents :**

DE MONTIGNY Jacky, DUDKA Pauline, FOURNEL Sylvie, LECLERC Vincent, LOBLEAU Céline, TOURNAY Frédéric

### **Membres élus et personnalités extérieures excusés :**

FELTZ Alexandre, FRIEDRICH Marion, KHALILI Shirin, PFEIFFER Pascale

### **Membres de droit et invités excusés :**

FRITSCH-NOIRARD Valérie, PÜTZ Joern

### **Membres élus et personnalités extérieures absents :**

BECKER Hubert, BONNEFOND Luc, DIEUDONNE Ludovic, DUBS Lucas, PHILIPPS Thibaud, SIMONIN Lucie

### **Membres de droit et invités absents :**

FLORENTZ Catherine, GAUER François, HAAN-ARCHIPOFF Gisèle, MATT Nicolas

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT

\*\*\*\*\*

Jacky de Montigny ouvre la séance à 15h05.

### **V. MECC spécifiques**

#### Annexe

En ce qui concerne les MECC spécifiques, Jacky de Montigny attire l'attention des enseignants sur le fait que nous sommes à la fin de l'accréditation 2018/2023, les MECC des différentes UE ne devraient donc pas nécessiter de modifications sauf en cas de problème majeur.

Il informe que pour la prochaine offre de formation, une reconstruction totale de toutes les MECC est à prévoir que ce soit pour les anciennes comme pour les nouvelles UE.

Une seule UE doit être modifiée cette année : « Ecophysiologie animale » du Master Ecophysiologie, écologie et éthologie.

Les épreuves de cette UE sont supprimées car il s'agit de TP expérimentaux liés à un agrément vétérinaire d'une durée de 5 ans. L'agrément est arrivé à échéance, aucune demande de renouvellement n'a été formulée par la Faculté des sciences de la vie, l'offre de formation étant revue pour 2024-2029.

Le nombre de crédits de l'UE reste inchangé (9 ECTS), les coefficients et les modalités des épreuves restantes ont donc été revisités pour la dernière année de l'accréditation actuellement en cours.

***Le Conseil adopte à l'unanimité les aménagements proposés par la Faculté des sciences de la vie concernant les MECC spécifiques 2023/2024 de la Faculté.***

*Membres élus présents/représentés : 30*

*Pour : 30*

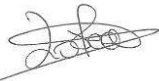
*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*Ne prend pas part au vote : 0*

La séance est levée à 16h35.

Céline Lobleau



Secrétaire de séance

Jacky de Montigny



Doyen